

LE DUEL AU CANADA

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Les Bibliothèques canadiennes, Montréal, Arbour & Dupont, 1916.

La famille d'Ailleboust, Montréal, G. Ducharme, 1917.

Journal inédit du Siège de Québec en 1759, Québec, 1922 (*Hors commerce*).

Monsieur Lecoq, Montréal, Garand, 1927.

The Introduction of Printing into Canada, Montreal, 1930. (*Hors commerce*).

Tous droits réservés, Canada, 1934.

Collection du Zodiaque « 35 »

ÆGIDIUS FAUTEUX

Le **Duel**
au **Canada**

LES ÉDITIONS DU ZODIAQUE

LIBRAIRIE DÉOM FRÈRE

1247, RUE SAINT-DENIS, MONTREAL



CE LIVRE EST LE TROISIÈME DE LA SÉRIE DU ZODIAQUE « 35 » PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION D'EUGÈNE ACHARD PAR LES « ÉDITIONS DU ZODIAQUE », LIBRAIRIE DÉOM, 1247 RUE SAINT-DENIS, MONTRÉAL, ET IMPRIMÉE AUX ATELIERS DE P.-E. RIOUX, MAÎTRE IMPRIMEUR À DRUMMONDVILLE. LA COUVERTURE, DESSINÉE AUX « ÉTABLISSEMENTS ARTIS » DE PARIS, A ÉTÉ RÉALISÉE À LA « PHOTOGRAVURE NATIONALE » DE MONTRÉAL. LA TEINTE ROUGE DE CE VOLUME EST SYMBOLE DU SANG RÉPANDU. LE TIRAGE A ÉTÉ ÉTABLI COMME SUIT: 1075 EXEMPLAIRES SUR PAPIER « NOVEL » CONSTITUANT L'ÉDITION POPULAIRE; 1000 EXEMPLAIRES SUR VÉLIN SUPÉRIEUR, NUMÉROTÉS À LA PRESSE DE 1 À 1,000 ET RÉSERVÉS AUX SOUSCRIPTEURS DE LA SÉRIE COMPLÈTE; 25 EXEMPLAIRES SUR PAPIER DU JAPON, PARAPHÉS ET NUMÉROTÉS DE I À XXV, RÉSERVÉS AUX AUTEURS DU

ZODIAQUE.

CR

CHAPITRE UN

(1646-1760)

Le duel introduit au Canada en 1646. — M. Dollier de Casson se jette entre les épées de deux ferrailleurs. — Le gouverneur Perrot aux prises avec Lemoyne de Ste-Hélène. — Un neveu ou cousin de Porthos tué par un spadassin. — La querelle de Lorimier-Noyan. — Procès faits aux cadavres de duellistes. — Des lettres de grâce lavent le sang versé par d'Ailleboust d'Argenteuil et par Renaud Dubuisson. — Le nommé Corollaire devenu bourreau à la suite d'une affaire d'honneur. — A la Nouvelle-Orléans et à Louisbourg. — M. de Montcalm et sa tolérance du duel.

AU temps où notre pays fut fondé, le duel en France même était véritablement à son apogée. Le meilleur du sang de la jeune noblesse était répandu inutilement et la plupart du temps pour les plus futiles des causes. L'on ne se battait plus pour venger un tort, mais uniquement pour se battre, et par mode.

Henri IV avait tenté d'enrayer par des édits

cette déplorable manie mais, à cause de sa longanimité, il y avait peu réussi. Il était réservé à Richelieu de porter aux duellistes le coup décisif. En 1626, il obtint de Louis XIII la promulgation d'un édit d'après lequel le duel non suivi de mort était passible de la déchéance de noblesse, de l'infamie ou de la peine capitale, selon les circonstances, alors que le duel suivi de mort était toujours puni par la peine capitale et par la totale confiscation des biens.

Un an après, en 1627, un des plus grands seigneurs de France, un Montmorency, était décapité en place de Grève pour avoir contrevenu à cet édit. Les duellistes comprirent que Richelieu n'entendait pas badinage, et la plupart se le tinrent pour dit. Sans doute le mal ne fut pas complètement déraciné mais, même après que la mort eut brisé la main de fer de Richelieu et que le roi eut un peu ralenti sa première fermeté, il n'en revint jamais aux mêmes débordements.

Champlain ne semble pas avoir été dans l'occasion de faire respecter au Canada l'édit de 1626 qui y était naturellement en force. La petite poignée de gens honnêtes et paisibles qui l'entouraient avait assez à faire de se défendre contre l'Iroquois et ne songeait pas à s'entretuer. C'est au Révérend Père Jérôme Lallemant que nous devons de connaître les deux premiers duels sur

notre terre canadienne et voici comment il enregistre le fait dans le Journal des Jésuites à la date de mai 1646.

« Je trouvai, dit-il, que deux hommes des Ursulines s'étaient appelés et provoqués et s'étaient allés battre avec leurs épées; ce qu'avaient fait aussi deux soldats aux Trois-Rivières, La Groye et Lafontaine, pendant que nous y étions. La Groye fut blessé en deux endroits pour s'être comporté sagement et chrétiennement, ce qui ayant été vérifié par les Sauvages, Lafontaine fut mis en une fosse ».

Il n'est pas facile de décider laquelle des deux rencontres a eu lieu la première, celle de Québec ou celle des Trois-Rivières. Le petit différend entre les deux hommes des Ursulines n'a évidemment été connu du Père Lallemand qu'après son retour des Trois-Rivières et il peut avoir éclaté aussi bien avant qu'après le duel La Groye-Lafontaine.

Nous ne pouvons que déplorer à tous égards l'extrême concision et aussi la discrétion du bon jésuite. Non seulement il nous laisse ignorer les noms des deux acteurs du premier duel québécois, mais il n'a pas songé à nous apprendre quel sort leur fut réservé. Doit-on croire qu'ils durent à la miséricordieuse intervention des religieuses ursulines de ne pas être trop molestés?

Dans le cas des Trois-Rivières, nous savons que l'un au moins des combattants fut puni, c'est-à-dire mis en fosse. D'après l'édit de 1626, il aurait pu être mis en fosse au sens strict, c'est-à-dire enterré après avoir été décapité, roué ou assommé, mais, s'il faut en croire M. Pierre-Georges Roy, le châtiment dont parle le Père Lallemant était loin d'être aussi radical. La fosse dans laquelle fut mis Lafontaine ne serait pas celle qui nous attend tous, mais une sorte de cachot pratiqué sous terre et n'ayant d'autre ouverture que celle par laquelle on introduisait la victime. Mais il resterait encore à savoir combien de temps le malheureux duelliste resta dans cette peu confortable et moyenâgeuse prison.

On signale encore aux Trois-Rivières, en 1669, un duel qui valut à un soldat, François Blanche dit Langevin, d'être pendu haut et court pour avoir tué sur le terrain d'un coup d'épée un compagnon d'armes, Daniel Lemaire, dit Desrochers.

Montréal ne connut son premier duel qu'un quart de siècle après Québec, en 1671. Le retard était considérable, mais il était abondamment racheté par la qualité des duellistes en cause. A Montréal, en effet, ce ne sont plus de vulgaires soldats ou d'humbles engagés qui cherchent à se trouer la peau, mais de nobles officiers de l'ancien régiment de Carignan.

M. Faillon, qui raconte l'événement dans son Histoire de la colonie, ne peut s'empêcher de déplorer en commençant que « le premier exemple d'attaque à main armée et de rencontre avec meurtre entre Français à Ville-Marie ait eu pour auteurs des officiers des troupes, au grand scandale du public qui, par le passé, avait vu dans ses chefs militaires autant de modèles de modération et de vertu. » Il est d'autant plus difficile de ne pas donner raison au pieux sulpicien que le premier duel de Montréal, non content d'être un scandale malédifiant pour une population peu accoutumée à de semblables spectacles, paraît avoir singulièrement manqué de correction même au point de vue de la pure gentilhommerie. Il est vrai qu'à l'époque l'on n'observait pas dans les affaires de ce genre le même rituel cérémonieux qui a plus tard prévalu. L'offensé, ou celui qui croyait l'être, ne prenait pas la peine d'envoyer à son adversaire un cartel dans les formes et il n'était pas nécessaire de négociations de plusieurs jours entre témoins pour organiser une rencontre. Il suffisait aux deux ennemis de se rencontrer au détour d'une rue, en se cherchant ou sans s'être cherchés, pour que l'éclair de haine qui brillait dans leurs yeux descendît aussitôt aux épées. A peine le temps d'échanger quelques injures à la façon des héros d'Homère, chacun dégainait et

la querelle se vidait sur le champ. Mais dans le cas qui nous occupe la provocation est d'une brutalité particulièrement révoltante, et les circonstances sont loin de faire honneur à l'un des combattants surtout, le sieur Philippe de Carion du Fresnoy, que ses accointances avec le fameux gouverneur Perrot nous prouvent par ailleurs n'avoir pas été des plus délicats en matière de dignité. Parce que rien ne peut empêcher que le duel, malgré sa stupidité foncière, conserve toujours aux yeux de l'opinion une certaine couleur de chevalerie honorable, l'on est porté à se demander s'il convient vraiment de ranger parmi les duels cette affaire de 1671 et s'il ne faut pas plutôt la considérer comme une vulgaire batterie et même un pur guet-apens.

Je laisse M. Faillon nous décrire lui-même cette scène dramatique d'après l'instruction judiciaire à laquelle elle donna lieu par la suite et dont les pièces sont conservées au greffe de Ville-Marie :

« Parmi les officiers en garnison à Ville-Marie un lieutenant de la compagnie de La Motte, M. de Carion, et un enseigne de la même compagnie, M. de Morel, avaient conçu de fortes animosités contre un enseigne de la compagnie de M. du Gué, nommé de Lormeau, à qui l'on disait de plus que la femme de M. de Carion et M. de Morel avaient tendu plusieurs fois des pièges. Quoiqu'il en soit,

le jour de la Pentecôte 1671, le soir, après les Vêpres et avant le Salut dont on venait de sonner le premier coup, le sieur de Lormeau, après s'être promené avec sa femme vers le lieu appelé la Commune, passa devant la clôture du Séminaire, se rendant apparemment de là à son logis. Comme il arrivait près de la maison de M. de Longueuil, son voisin, il vit venir M. de Carion à sa rencontre, ce qui l'engagea à s'avancer vers lui. Ils étaient l'un et l'autre vers la maison de M. de Bransat lorsque M. de Carion qui, selon toutes les apparences, cherchait quelque prétexte pour provoquer de Lormeau, lui dit en l'abordant : « Lâche ! pourquoi as-tu battu cet enfant ? Que ne t'attaques-tu à moi ? » L'autre répond : « Lâche toi-même ! n'avance point, retire-toi. » Et à l'instant M. de Carion met l'épée à la main pour attaquer de Lormeau qui, de son côté, tire aussi l'épée. Après s'être porté l'un et l'autre trois ou quatre coups, ils se saisirent corps à corps, et le sieur de Carion, prenant son épée par la lame, s'efforça de percer avec la pointe le sieur de Lormeau à l'estomac. Pendant que celui-ci se débattait, sa perruque vint à tomber à terre et cet incident fut cause que M. de Carion, prenant alors son épée par la poignée, se mit à frapper du pommeau sur la tête de l'autre assez rudement pour que le sang en sortit...

« De Lormeau avait déjà été percé en trois endroits différents, spécialement au bras et à la main, et avait reçu quantité de coups, lorsque deux prêtres du Séminaire, M. Dollier de Casson et M. Frémont, curé de la paroisse, avertis par la rumeur déjà répandue dans le voisinage, accoururent pour les séparer. Chose étonnante, ce que n'avaient pu faire les efforts réunis de MM. Baston, de Longueuil et de Belestre, M. Dollier l'opéra heureusement par la sainte audace de son zèle et par son intrépidité. L'expérience qu'il avait acquise autrefois dans le métier des armes, le caractère sacerdotal dont il était revêtu, la vue même de son habit, enfin l'extérieur imposant de sa personne, calmèrent soudain la colère des deux champions et les obligèrent à remettre l'épée dans le fourreau. L'abbé Grandet qui avait beaucoup connu M. Dollier, fait sans doute allusion à cette rencontre en disant dans la notice qu'il a composée de lui: « Sa charité l'a fait se jeter à travers les épées nues de ceux qui se battaient, sans crainte d'en être percé, pour les séparer. » Nous pouvons remarquer que la force physique dont il était doué dut entrer pour quelque chose dans la facilité qu'il eut à séparer les deux assaillants. Car Grandet rapporte encore que, lorsque M. Dollier était chez les Algonquins et que quelqu'un d'eux venait auprès de lui pour l'interrompre sans motif dans

ses prières, il le renversait par terre d'un coup de main, quoiqu'il fût alors à genoux; ajoutant que ces barbares, admirant cette force extraordinaire, se disaient les uns aux autres: Voilà un homme. Enfin de Lormeau, ainsi blessé, présenta une requête au juge de Ville-Marie pour obtenir justice. L'affaire n'eut cependant point de suite; ce qui nous autorise à penser qu'après les avoir séparés, M. Dollier parvint à les réconcilier entre eux. »

C'est ainsi que le duel fit son entrée dans Montréal d'une façon assez peu glorieuse. Nous ne savons jusqu'à quel point le béarnais Roch Thoery de l'Ormeau avait été lui-même brutal en maltraitant le petit garçon inconnu dont on a parlé, mais quels que fussent ses torts, tout le monde accordera que M. de Carion de son côté ne s'est pas montré beaucoup plus chevaleresque en provoquant M. de Lormeau en présence de sa femme apeurée. Dans toute cette affaire qui après avoir commencé par l'épée finit par des coups de poing, il n'y a que M. Dollier qui nous reconcilie avec quelque chose d'honnête et d'humain. Il n'est pas impossible que le digne sulpicien qui se devait à ce moment de réprouver le duel comme un acte coupable, ait eu l'occasion de croiser lui-même le fer quelquefois lorsqu'il était capitaine de dragons sous M. de Turenne et entraîné par la vie des camps, mais il y a tout lieu de croire que, vé-

ritable gentilhomme, il y mettait dans ce cas des formes meilleures.

Mais, en séparant Messieurs de Carion et de Lormeau, même au risque de sa vie, comme le prétend avec un peu d'exagération peut-être M. Grandet, M. Dollier ne mettait pas fin aux duels pour toujours. Il fut en cela moins heureux que le moine Télémaque qui, s'étant jeté au milieu de l'arène entre deux combattants et ayant été transpercé au milieu de la lutte par l'épée de l'un d'eux, gagna par sa mort de faire abolir à jamais, sous l'empereur Honorius, les barbares combats des gladiateurs.

Une déclaration faite par le marchand Claude Porlier, et consignée dans le greffe de Basset,¹ nous fait voir que cinq ans plus tard, en 1676, la manie de dégaîner non seulement subsistait, mais avait gagné les tout jeunes gens eux-mêmes. Voici en peu de mots le fait auquel réfère cet acte fort curieux de l'honnête tabellion. C'était à Ville-Marie dans l'hôtellerie du sieur Bouat. Pierre Robineau de Bécancour, le futur baron de Port-neuf, ne sachant comment mieux occuper ses 23 ans, y préludait à sa glorieuse carrière en buvant force verres avec quelques amis. Se souvenant qu'il était le fils d'un chevalier de l'ordre de Saint-

1. Greffe Basset, 28 août 1676.

Michel, il eut à un moment l'idée saugrenue de proposer la santé du grand archange et il voulut même obliger toute la compagnie présente à la boire avec lui. Dans la fumée du vin il crut s'apercevoir que le sieur Porlier, qui était assis à une autre table un peu plus loin, n'apportait pas à cette cérémonie tout l'empressement désirable et il se mit à dénoncer en termes violents son peu de dévotion envers saint Michel. Porlier se disculpa assez aisément de cette accusation. Mais Bécancour, bien déterminé à ne pas lâcher sa querelle, trouva contre lui de nouveaux griefs et lui reprocha particulièrement d'en vouloir à l'un de ses amis, le sieur du Moustier. Finalement le jeune ivrogne proposa de vider le différend, deux contre deux, à l'écart, soit à l'instant, soit le lendemain matin à la sortie de l'église. Porlier aurait refusé l'alléchante proposition en alléguant que « le Roy et Mgr le Comte défendaient expressément les duels et rendez-vous. »

L'incident ne paraît pas avoir été poussé plus loin, mais, tel quel, il est déjà significatif. Il indique que malgré « les défenses expresses du Roy et de Mgr le Comte, » le duel, à ce moment, était au moins dans l'air.

Nos annales ne nous apprennent cependant pas que ces velléités aient pris corps avant 1684 alors que Montréal fut le théâtre d'un duel véritable-

ment organisé dans toutes les règles de l'art. La rencontre ne fut pas seulement sensationnelle, elle fut jusqu'à un certain point scandaleuse, car l'un des deux combattants qui donnaient ainsi l'exemple de la violation des lois n'était autre que le gouverneur même de Ville-Marie, François-Marie Perrot. Le pétulant gouverneur avait pour adversaire l'un des sept Macchabées de la Nouvelle-France, Jacques Lemoyne de Sainte-Hélène, fils du vaillant Charles Lemoyne, et alors âgé de 25 ans. L'histoire ne nous dit pas quelle a été l'origine exacte de la querelle. Au premier abord l'on est même surpris qu'un conflit aussi aigu ait pu éclater entre Perrot et Sainte-Hélène, car à ce moment il n'y avait encore que quelques mois que ce dernier était devenu le gendre de Philippe du Carion du Fresnoy, le même dont nous venons de voir la fureur guerrière se manifester si mal à propos contre M. de Lormeau. Or, on sait que Carion du Fresnoy avait été longtemps l'un des hommes liges du gouverneur Perrot et avait même été emprisonné par Frontenac pour l'avoir trop fidèlement servi. Faut-il croire que dans l'intervalle l'inimitié avait succédé au compagnonnage entre Perrot et Carion, et que Lemoyne de Sainte-Hélène prenait tout simplement parti pour son beau-père, se croyant obligé d'épouser ses querelles en même temps que sa fille? Mais il est fort

possible aussi que Sainte-Hélène, assez grand garçon pour agir lui-même, ait eu des raisons uniquement personnelles de s'insurger contre Perrot, car il avait l'âme fière et il lui était très facile de ne pas s'entendre avec le fantasque gouverneur qui était autoritaire et despote. Tout ce que nous savons de sûr c'est qu'un beau jour ils se battirent tous les deux à l'épée sur une des places publiques de Montréal, et avec assez d'acharnement pour se blesser l'un et l'autre, quoique légèrement.

La contravention à l'édit qui proscrivait les duels était formelle et, dans la circonstance, l'autorité supérieure se devait d'agir. Mais M. Lefebvre de la Barre, qui était alors gouverneur, n'était pas Richelieu et il se trouva fort embarrassé. La solution eût été fort simple s'il se fût agi d'obscurs soldats comme Lafontaine ou Langevin, mais il était plus grave de mettre dans une fosse deux des plus importants personnages de la colonie, l'un par sa position, l'autre par sa famille. Comme il savait que Perrot était sur le point d'être cassé par ordre de la cour, s'il ne l'était déjà, il ne crut pas utile de se créer avec lui de nouveaux embarras et, escomptant son départ prochain, il le laissa tranquille. Il ne fit mine de s'attaquer qu'à Sainte-Hélène, mais faiblement encore et avec l'intention évidente de temporiser. Le 7 juil-

let 1684 il émettait l'ordonnance suivante à l'encontre du jeune duelliste :

« Ayant été informé du procédé peu respectueux, paroles injurieuses et voyes de fait proférées et commises par le sieur de Sainte-Hélène contre Monsieur Perrot, gouverneur de l'île de Montréal, dont en un autre temps il serait nécessaire de faire une justice exemplaire, mais considérant qu'à la veille de la guerre il est plus à propos d'adoucir les choses que de commencer une information dont les suites pourraient être longues et fâcheuses, Nous, en conséquence de l'autorité qu'il a plu au Roy de nous donner en la place de Nos Seigneurs les Maréchaux de France, sur les duels, querelles et voyes de fait, avons ordonné que le dit Sieur de Sainte-Hélène se rendra prisonnier ès prison de Montréal pour y rester jusqu'à notre retour et ensuite faire les satisfactions à Monsieur Perrot, son Gouverneur, que mérite sa qualité ainsi qu'il sera par nous étant sur les lieux ordonné. »

Tout fut si bien calculé pour adoucir les choses et pour empêcher une information aux suites longues et fâcheuses, comme l'espérait M. de la Barre, que lorsque le sieur de Cahouet, capitaine des troupes, reçut l'ordre ci-dessus enjoignant à Sainte-Hélène de se rendre ès prisons, il y avait déjà deux jours que le même Sainte-Hélène avait

pris soin de s'absenter de la ville. M. de Cahouet ne put en conséquence signifier au coupable l'ordre de M. de la Barre et dut se contenter de le déposer dans le greffe du Sr Maugue, tabellion de l'isle de Montréal, après en avoir obtenu recépissé. Et rien n'indique que l'affaire ait eu d'autres suites. Perrot s'embarqua aussitôt pour la France à la grande satisfaction de tous et Sainte-Hélène se reprit à guerroyer, mais d'une façon infiniment plus noble et plus utile pour son pays, contre les Iroquois et aussi bien contre les Anglais. Six ans plus tard, il se faisait tuer d'une balle en défendant la ville de Québec contre Phipps et il réparait ainsi glorieusement l'étourderie de ses vingt-cinq ans.

Quoiqu'on en signale deux cas dès 1646, l'on peut dire que la pratique du duel a été réellement introduite chez nous par les soldats et surtout par les officiers du régiment de Carignan qui avaient pris dans les camps de l'Europe l'habitude de dégâiner à tout propos et surtout hors de propos, et qui ne purent pas tout à fait s'en défaire en passant dans la Nouvelle-France. L'arrivée des troupes de la marine avec M. de la Barre en 1684 devait avoir pour résultat d'aggraver encore ce mauvais usage. Beaucoup de nouveaux officiers avaient en effet commencé leur service en France dans un temps où l'on ne craignait déjà plus la

rigueur des anciens édits contre le duel et avaient une propension extrême à jouer de l'épée. Deux ou trois au moins, dans les dernières années du 17^e siècle, gagnèrent à ce jeu dangereux et stupide d'être mis sous terre un peu plus tôt qu'ils ne l'auraient souhaité, et plusieurs autres y gagnèrent des tribulations assez sérieuses.

L'une des plus intéressantes victimes de cette mode déplorable est sans contredit le Sr Henri de Portau couché prématurément dans la tombe, à l'âge de 25 ans, par le fer d'un spadassin, le 24 août 1687, aux Trois-Rivières. Il n'est cependant pas sûr qu'il ait à proprement parler succombé à un duel. On l'avait généralement cru jusqu'ici parce que l'on n'avait pour toute source d'information sur l'incident que l'acte d'inhumation du malheureux qui le dit expressément « mort d'un coup d'épée ». Mais voici qu'un mémoire du gouverneur de Denonville, qui n'a pas encore été signalé et dont, pour ma part, je dois la connaissance à feu Benjamin Sulte par l'intermédiaire de M. Gérard Malchelosse, donne à l'affaire un tout autre aspect. Je cite M. de Denonville :

« Il vaque une lieutenance et une enseigne dans la compagnie de Merville par un terrible malheur. Le chevalier de la Guerre, lieutenant de ladite compagnie, étant pris de vin, a donné pour un rien de son épée au travers du corps du sieur de

Portau, enseigne de la même compagnie, sans qu'il eût le temps de se mettre en défense. Il est mort deux jours après. C'était un très joli garçon. Le meurtrier s'est sauvé. M. l'intendant en a fait faire le procès. C'est le second meurtre qu'il a fait dans le vin à ce qu'on m'a dit. »¹

Il semble bien que le duel, si duel il y a eu, a été plutôt *ex parte* et Claude Pantin, chevalier de la Guerre, n'a guère été dans l'occurrence qu'un misérable assassin.

L'on sait maintenant, grâce à M. Jaurgain, que Porthos, le plus sympathique peut-être des Trois Mousquetaires d'Alexandre Dumas, a vraiment existé et avait pour nom véritable Isaac de Portau. Né à Pau en 1617, il était le fils d'Isaac de Portau et d'Anne d'Arrac et avait pour frère aîné Jean de Portau, contrôleur des guerres et artillerie au gouvernement de Béarn. Je ne serais pas du tout surpris de découvrir un jour que Henry de Portau, le jeune officier béarnais mort d'un coup d'épée aux Trois-Rivières en 1687, était le fils, non pas sans doute de Porthos qui ne paraît pas s'être marié, mais de son frère Jean. M. Jaurgain ne donne à Jean de Portau que deux fils, Arnaud de Portau qui mourut à 70 ans en 1729, curé

1. Mémoires sur les affaires du Canada, 24 octobre 1687 (Correspondance générale, F. 9, p. 214).

de Lasseube en Béarn, et Jean, qui fut chevalier de Saint-Louis et lieutenant de vaisseau, mais il peut fort bien n'avoir pas connu un troisième fils mort à la fleur de l'âge dans le lointain Canada. Mais si notre Henri de Portau ne fut pas le neveu de Porthos, il fut au moins l'un de ses cousins et c'est assez pour ne pas trop s'étonner qu'il ait péri par l'épée.

En 1689, ce sont deux capitaines que nous voyons aux prises, le sieur Raymond Blaise des Bergères et le sieur François Lefebvre du Duplessis, alias Duplessis Fabert. Accusés d'avoir mis l'épée à la main, à la suite d'un démêlé qui n'est pas autrement spécifié, les deux bretteurs durent subir leur procès devant le Conseil supérieur, et rien que l'énumération des interminables procédures que nécessita cette affaire remplit quatre grandes pages des jugements et délibérations du conseil. On y démêle cependant que le duel en question eut lieu cette fois encore aux Trois-Rivières, que les deux combattants furent décrétés de prise de corps, mais que le Sr Desbergères, ayant été blessé, demeura quelque temps à la garde d'une personne désignée jusqu'à ce qu'il fût en état d'être transporté et interrogé. Tous les deux prétendaient que l'autre avait mis le premier l'épée à la main, mais, après audition des témoins, le tribunal en vint à la conclusion que c'était le bles-

sé lui-même, le sieur Desbergères, qui avait été réellement en état de légitime défense, n'ayant dégainé que pour la conservation de sa vie. Finalement, le conseil condamna le Sr Duplessis-Fabert à payer 600 livres d'intérêts civils au Sr Desbergères, et chacun des deux adversaires à trois livres d'amende pour s'être battus, plus dix livres à aumôner, moitié à l'Hôtel-Dieu, moitié au bureau des pauvres. Il va sans dire que Duplessis était en outre condamné à tous les dépens. C'était dur, mais il s'en fût tiré beaucoup plus mal encore sous l'inflexible Richelieu.

En 1690, un autre duel funeste coûtait la vie à un jeune enseigne de 32 ans, le sieur Joseph du Bocage, qui ne servait au Canada que depuis trois ans à peine. Les registres de Montréal nous enseignent qu'il fut enterré dans le cimetière, le 15 octobre 1690, après avoir reçu tous les sacrements. Le spadassin qui l'avait dépêché *ad patres* était un capitaine réformé du nom de Bosson, arrivé au Canada en même temps que lui, en mars 1687. Selon l'usage, il dut subir un procès pour information, mais le gouverneur se contenta ensuite de le renvoyer en France se soumettre à la juridiction des maréchaux de France qui, suivant l'édit, connaissaient des duels et querelles. Voici ce qu'en écrivait au ministre l'intendant de Champigny, dans une lettre du 10 mai 1691:

« M. de Frontenac fait passer en France le Sr Bosson, capitaine réformé, accusé d'avoir donné un coup d'épée au Sr du Bocage, enseigne, dont il est mort. Je vous ai mandé de quelle manière l'affaire était arrivée par ma lettre du 14 novembre dernier. M. de Frontenac vous envoie copie du procès, ayant fait informer de cette affaire ».

Je n'ai pu mettre la main jusqu'ici sur cette lettre de M. de Champigny, où il relate les détails de la rencontre Bosson-du Bocage, et je connais encore moins le jugement qu'a dû prononcer par la suite le tribunal de la maréchaussée de France sur le cas du capitaine réformé, auteur d'un si honorable assassinat, mais il y a tout lieu de penser que ce jugement ne fut pas très sévère car, dès le mois de juin de l'année 1692, le Sr Bosson était nommé à la Guadeloupe en la même qualité de capitane réformé. Lafflard nous apprend que l'ancien officier du Canada mourut quelques mois seulement plus tard, en décembre 1692, mais il ne nous dit pas si ce fut après s'être fait couper la gorge à son tour dans quelque nouvelle affaire dite d'honneur.

Pour s'être battus l'épée à la main, dans la nuit du 17 au 18 février 1691, les capitaines Guillaume de Lorimier et Pierre Payen de Noyan furent également assignés en mars suivant à comparaître devant le Conseil supérieur.

Apparemment, le Conseil supérieur pouvait connaître des duels non mortels, et le gouverneur ne référerait à la maréchaussée de France que ceux qui avaient occasionné une perte de vie, comme celui auquel avait été partie le sieur Bosson. Noyan et Lorimier avaient été blessés tous les deux, le premier à la main, mais le second dans le dos, ce qui est assez étrange pour un duelliste censé faire face à son rival. Quoi qu'il en soit, Lorimier était assez grièvement blessé pour ne pouvoir monter à la haute-ville de Québec subir son interrogatoire, et nous le voyons, à un moment, supplier le conseil par une requête de vouloir bien, à cause de cela, nommer quelqu'un de ses membres pour se transporter à son domicile chez Etienne Landron. Le Conseil se rendit à cette demande, mais Lorimier ne fut pas moins déclaré, en même temps que son copain Noyan, dûment atteint et convaincu de s'être battu sur le champ, l'épée à la main. Et tous deux furent condamnés à aumôner chacun cinquante livres, dont la moitié était applicable à l'Hôtel Dieu de Québec et l'autre moitié au bureau des pauvres.

C'était à l'occasion d'une perte de jeu que les deux officiers s'étaient ainsi querellés, mais quelque fût celui qui avait perdu au jeu, il perdit beaucoup plus encore en s'en plaignant de semblable façon, car il perdit en plus sa situation. M. de

Frontenac en effet jugea à propos de ne pas laisser le commandement de leurs compagnies aux deux duellistes après leur incartade, et promut à leur place deux autres officiers. Ce n'était peut-être pas tout à fait juste, étant donné que pas plus de deux ans auparavant, en 1689, le même M. de Frontenac avait laissé à la tête de leurs compagnies, sans aucune difficulté, les sieurs des Bergères et Duplessis-Fabert qui avaient été jugés et condamnés par le Conseil supérieur pour une offense semblable. L'intendant de Champigny, probablement pour faire une niche à Frontenac et lui causer un peu d'ennui, ne manqua pas de signaler cette inégalité de traitement dans une lettre qu'il écrivit au ministre, le 10 mai 1691. Qu'il ait été impressionné ou non par cette très pertinente information, le ministre ordonnait peu de temps après le rétablissement de Noyan.

Le duel que je viens de rappeler est le quatrième que nous connaissions de 1687 à 1691, et il y en eut probablement d'autres qui furent connus de leur temps, quoiqu'ils nous soient restés ignorés. Le Conseil supérieur, justement alarmé de cette recrudescence d'une pratique vraiment désastreuse, crut qu'il fallait faire quelque chose pour tenter de l'enrayer et, le jour même où il prononçait son jugement dans l'affaire Noyan-Lorimier, il ordonnait que le dernier édit de Sa

Majesté contre les duels, celui du mois d'août 1679, fût de nouveau affiché et publié tant à Québec qu'à Montréal et aux Trois-Rivières, afin que nul n'en ignorât.

Ce réaffichage et cette republication n'empêchèrent cependant pas, en 1698, Henri Bégar dit Lafleur, sergent de la compagnie des Meloises, et le nommé Dubé, sergent de la compagnie de Louvigny, de se battre l'épée à la main, sur le chemin qui allait de Québec à l'Hôpital-Général. Dubé, qui savait ce qui l'attendait au cas où il serait appréhendé, prit le large, s'enfuit dans le bois et ne fut condamné que par contumace. Mais le pauvre Bégar, dit Lafleur, ne put, malheureusement pour lui, en faire autant et pour l'excellente raison qu'il était mort, ayant été percé de part en part par l'épée du camarade Dubé. Quoique mort, il n'en échappa pas pour cela à la vindicte des lois. Ne pouvant plus faire un procès à sa personne, le Conseil supérieur le fit tout simplement à son cadavre. C'est en effet en toutes lettres que le procureur général se porta au procès « demandeur et accusateur contre le cadavre du nommé Henri Bégar dit Lafleur ». Après une série de procédures qui se poursuivirent comme s'il se fût agi d'un accusé bien vivant, récolement des témoins, expertises des chirurgiens, procès verbaux de perquisitions, etc., etc., le Con-

seil supérieur finit par déclarer le défunt Henri Bégard « dûment atteint et convaincu de s'être battu et avoir été tué en duel par le nommé Dubé » et, pour réparation, il ordonna que sa mémoire demeurerait condamnée, éteinte et supprimée à perpétuité, que tous ses biens seraient acquis et confisqués au roi, que son cadavre enfin, après avoir été attaché par l'exécuteur de la justice au derrière d'une traîne sur une claie, la tête en bas et la face contre terre, serait ensuite jeté à la voirie.

Quand on pense que le sieur du Bocage aurait pu avoir le même sort après sa mort sur le terrain, s'il avait eu la malchance d'être simple soldat au lieu d'être officier !

Un cas absolument semblable se présenta en octobre 1706. Un soldat du nom de Charles Legris dit David fut si grièvement blessé au cours d'un duel avec un sergent nommé Emmanuel Fourné dit Ladvocat, qu'il en mourut le lendemain. A l'exemple de son confrère, le sergent Dubé, Ladvocat prit la poudre d'escampette et eut le bon esprit de ne plus reparaître. Pendant plusieurs mois, on le crut caché dans Québec même, et l'on perquisitionna un peu partout pour le découvrir. De guerre lasse, le Conseil se décida, en 1707, à lui faire subir son procès par coutumace en même temps qu'au cadavre de sa victime, Legris dit Da-

vid. Le cadavre Legris fut condamné aux mêmes avanies que l'on a vues tout à l'heure dans le cas de Begard, et sa mémoire fut également condamnée, supprimée et éteinte à perpétuité. Quant à Ladvoct, il fut condamné à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive, à une potence dressée à cet effet en la place publique de Québec. Mais, comme le condamné était encore au large, le jugement ajoutait en manière de proviso : « Sera le présent arrêt exécuté par effigie en un tableau qui sera attaché à la dite potence par l'exécuteur de la haute justice. »

La double sentence, qui ne fit de mal ni à l'un ni à l'autre des condamnés, fut exécutée le 14 avril 1707, à trois heures de l'après-midi.

En cette même année 1706 le Conseil supérieur fut saisi d'une accusation de duel à l'encontre de Charles Renaud, sieur Dubuisson, lieutenant, et de Jean-Joseph Foucault, sieur des Mouzens, aide-major des troupes et enseigne dans une compagnie. Après avoir entendu une interminable série de témoignages, le conseil finit par rendre un jugement qui ressemblait assez au fameux verdict du jury américain : *Not guilty, but don't do it again*. Il renvoya les sieurs Dubuisson et Foucault de l'accusation portée contre eux mais leur fit « défense à l'avenir de se meffaire ny médire sous les peines portées par les ordonnances. »

Jean-Joseph Foucault de Mouzens était parent du gouverneur, le marquis de Vaudreuil.

En 1708, nous retombons avec deux soldats qui crurent avoir le même privilège que les gentilshommes de s'entretuer à propos de bottes et qui s'en trouvèrent fort mal tous les deux, quoique l'un encore beaucoup plus que l'autre. C'était un nommé Châteauneuf et un certain Claude Dufay. Châteauneuf fut si grièvement blessé d'un coup d'épée qui lui entra dans le coffre le long des poumons qu'il en mourut deux jours plus tard. Dufay, arrêté, fut conduit à l'Hôpital-Général pour y être pansé d'une blessure qu'il avait aussi reçue, mais ce ne dut être qu'une estafilade car il était resté assez ingambe pour s'évader de l'Hôpital-Général quelques jours après y être entré. Nous voyons que le 26 novembre 1708, le conseil supérieur ordonna de commencer le procès à l'encontre de Dufay contumace et de Châteauneuf mort, mais rien n'indique dans ses jugements et délibérations, du moins jusqu'à janvier 1710, qu'il ait donné suite à cette ordonnance.

Dans un travail consacré à Alexandre de Bellefonds, l'illuminé qui comptait tuer l'archiduc d'Autriche, j'ai déjà dit comment, à peu près vers la même époque, son frère aîné poursuivait le Sieur Chalons devant la basilique de Québec et le pressait d'en découdre avec lui. S'il n'y eut pas

duel cette fois, mais seulement voies de fait, ce ne fut pas la faute du jeune spadassin, et non plus celle de son bonhomme de père qui se vantait de lui avoir appris lui-même les armes et d'en avoir fait un bretteur redoutable. Si François Genaple, qui exerçait deux professions éminemment paisibles, celle de menuisier et celle surtout de notaire, mettait tant d'entrain à apprendre à ses enfants le maniement des armes, c'est apparemment qu'il obéissait à une mode et que le goût d'en découdre avait déjà commencé de descendre des militaires aux bourgeois. Il est fort probable encore une fois qu'il y a eu beaucoup plus de duels, petits ou grands, sous le régime français que ne nous a permis d'en relever jusqu'ici la chronique du temps si incomplète et si peu abondante.

Le premier duel sanglant que nous rencontrons ensuite est celui qui s'engagea en décembre 1714 entre Jean d'Ailleboust, chevalier d'Argenteuil et Louis-Hector Malleray de la Mollerie, un neveu de M. de Tonty. Le chevalier d'Argenteuil, qui était alors enseigne et âgé de vingt et un ans, ayant entendu dire que le sieur de la Mollerie, aussi enseigne, avait proféré contre lui des propos railleurs et médisants devant plusieurs officiers, il crut de son honneur de l'aller trouver et de l'engager à ne plus récidiver, mais le dit La Mollerie l'ayant de nouveau insulté avec force, il ne

put plus se tenir, dégaina et, dans la lutte qui suivit, eut le malheur de percer de son épée le côté droit de son adversaire qui en mourut quelques heures plus tard à l'Hôtel-Dieu de Montréal. C'est du moins ainsi que le chevalier d'Argenteuil lui-même raconte l'aventure dans une supplique adressée au roi pour l'obtention de lettres de grâces. Il est permis de penser qu'en pareille occasion il ne s'est pas privé d'arrondir les angles.

Le premier soin du jeune d'Argenteuil après son mauvais coup avait été de s'enfuir dans la Nouvelle-Angleterre et de là il était passé à la Martinique pour y attendre les événements avec plus de sûreté. Pendant son absence, la coutumace ayant été instruite contre lui, il fut déclaré convaincu du crime d'homicide et condamné à avoir la tête tranchée en effigie. Le chevalier d'Argenteuil n'en reparaisait pas moins au Canada quelques années après avec toute sa tête et il put y continuer pendant assez longtemps sans encombre sa carrière d'officier. Dès 1719, en effet, il était parvenu à obtenir du Conseil d'Etat du roi, grâce à de puissantes protections, des lettres de rémission ou de grâce qui effaçaient totalement son péché aux yeux de la loi.

En atténuation du crime du chevalier d'Argenteuil, l'on me permettra de faire remarquer que sa victime appartenait à une famille assez peu

respectueuse elle-même de la vie d'autrui. Son père, Jacques Malleray, s'était enfui au Canada après avoir tué d'un coup d'épée un certain Guillot de la Forest à Poitiers en 1683 et, comme Jean d'Ailleboust, il avait été condamné à avoir la tête tranchée en effigie. Son frère aîné, appelé Jacques comme le père, eut une aventure semblable en 1717, tua dans une auberge de Québec un marchand du nom de Fustel et fut à son tour condamné à être décapité en effigie. Louis-Hector, la victime du chevalier d'Argenteuil, était personnellement innocent de ces crimes, et c'est à tort que certains historiens lui ont attribué le dernier, mais, solidaire des siens en quelque façon, il n'en a pas moins hautement confirmé par sa fin tragique la vérité du proverbe évangélique: Qui se sert de l'épée périra par l'épée.

Faut-il considérer comme un duel une autre affaire qui survint à Québec en 1726 entre un certain François Maugeant et le sieur Alphonse Lestage, commandant du navire *la Marguerite*? Les textes ne permettent pas de l'affirmer d'une façon sûre, mais, à mon humble avis, ils le laissent cependant suffisamment entendre. Ce François Maugeant paraît le même que Tanguay enregistre sous le même nom dans son Dictionnaire comme époux de Marguerite Kessis-Roger et à qui il décerne le titre de médecin. S'il était méde-

cin et s'il a eu le choix des armes, il a dû se battre au bistouri. Mais épée ou bistouri, il se servit assez bien de l'arme à sa disposition pour mettre complètement à mal son adversaire. Le sieur Lestage, mortellement blessé, mourut deux jours après du coup qu'il avait reçu. Mais le coupable était déjà loin au moment où succombait sa victime. Il s'en était allé du côté des Anglais dans la Nouvelle-Ecosse. Voici en effet ce que nous lisons dans le registre des délibérations du Conseil d'Annapolis Royal à la date du 5 septembre 1726 :

« Comparait le Sieur Maugeant arrivé de Québec pour protection du gouvernement britannique, ayant blessé M. Lestage gentilhomme mort deux jours plus tard. Le conseil est d'avis que Maugeant a agi en défense, Lestage l'ayant odieusement attaqué et provoqué. Ayant marié une fille de Chignecto et attendant sa famille de Québec, il demande l'autorisation de rester avec son beau-père à Chignecto et de prêter allégeance comme sujet britannique. »

Maugeant vit sa demande agréée et non seulement il eut l'adresse, pendant qu'il était sujet britannique en 1732, d'obtenir du roi de France des lettres de rémission par l'intermédiaire du gouverneur de Beauharnois, mais il continua d'être sujet britannique après cette faveur royale. En 1737, et même en 1740, on le trouve encore à Chig-

necto occupant une position officielle sous le gouvernement de Paul Mascarene.

Nous avons déjà vu comment en 1706 Charles Renaud, sieur Dubuisson, se tira le plus heureusement du monde, et avec une simple admonestation, d'une accusation de duel portée contre lui. Trente ans plus tard, son fils Louis-Jacques-Charles devait se tirer d'un embarras du même genre avec beaucoup moins d'aisance. Le cas de ce dernier, il est vrai, était beaucoup plus patent. Il pouvait difficilement nier s'être battu, car il avait eu le malheur d'embrocher son adversaire, Charles Hertel de Cournoyer, et de le faire passer de vie à trépas, aux Trois-Rivières, le 5 janvier 1736.

Jacques-Charles Dubuisson, après son aventure, jugea qu'il n'avait rien de mieux à faire que de s'enfuir et, après être passé par la Nouvelle-Angleterre, il alla se réfugier finalement à la Martinique. De là il dirigea avec activité sa campagne pour l'obtention de lettres de grâce. Entre temps, il avait été condamné à mort par coutumace aux Trois-Rivières, mais cela n'empêcha pas MM. de Beauharnois et Hocquart de s'entremettre en sa faveur auprès du roi. A une première demande du gouverneur et de l'intendant la cour répondit en 1738 que des lettres ne pouvaient être accordées au jeune Dubuisson avant que le Conseil supérieur de Québec n'eût rendu

un arrêt définitif le déchargeant d'accusation. Beauharnois et Hocquart insistèrent, affirmant qu'en réalité il n'y avait pas eu intention de duel, et la cour finit par se rendre. Le 14 mai 1739, le chanoine Hazeur pouvait écrire de Paris à un de ses amis du Canada: « Je suis charmé que M. Dubuisson qui est à présent à St-Domingue chez M. le chevalier de Vaudreuil ait obtenu un arrêt en sa faveur. Il fera mieux de servir à St-Domingue, si on veut lui donner un emploi, que de retourner en Canada où il pourrait se trouver exposé ». Malgré cet avis, le sieur Dubuisson, qui ne tenait évidemment pas à rester aux Iles, s'en revint aussitôt au Canada et, après avoir fait entériner ses lettres de grâce aux Trois-Rivières, il alla se constituer prisonnier à Québec et obtint enfin d'être déchargé d'accusation par un jugement unanime du Conseil supérieur, le 19 septembre 1740. Peu après il était nommé à l'enseigne en second dont il avait déjà l'expectative en 1736 lors du malheureux accident qui interrompit sa carrière.

Quoique la Louisiane ait pu être considérée pendant longtemps comme une sorte de province du Canada français, je n'ai pas l'intention d'introduire dans cette étude les duels assez nombreux dont la Nouvelle-Orléans, Biloxi ou Mobile ont été tour à tour le théâtre, mais j'en veux signaler

au moins deux qui ont pour nous un intérêt particulier parce qu'ils ont tous deux coûté la vie à des fils du Canada.

Le premier est celui où s'opposèrent d'une part Charles Petit de Livilliers, capitaine des troupes en Louisiane, et d'autre part le chevalier de Macarty, un frère du lieutenant du roi du même nom qui prit une part si considérable aux dernières campagnes pour la défense du Canada du côté des Illinois. Charles Petit de Livilliers y fut grièvement blessé et mourut peu de jours après des suites de sa blessure le 1er avril 1736, à la Nouvelle-Orléans. Il était né à Boucherville en 1698 et avait pour grand-père maternel le patriarche Pierre Boucher. Quant au chevalier de Macarty il dut passer en France à la suite de cette affaire afin de ne pas être inquiété, et ce ne fut que de longues années après qu'il rentra en Louisiane.

L'autre duel louisianais que j'ai aussi tenu à retenir eut lieu une vingtaine d'années plus tard dans la région des Illinois. Il coucha brusquement dans sa tombe le sieur de Montcharvaux, un jeune officier qui donnait les plus belles espérances. Ce sieur de Montcharvaux, qui n'était encore que cadet à l'aiguillette, était natif de Québec, son père Jean-François Tisserand de Montcharvaux y ayant épousé Marie-Thérèse Larchevêque en 1721, longtemps avant de passer dans les troupes de la

Louisiane et alors qu'il était cornette des gardes du gouverneur de Vaudreuil. Le sieur de Vergès, dont le coup d'épée causa la mort de notre jeune officier, ne paraît pas avoir été sérieusement inquiété de ce fait. M. de Villiers du Terrage dit avoir vu aux archives des colonies une lettre du père de la victime qui demande qu'il ne soit pas exercé de poursuites, « le duel ayant été loyal. »

Après la malheureuse affaire Dubuisson-Cournoyer, il paraît y avoir eu pendant plusieurs années au Canada une sorte d'accalmie du duel. Je n'en ai pas rencontré de nouveau pour ma part avant 1748. Peut-être y en eut-il que nous ne connaissons pas, mais ils n'ont pas fait de bruit ou du moins ils n'ont pas laissé de traces. Les autorités avaient depuis quelque temps déjà commencé à se désintéresser des duels, du moins de ceux entre officiers, lorsqu'ils n'étaient pas fatals. Je crois que même les duels de 1748 dont je viens de parler seraient restés à jamais ignorés si un marchand de Québec n'avait pas eu l'idée d'en consigner la nouvelle dans une lettre qu'il écrivait le 27 janvier de cette année à un client de Montréal et qui, encore inédite, est conservée à la bibliothèque St-Sulpice. Les duels dont parle ce précieux épistolier, M. Havy, de la maison Havy et Lefebvre, sont au nombre de deux. Le premier aurait eu lieu entre M. de Pensens et M. de Lery,

deux adversaires que l'on s'étonne de voir se rencontrer, car M. de Pensens était en 1748 capitaine à l'Ile Royale et M. de Lery semble avoir passé toute la même année en service au fort Saint-Frederic. Quant au second il aurait mis en présence Coulon de Jumonville, le même qui devait périr six ans plus tard par la trahison de George Washington, et un sieur de la Bourdonnaye dont j'avoue n'avoir jamais rencontré le nom nulle part ailleurs dans nos annales et qui ne dut servir dans les troupes que pendant un temps assez court, probablement comme cadet. De ces deux rencontres M. Havy ne dit pas davantage et, à cause de cela, il est permis de conclure qu'elles ne furent pas sanglantes.

Nous connaissons mieux trois autres duels qui eurent lieu presque en même temps en l'année 1751, mais, dans chacun des cas, malheureusement, les acteurs eux-mêmes n'offrent d'intérêt d'aucune sorte.

Ce sont d'abord en mars, Etienne Beaudry, fifre, et Joseph Deguire, tambour, de la garnison de Québec, qui se battent en duel. Deguire put fuir avant d'être appréhendé, et Beaudry lui-même trouva au bout de quelque temps le moyen de s'évader de l'Hôpital où il avait été conduit après avoir été grièvement blessé. Tout ce que put faire

le Conseil supérieur fut de condamner les deux coutumaces à être étranglés ou pendus en effigie.

Les deux autres compères étaient deux sergents de la garnison de Montréal, nommés respectivement Delmas et Deville. Après s'être promenés toute la journée dans une carriole, un jour de mai, et avoir pris force libations dans de multiples auberges, ils avaient fini par se quereller et par se mettre à ferrailer. Au cours du combat l'un d'eux, Deville, reçut au travers du corps un coup d'épée dont il mourut sur le champ et l'autre, dégrisé, courut si bien qu'il ne fut plus jamais retrouvé.

La troisième rencontre de 1751 fut moins tragique mais eut un dénouement peut-être moins banal. Il s'agissait d'un certain Jean Corollaire, tambour lui aussi, et d'un soldat nommé Coffre qui s'étaient battus l'épée à la main, mais qui ne s'étaient fait aucun mal. Coffre évita la justice par la fuite, mais Corollaire, moins heureux, fut appréhendé et fourré en prison pour un an. Mais que faire en un cachot à moins que l'on ne songe? Corollaire songea et, tout à coup, il lui vint une idée, celle d'écrire à la cour et de la prier de l'accepter comme exécuteur des hautes oeuvres de la colonie. La cour qui avait présentement besoin d'un exécuteur ne trouva pas la proposition si bête, l'accepta et déchargea en conséquence Jean Corollaire de tenir prison le temps qui lui res-

tait à expier. Et voilà comment une affaire l'honneur peut conduire un duelliste à devenir bourreau.

Pour en finir avec Jean Corollaire j'ajouterai que son duel a eu encore un autre corollaire, un mariage. Quelques jours après avoir été agréé comme exécuteur des hautes oeuvres il pétitionnait encore une fois le tribunal et le pria d'accorder la liberté à Marie Laurent, fille, détenue dans la prison, avec laquelle il désirait s'unir. Comme on ne pouvait rien lui refuser, Marie Laurent lui fut remise et il put la conduire à l'autel. J'aime à croire qu'ils furent heureux et qu'ils eurent beaucoup d'enfants.

Dans cette rapide revue des duels au Canada français, je ne veux pas oublier l'Acadie et particulièrement l'Ile Royale. Il n'y avait pas de raison pour que l'épée de nos officiers des troupes de la marine n'éprouvât pas de temps à autre les mêmes démangeaisons à Louisbourg qu'à Québec ou à Montréal.

En 1751, qui fut apparemment une année féconde en altercations, je note à Louisbourg une brève rencontre entre deux enseignes, Pierre Druillon, sieur de Macé, et un sieur de la Cousinière. Les deux officiers en étaient venus aux gros mots en jouant au billard, et ils crurent qu'ils ne pouvaient mieux décider lequel avait raison qu'en mettant flamberge au vent. Il ne s'ensuivit heureusement

rien de désastreux. M. de la Cousinière s'en tira avec un coup d'épée sans gravité. Le comte de Raymond, gouverneur de l'Ile Royale, fit passer en France le sieur de la Cousinière qui, à son jugement, avait eu tort, et quant au sieur Druillon il se contenta de le transférer au Canada où on le rencontre quelques années plus tard compagnon de Jumonville lors de son assassinat.

La Cousinière, renvoyé en France, n'en obtint pas moins de l'emploi peu après dans les troupes de la Louisiane. On l'y retrouve en 1759 mêlé à une nouvelle affaire d'épée, mais cette fois d'une façon négative, si je puis m'exprimer ainsi. Provoqué par un certain M. Marcellin, ancien garde-magasin, il refusa carrément de se battre avec lui, et il paraît avoir été soutenu en cela par ses frères officiers. Marcellin osa alors le frapper du plat de son épée, mais, aussitôt effrayé de son audace, il s'enfuit à Pensacola. Peu après, M. de Rochemore, commissaire de la marine, ne craignit pas de braver l'opinion militaire en faisant revenir à la Nouvelle-Orléans son protégé Marcellin. D'un commun accord les officiers décidèrent d'entrer dans une grève de sympathie en faveur de leur camarade, La Cousinière. Ils organisèrent la grève du respect et refusèrent de saluer à l'avenir M. le Commissaire.

En 1757, toujours à Louisbourg, M. Garsement

de Fontaine, capitaine, eut maille à partir avec un lieutenant, le sieur de Bellefosse, qui paraît avoir été un individu plutôt malcommode. Grossièrement provoqué par Bellefosse, alors qu'il s'y attendait le moins, M. Garsement pria son contradicteur de vouloir bien l'attendre un instant, car il n'avait pour toute arme à ce moment que son couteau de chasse, mais, sur le refus qui lui fut opposé, il fut obligé de se battre tel qu'il était. Malgré que le combat fût inégal, Bellefosse n'en fut pas moins blessé à la main et, presque aussitôt après, il était expédié en France comme indésirable, à la grande satisfaction de tous ses camarades. Quant à Garsement de Fontaine, il fut tué l'année suivante, mais au vrai champ d'honneur, pendant le dernier siège de Louisbourg.

Dans les toutes dernières années du régime français au Canada, surtout après l'arrivée des troupes de terre, les rencontres entre officiers étaient devenues une affaire courante et personne n'y apportait de particulière attention. Il est vrai que ces rencontres présentaient rarement un caractère de gravité. L'on s'était échauffé la tête dans une discussion un peu animée, l'on descendait sur le terrain, l'on échangeait quelques coups d'épée qui n'aboutissaient la plupart du temps qu'à une légère estafilade, et tout était dit. Montcalm lui-même voyait les duels avec une extrême indul-

gence et en souriait. Il les considérait comme une purgation de l'âme presque nécessaire. Rien de plus significatif à ce sujet, que ce qu'il écrit, le trois février 1758, à Bourlamaque, sur deux de ses officiers qui avaient ensemble une difficulté, apparemment à propos de mariage.

« A l'égard de M. Héré et de M. Liébaux, dit-il, qu'ils se battent tous deux bien vigoureusement à la satisfaction des lieutenants, à petit bruit. En lâcher un mot dans le tuyau de l'oreille à M. de Vaudreuil. Si cet objet se remplit bien, tout est dit ».

Le duel recommandé eut lieu en effet, et, le 22 février suivant, Montcalm en exprimait ainsi sa satisfaction à M. de Bourlamaque : « L'affaire de MM. Héré et Liébaux est finie ; ils se sont comportés au gré de leurs camarades. M. Héré a reçu huit coups d'épée et n'en a donné qu'un ».

Le marquis de Montcalm croyait aux duels et avait de la peine à comprendre que l'on n'y crût pas comme lui. A tort ou à raison, il estimait que les Canadiens n'étaient pas aussi chatouilleux qu'ils auraient dû l'être au point de vue de l'honneur ; il leur reprochait d'oublier trop souvent qu'il n'y a qu'une seule manière qui convienne à un militaire de vider un différend, et c'est les armes à la main.

C'est ainsi que le sieur de Boucherville étant

venu se plaindre à lui d'un autre officier, le marquis ne put cacher son étonnement qu'il n'eut pas plutôt pensé à demander raison lui-même à son contradicteur. « La plainte de M. de Boucherville, écrit-il le 22 mai 1758, est singulière; mais chaque nation a ses préjugés en fait de bravoure. Je vois sur ce point le Canadien comme l'Espagnol et l'Anglais, point duelliste, et j'y suis confirmé par une scène de Rosmorduc avec un jeune homme des bancs de la colonie. »

Il est possible que les Canadiens aient été moins bretteurs, c'est-à-dire moins bravaches, que leurs frères du vieux pays, mais Montcalm lui-même s'est plu souvent à leur reconnaître la vraie bravoure, celle du champ de bataille. Quant aux duels ils ne les recherchaient peut-être pas, mais il ne serait pas vrai de dire qu'ils les refusaient toujours. Au su même de Montcalm, en août 1758, M. de la Corne la Colombière se déclare prêt à donner toute la satisfaction qu'il désire à M. Clapier, un jeune officier, probablement parent de Vauvenargues, à qui, dans un moment de vivacité, il a donné quelques coups de bâton trop bien appuyés, et, si la rencontre n'aboutit pas, la faute n'en est pas à l'officier canadien.

Encore au su de Montcalm, en juillet 1759, à Québec même, l'ingénieur canadien de Lotbinière, le futur marquis, se bat à l'épée avec un autre ingé-

nieur récemment venu de France, le sieur de Caire, et reçoit une assez sérieuse blessure à l'épaule.

Nous en sommes maintenant rendus à la grande catastrophe qui obligea le drapeau fleurdelisé, et avec lui l'épée française, à repasser les mers. Avec l'épée française disparut naturellement de notre pays le duel à la française. Mais le duel lui-même devait y renaître sous d'autres formes et nous verrons comment dans un autre chapitre.

CHAPITRE DEUX

(1760-1817)

Comment le pistolet remplaça l'épée avec l'arrivée de l'armée anglaise. — Les hâbleries du sieur Laterrière. — Les premiers duels sous le nouveau régime. — Sir James Lemoine et son conte du duel de Mlle Neville. — Fin tragique du jeune Holland aux mains du lieutenant Shoedde. — Comment Salaberry expédie ad patres un butor allemand, s'il faut en croire M. de Gaspé. — Deux rencontres fatales dans le Haut-Canada. — Entre voyageurs sur la côte du Pacifique.

A PRÈS la cession du Canada à l'Angleterre, lorsqu'à peu près tous les Français qui portaient l'épée eurent repassé les mers à l'exception de quelques seigneurs qui ne songeaient qu'à se tenir cois le plus possible, la pratique du duel subit nécessairement un arrêt. Mais elle ne devait pas tarder à revivre, et même à prendre une extension plus considérable que jamais, avec les militaires anglais qui, non moins que ceux de France à qui ils

succédaient, et par obéissance au même pli professionnel, tenaient à paraître châtouilleux sur le point d'honneur.

Dans le précédent chapitre, j'ai eu l'occasion de citer le mot de Montcalm à propos du peu de goût que les nôtres lui semblaient montrer pour l'épée: « Je vois le Canadien comme l'Espagnol et l'Anglais, point duelliste ». Au moins en ce qui concerne les Anglais, cette assertion du général français a certainement lieu de surprendre. Les duels, à cette époque, et Montcalm pouvait difficilement l'ignorer, étaient aussi fréquents en Angleterre qu'en France, non seulement dans l'armée, mais aussi dans la société. Les grands seigneurs, les hommes de plume et même les simples bourgeois rivalisaient de manie homicide avec les gens de guerre. Parmi les rencontres mémorables dont le récit bourre l'histoire anecdotique du duel au XVIII^e siècle, l'on en rencontre autant qui ont eu lieu au nord qu'au sud de la Manche, et c'est même aux premières que l'on prête généralement le caractère le plus atroce.

Mais si l'Anglais était duelliste autant que le Français, il ne l'était pas de la même manière. Alors que le Français, du moins jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, se battait presque uniquement à l'épée, il se battait, lui, presque uniquement au pistolet. Et cela s'explique admirablement par

la différence de tempérament des deux peuples. L'ardeur gauloise en effet s'accommode mieux du combat à l'épée qui permet au duelliste de parer, de se fendre, de battre l'air, en un mot de s'agiter à son saoul, tandis que le flegme britannique trouve plus de satisfaction dans le combat au pistolet où deux adversaires se plantent en face l'un de l'autre, mais à distance, dans une attitude aussi roide que correcte et ont l'avantage de se tuer sans qu'il se fasse un seul pli à leur uniforme ou à leur habit.

Cependant, de même que l'Angleterre, avant de s'en tenir au pistolet, avait assez longtemps connu le duel à l'arme blanche, grâce à l'irruption des idées françaises sous la Restauration, c'est-à-dire sous Charles II, la France, grâce à une irruption semblable des idées anglaises vers le temps de la Révolution, a fini par adopter le combat au pistolet au moins concurremment avec le combat à l'épée. Durant presque tout le dix-neuvième siècle les Français qui avaient à laver dans le sang un outrage, ont choisi indifféremment pour cette singulière lessive, soit l'arme blanche, soit l'arme à feu. Ce fut d'une balle que Emile de Girardin abattit Armand Carrel en 1836, et nous voyons vers le même temps Louis Veuillot lui-même, non encore converti, se battre au pistolet à deux reprises. Quant à Edouard Drumont, plus tard, lorsqu'i

se rencontrait avec Clemenceau, ainsi que cela lui arriva assez souvent, c'était tantôt à l'épée, tantôt au pistolet. Mais il n'en reste pas moins que l'épée demeure l'arme de prédilection du Français, et celle qui convient le mieux à son tempérament. La question a même été posée, il y a quelques années, dans une revue, de savoir à quelle date avait exactement commencé en France cette innovation du duel au pistolet. Tout le monde était convaincu qu'elle ne pouvait être que relativement récente. Des érudits sont venus qui ont prouvé qu'à deux ou trois reprises, au *XVI^e* et même au *XVII^e* siècle, des duellistes s'étaient mutuellement cassé la tête à coups d'arquebuse, mais il n'en a pas paru moins bien confirmé que, jusqu'aux approches de la Révolution française, l'épée avait régné pratiquement sans conteste en France comme la seule arme digne de trancher les différends entre gens d'honneur.

Il n'y a rien de plus significatif à ce propos que le passage suivant des Souvenirs de M. Vienot de Vaublanc, homme politique qui vécut jusqu'au milieu du siècle dernier, mais qui, né en 1756, avait bien connu l'ancien régime.

« Nous voyons depuis quelque temps, écrit-il, le pistolet remplacer l'épée dans les combats. Peut-être peut-on s'en étonner. Avant la Révolution, M. de Rouvray, colonel d'infanterie, provoqua un

officier dont il croyait avoir reçu un outrage: celui-ci voulut se battre au pistolet. Son adversaire déclara que l'épée était l'arme du gentilhomme et du militaire, et que tous devraient s'en servir puisqu'ils la portaient. Plusieurs officiers s'assemblèrent pour juger le second différend et déclarèrent à l'unanimité qu'on ne pouvait exiger l'arme du pistolet. Le combat eut lieu en leur présence, l'épée à la main, et les deux champions furent blessés. »

Tout le monde aura sans doute reconnu dans le Monsieur de Rouvray dont il est question ici une ancienne connaissance canadienne, Laurent-François Lenoir, sieur de Rouvray, qui, alors qu'il n'était encore que lieutenant dans le régiment de la Sarre, se distingua si brillamment aux côtés de Montcalm à la bataille des Plaines d'Abraham et y reçut même deux graves blessures. Laurent Lenoir, repassé en France après la capitulation, devint colonel d'infanterie, se fit appeler le marquis de Rouvray, commanda à Saint-Domingue un régiment de son nom, parvint jusqu'au grade de maréchal de camp, fut député de Saint-Domingue à l'Assemblée Nationale, et finit par mourir, non pas à Saint-Domingue en 1792, en défendant la colonie, comme l'a écrit le baron de Woelmont, mais en juillet 1798, à Philadelphie, dans les Etats-Unis d'Amérique.

Le même problème ne se pose pas au Canada où la ligne de démarcation entre les deux façons traditionnelles de se battre est extrêmement nette. Pas un seul duel au pistolet jusqu'à l'extinction du régime français et pas un seul duel à l'épée depuis l'avènement du régime anglais.

A cette dernière assertion, l'on objectera peut-être: Mais non, il y a eu au moins une rencontre à l'épée sous le régime anglais, celle de Laterrière avec des officiers de la marine britannique, en 1772. Il est trop vrai que quelques-uns ont pris au sérieux cette incroyable hâblerie du trop fameux Gascon et ont même voulu voir avec orgueil dans son mirifique exploit un naturel exemple du courage français. Pour bien montrer le cas qu'il convient de faire de cette vantardise vraiment trop puérile, il n'y a qu'à laisser parler Laterrière lui-même.

« Cette année-là, dit-il, hivernait, dans le havre du Cul-de-Sac, à Québec, une frégate appelée le *Triton*, commandée par le capitaine Latwitch (?), avec tout son équipage et son complément de gardes-marine qui ne demandaient pas mieux que de courir les bals... et le reste. C'est justement chez un nommé Crépin, aubergiste, proche de la frégate, et non loin du marché où je demeurai, que se donnait un de ces bals et fricoterie toutes les semaines. Mon voisin le jeune Simpson et moi

étant un de ces soirs-là au bal, nous y restâmes plus tard que bien d'autres. Quatre des officiers de cette frégate voulurent nous chercher querelle, ils furent bientôt mis dehors; mais nous en voulant beaucoup, surtout à moi qu'ils appelaient « le French dog », ils se cachèrent sous la galerie du côté du bord de l'eau, par où nous devions sortir, dans le dessein de nous tuer et jeter dans le chenal, à ce que mon camarade leur entendit dire en anglais comme nous passions la porte. N'entendant pas cette langue, si j'eusse été seul, ils auraient bien effectué leur mauvais dessein. Mon ami me cria en français: « Défendons-nous et crions; quoiqu'il soit tard, peut-être quelqu'un viendra-t-il à notre secours! »... Je n'avais pour me défendre qu'une baguette de jonc; je me réfugiai dans un angle, au rez-de-chaussée. Leurs épées se nuisaient, car ils auraient pu me tuer dès leur première attaque; pris de vin, ils ne savaient pas trop ce qu'ils faisaient. Mon ami était de l'autre côté de la rue, je lui criai d'aller vite chercher chez moi deux sabres qui étaient sur la corniche de la cheminée de la cuisine. « Le garçon m'attend, il t'ouvrira la porte dans l'instant!... » Il courut et revint en peu de minutes. « Comment te le donner? me dit-il. — Avance et ne perds point de temps, je suis percé et blessé partout de la pointe de leurs épées. Ah! si je puis tenir un de ces sabres, tu

verras un beau jeu... » — Il en jeta un aussitôt qui tomba derrière moi, à droite, et que je pus saisir immédiatement sans m'exposer. Le premier coup atteint et coupe l'oreille à l'un d'eux et lui fait une blessure profonde à l'épaule. Le blessé cria : « I am wounded and almost dead ! the devil is at our heels ! » Mon compagnon en avait pareillement engagé deux et les miens, se voyant servis à la française, gagnèrent la frégate en criant de toutes leurs forces, ce qui réveilla tout le monde à bord. Nous fîmes un détour pour ne pas être pris ; rentrés chez nous nous barricadâmes les portes et les fenêtres avec des barres de fer et des plaques de poêles, nous mîmes un baril de balles sur le cul, de même qu'un baril de poudre ; nous avions cinq bons fusils que mon garçon et mon camarade devaient recharger au fur et à mesure pour notre défense, en cas d'attaque. Heureusement personne n'approcha de la maison...

« L'affaire fit beaucoup de bruit en ville. L'oreille coupée fut trouvée le matin sur la neige par un commis de M. Frémont. Le gouverneur en fut aussi informé ; mais pas de plainte régulière : chacun resta avec ses blessures et guérit comme il put ; pour ma part, j'en avais reçu sept, mais pas dangereuses. »

Tel est le seul duel à l'épée dont le Canada puisse se vanter sous le régime anglais ; il n'a

malheureusement qu'un défaut et c'est de n'avoir pas existé. Quel est celui qui ne comprendra qu'après avoir été mêlé à une beuverie dans un cabaret de bas étage, Laterrière, avec son ordinaire effronterie, a simplement magnifié en un duel héroïque la bagarre qui s'ensuivit?

Comment a-t-on pu se laisser prendre même un instant à ce conte à dormir debout où il se représente aux prises avec quatre officiers armés de leurs épées alors qu'il n'a lui-même pour se défendre qu'une baguette de jonc et où, malgré les coups qui le lardent, il peut attendre qu'un ami courre à sa maison et lui en rapporte ses deux sabres. Et cette oreille, surtout, cette oreille qui est retrouvée le lendemain sur la neige, quel chef-d'oeuvre!

En réalité ce Gascon qui était arrivé au pays vers l'âge de 19 ans d'un petit hameau perdu de l'Albigéois où il avait vécu la vie misérable des paysans d'alors, n'a jamais manié d'autre arme plus dangereuse que la lancette dont il saignait ses patients après s'être affublé du titre de médecin, et il n'y a rien de plus cocasse que de le voir transformer sa modeste chambre de garçon en un véritable arsenal avec ses deux sabres, ses cinq fusils, son baril de balles et son baril de poudre.

Il est incontestable que le duel au pistolet, auquel le Canada anglais s'est toujours tenu, est,

dans son principe, plus sérieux que le duel à l'épée. Avec une balle bien placée le duelliste tue plus sûrement son homme qu'avec un coup d'épée même bien dirigé. Et c'est ce qui fait que les pauvres diables que le respect humain a conduits sur le terrain beaucoup plus que la bravoure, sont toujours plus nerveux lorsqu'ils font face à la gueule d'un pistolet, même à quinze pas de distance, que lorsqu'ils font face à une épée nue, même sous leur nez. Dans la cas de l'épée, ils peuvent espérer que l'honneur sera aussitôt satisfait par une légère saignée à l'avant-bras ou à la cuisse. Mais dans le cas du pistolet, ils ne peuvent jamais prévoir si une balle, même lancée par le plus inhabile des adversaires, ne les étendra pas morts sur le carreau.

En pratique, cependant, le duel au pistolet n'est pas plus souvent fatal qu'un autre. Un Anglais amateur de statistiques, après avoir pointé environ deux cents rencontres, a calculé que seulement une sur quatorze s'était terminée par la mort de l'un des combattants ou des deux. Lui-même estimait que ce n'était pas beaucoup et il en concluait qu'on aurait tort de se laisser aller au découragement en allant sur le terrain. D'ailleurs, ajoute-t-il, même avec le pistolet, on peut n'être que blessé. Si la superficie d'un corps humain, lorsqu'elle s'oppose à un adversaire, peut être divisée en neuf parties, il n'y a que trois de ces

parties où une blessure est vraiment susceptible d'être mortelle, de sorte que le duelliste en fin de compte a trois chances contre une de n'être pas tué et cinq chances contre une de n'être pas même blessé. N'est-ce pas assez rassurant?

Pour diminuer le péril d'une rencontre au pistolet, il y a surtout les seconds, pourvu qu'ils comprennent bien leurs fonctions et qu'ils soient un peu expérimentés. Il leur est en effet assez facile de rendre un duel à peu près anodin en conditionnant les armes des deux adversaires. Une gâchette plus ou moins dure, un dosage de poudre plus ou moins élevé, une mire plus ou moins correcte, sont autant de moyens d'enlever au tir sa précision et d'éloigner le danger. Ce sont ces précautions humanitaires qui, jointes à la presque inévitable nervosité du tireur, font que tant de balles dans l'histoire des duels sont échangées sans résultat. Malheureusement, encore une fois, personne ne peut jamais prévoir quelle direction prendra la balle qu'il envoie, moins encore celle qui lui est envoyée, et nous aurons l'occasion de voir combien ont encore été nombreuses chez nous les malheureuses victimes de ce terrible hasard.

Dans la *Gazette de Québec* du 2 avril 1767, nous lisons le fait divers suivant :

« Lundi dernier, il y a eu un duel, près de la Potence, sur les Plaines d'Abraham, notre Champ

de Mars, entre un officier de l'armée et un monsieur de la loi; mais aucun n'a été blessé, ayant prudemment désisté (sic) après avoir déchargé un coup de pistolet chacun. »

C'est le premier duel canadien dont il soit fait mention après la conquête, à ma connaissance du moins. On devine que l'éditeur de la *Gazette* ne l'a noté que comme un fait nouveau qui ne devra pas se renouveler souvent. Le silence qu'il garde sur l'identité des combattants dit assez la pitié qu'il ressent pour leur folie et l'ironie avec laquelle il parle de leur prudence montre bien qu'il ne prend pas l'innovation au sérieux. Pourtant ce duel bénin et sans importance venait d'ouvrir la voie à une pratique qui, pas plus d'un demi-siècle plus tard, devait s'emparer d'une bonne partie de la société canadienne, et particulièrement des deux professions qui en avaient donné le premier exemple, celle des militaires et celles des hommes de loi.

Si nous n'en jugeons que par ce que nous apprennent les journaux du temps, d'ailleurs si rares et si discrets, le progrès du duel dans la faveur populaire fut d'abord assez lent, car, pour en arriver ensuite au duel le plus proche, il faut attendre jusqu'en 1782. Il n'est pas probable cependant que quinze années se soient ainsi écoulées sans que quelques-uns au moins des officiers qui étaient

alors en garnison à Québec aient songé à charmer leurs loisirs en échangeant ici et là quelques balles. C'était sous Georges III et la fureur du duel, qui a sévi sous le règne de ce monarque avec plus d'intensité que sous tout autre dans l'histoire de l'Angleterre, n'a pas pu manquer d'avoir sa répercussion au Canada. Mais déjà les officiers anglais avaient l'habitude de ne pas conter au public leurs petites affaires intimes et, lorsqu'ils se battaient, ils s'arrangeaient sans aucun doute pour que l'affaire restât tout à fait entre eux. C'est un fait que nous ne connaissons des duels du temps que ceux auxquels des civils ont été mêlés en même temps que des militaires. La nouvelle s'ébruitait évidemment par les civils qui n'étaient pas tenus à la même discrétion et qui, peut-être aussi, n'en étaient pas capables.

Le duel de 1782 auquel j'ai tout à l'heure fait allusion était précisément de cette sorte. Il mettait aux prises un officier, non pas seulement avec un civil, mais avec deux civils à la fois. Nous ne le connaissons que par une lettre privée qu'écrivit le lendemain le chirurgien Adam Mabane au juge en chef de la province. Il y appert qu'un officier d'artillerie, nommé Kenelm Connor Chandler, dont le fils du même nom fut longtemps seigneur de Nicolet, était depuis quelque temps engagé dans une dispute avec un marchand nommé Alexander

Davison, le même qui est devenu célèbre pour avoir arraché son ami, le futur lord Nelson, aux blandices de la jeune sirène québécoise, Mlle Prentiss. Des efforts avaient été tentés par plusieurs, particulièrement par le juge en chef, pour pacifier les adversaires, mais en vain. Au bout de quelques jours, la querelle s'envenimait au point d'englober l'associé même de Davison, Thomas Lees, et Chandler, un beau matin, recevait de l'un et de l'autre un billet fort courtois où il était invité à les rencontrer chacun à leur tour, mais à la même heure, sur les hauteurs d'Abraham. Chandler se rendit à leur prière, essuya successivement le feu de Davison et de Lees en le leur rendant, et l'affaire en resta là, aucun des combattants n'ayant été atteint.

« Cette affaire, dit le Juge Mabane, m'a causé beaucoup d'ennui, car je suis également dévoué aux deux parties. »

Mais le temps devait fatalement venir où nos jeunes gens canadiens-français eux-mêmes céderaient à l'envie d'imiter ces hauts faits et se croiraient piqués eux aussi par la tarentule de l'honneur. A Boucherville revient la gloire d'avoir abrité ces pionniers dont le nom nous est resté malheureusement inconnu. Voici comment la *Gazette de Montréal* de Fleury Mesplet raconte cet incident plutôt ridicule dans son numéro du 20 août 1789 :

« On écrit de Boucherville, en date du 17 de ce mois, que deux jeunes messieurs de cet endroit eurent querelle ces jours derniers et se battirent au pistolet. Un de leurs amis qu'ils entraînaient avec eux au lieu désigné, sous l'apparence d'une partie de chasse, fut témoin malgré lui de leur conduite. Surpris de les entendre, il fit ses efforts pour les réconcilier, mais ils ne voulurent écouter aucun de ses avis. Alors, étant convenus de huit pas de distance, ils marchèrent avec le plus grand sang-froid, puis se retournant l'un vers l'autre, ils lâchèrent ensemble leurs coups. La Providence et le hasard les ont préservés de tout accident, mais, fâchés de ce bonheur, ils se proposèrent un nouvel assaut qui fut remis au lendemain matin. Leur ami commun fit part de leur projet à l'un des siens qui se joignit à lui pour les rapatrier. Enfin la raison qui les avait abandonnés en cet instant les a fait céder à la décision des assistants et ils sont présentement plus intimes que jamais. »

Un peu plus tard, s'il faut en croire Sir James Lemoine, Québec faillit être le théâtre d'un duel peu banal qui heureusement manqua parce qu'il se trouva qu'un des deux adversaires, la partie provocante, c'est le cas de le dire, était tout simplement une femme. Voici l'histoire telle que la rapporte le chroniqueur québécois :

« Un soir, dans le temps que le duc de Kent était à Québec, un fort joli garçon assistait comme l'invité du jeune Holland, le fils de l'arpenteur général, à un dîner du 24e Grenadiers qui avait lieu dans les casernes des Jésuites. A ce dîner l'on vida force bouteilles comme c'était alors l'habitude et, grâce à cette convivialité excessive, l'on finit par découvrir brusquement, à la grande surprise de tous et particulièrement du jeune Holland, que l'invité en question n'était autre qu'une jeune demoiselle travestie en garçon. Cette aimable personne que tout Québec avait connue jusque-là sous le nom de M. Nesbitt, se trouva être une demoiselle Neville. D'après les renseignements obtenus par Sir James, la découverte aurait été due à un officier du 24e, M. Broadstreet, qui, à un moment où le prétendu M. Nesbitt qu'il avait dû conduire sur le balcon pour lui faire prendre un peu d'air, se laissait aller sur lui sans y prendre garde, se serait aperçu qu'il avait affaire à une fille déguisée. Après le dîner, Nesbitt se fit reconduire à la maison des Holland et Broadstreet n'eut rien de plus pressé après son départ que de raconter la chose comme une bien bonne histoire. Le lendemain l'officier indiscret recevait de Nesbitt un cartel l'invitant à rendre raison des faux bruits qu'il avait répandus. Ne sachant que faire dans les circonstances, Broadstreet s'en fut trouver un

de ses officiers supérieurs, le capitaine, plus tard général Doyle, et lui demanda son avis. Doyle lui dit : « Je serai votre second. Si Nesbitt est une fille, vous ne vous battrez pas avec lui ou, si vous aimez mieux, avec elle. En attendant je m'assurerai du fait ».

Sur-le-champ le capitaine se fait conduire à Holland House et il y trouve le gai compagnon en train de flirter avec d'autres jeunes demoiselles. Après avoir tenté un stratagème que Sir James Lemoine n'explique pas, mais que nous supposons tous être le stratagème classique de la pomme jetée sur les genoux et qui révèle les jupes absentes, il se convainquit que Bradstreet avait raison, et alla tout de suite porter sa plainte au gouverneur Dorchester qui, dans sa perplexité, ne trouva rien de mieux que de faire arbitrer l'épineuse question par le médecin des troupes, le Dr. Longmore. M. Nesbitt se fâcha tout rouge, protesta avec véhémence, refusa net de se soumettre et parla d'aller directement en Angleterre se plaindre de l'indignité dont on l'avait menacé. L'hon. Jonathan Sewell, plus tard juge en chef, parvint cependant à tout arranger à force de diplomatie. Sur son conseil Mlle Neville finit par avouer qu'elle n'était pas Nesbitt, et, naturellement, elle quitta Québec à la première occasion.

Peu après, ajoute Sir James Lemoine, les jour-

naux de la Cour d'Angleterre annonçaient un mariage fashionable dans la haute société: Mlle Neville devenait la femme de sir J. C., frère de lord F..., un noble anglais.

L'histoire est vraiment romanesque, mais précisément parce qu'elle l'est trop, je ne voudrais pas, pour ma part, m'en porter garant. Sir James a beau indiquer la source de son information, un M. Sewell qui tenait lui-même la chose de l'hon. William Smith, un fils du juge, je m'en méfie. Il y a peu d'historiens plus plaisants à lire que le sage de Spencer Grange, mais en revanche il y en a peu de moins sûrs. Victime de sa luxuriante imagination, il n'a jamais su résister à la tentation d'enjoliver une histoire jusqu'à la rendre méconnaissable. A un certain point de vue même, il a été un véritable créateur; il a parfois excellé à faire quelque chose de rien. Son roman des amours de Stobo avec l'inexistante Mlle Duchesnay en est une preuve flagrante. J'ai bien peur qu'il n'ait fait de même dans le cas qui nous occupe et que ce duel manqué d'un homme et d'une femme à Québec ait pour tout point de départ l'anecdote la plus simple. Une jeune fille peut bien avoir tenté de mystifier ses amis en se présentant à un bal sous un déguisement masculin, un soir de gaieté, mais il est moins plausible qu'elle ait poussé la mystification aussi loin que le veut sir James.

Par acquit de conscience, j'ai voulu m'assurer si le frère de lord Falkland, sir John Cary, à qui sir James Lemoine fait évidemment allusion, avait vraiment épousé une demoiselle Neville, mais le Peerage de Burke lui accorde une compagne d'un nom tout à fait différent. Il est vrai que la femme-homme de Québec, en supposant qu'elle soit véritable, peut bien ne s'être jamais appelée Mlle Neville, car les noms pas plus que les faits n'ont jamais beaucoup embarrassé l'aimable auteur des *Maple Leaves*. C'est ainsi que le lieutenant que l'on veut avoir joué dans l'affaire le rôle assez plaisant de découvreur et même d'explorateur, n'a jamais existé, du moins sous le nom de Broadstreet. Cette fois, cependant, la faute n'est pas grave, car il y a bien eu à Québec, du temps du duc de Kent, de 1792 à 1794, non pas un lieutenant, mais un enseigne du 24^e Grenadiers qui portait le nom de John Richard Broadhead, et il n'y a pas loin de Broadstreet à Broadhead.

Mais assez de cette problématique aventure, et venons-en à un duel autrement sérieux, le premier qui se soit fatalement terminé sous le régime nouveau. Cette malheureuse affaire coûta en effet la vie à un jeune officier du 60^e Régiment, Samuel Lester Holland, le même que nous venons de voir mêlé, par la grâce de sir James Lemoine, à l'imbroglia Nesbitt-Neville. Ce jeune Holland était le

quatrième fils de Samuel Holland, le célèbre arpenteur général du Canada, et de Marie-Josephthe Rolette. Il était donc cousin germain de Frédéric Rolette, le futur héros de la guerre de 1812, et aussi de Joseph Bouchette, l'arpenteur-géographe, sa mère et le père de ce dernier étant issus de la même mère, Marie-Thérèse Grenet, devenue Mme Rolette après avoir été veuve de Marc Bouchet. On ne sait au juste à quelle occasion, il eut une querelle avec un nommé Lewis Thomas Shoedde, lieutenant dans le 60e Régiment où il était lui-même enseigne, et tous deux convinrent de régler la dispute les armes à la main. La fatale rencontre eut lieu, non pas en 1799, comme on l'a dit quelquefois, mais en mars 1795, près de la Pointe-du-Moulin-à-Vent, à Montréal, où stationnait alors le 60e Régiment. Au premier coup, l'enseigne Holland fut mortellement atteint et, après avoir été transporté au Merchants Coffee House sur la rue Capitale, il expirait quelques heures plus tard au milieu des plus atroces douleurs. La malheureuse victime fut inhumée à Québec le 29 mars 1795.

Voilà à peu près tout ce que nous savons de certain sur ce duel. Aucun document contemporain n'a été jusqu'ici découvert qui nous renseigne davantage.

Cela n'a pas empêché certains auteurs et particulièrement sir James Lemoine, dont on retrouve

toujours le panache sur le chemin de la légende, de broder à l'envi toutes sortes de fioritures autour du tragique événement.

D'après une version que sir James dit tenir de M. W. H. Henderson, de Hemison, car il a toujours ses sources, le duel aurait été occasionné par des soupçons qu'entretenait le lieutenant Shoedde sur l'intimité d'Holland avec son épouse, et le jeune enseigne, quoiqu'il se sentit aussi innocent que l'enfant qui vient de naître, n'aurait pas pu refuser au mari qui se prétendait minotaurisé la réparation exigée. Une autre version, imaginée depuis, donne à l'affaire une origine plus simple et beaucoup moins romanesque, une simple querelle à l'issue d'une partie de cartes.

Mais le plus beau c'est l'attitude vraiment cornélienne que l'on prête au père Holland en la circonstance. Son fils, embarrassé de décider s'il devait ou non répondre au cartel, lui ayant écrit pour lui demander son avis, il se serait contenté de lui expédier de Québec sa paire de pistolets par le plus prochain courrier avec ces mots : « Samuel, son fils, voici les pistolets dont mon regretté ami, le général Wolfe, a bien voulu me faire présent le jour même de sa mort. J'espère que tu sauras t'en servir de façon à conserver sans tache le vieux nom de notre famille. »

D'après M. Fred Williams qui a publié dans la

Gazette de Montréal, le 27 mars 1931, un compte rendu de ce même duel d'après des souvenirs plus ou moins authentiques, Samuel Holland se serait encore écrié, à son arrivée à Montréal, en voyant le cadavre de son fils étendu sur les dalles du *Merchant's Coffee House*: « Mon fils bien-aimé, lorsque le général Wolfe me présenta sur les Plaines d'Abraham les superbes pistolets que voici, comme j'étais loin de penser qu'ils te conduiraient à une mort déshonorante! »

Il y a apparemment là contradiction. Holland père n'a pu penser que son fils avait péri d'une mort déshonorante s'il est vrai qu'il l'a lui-même forcé à se battre en lui expédiant en hâte ses propres pistolets. Cependant, il est possible que j'aie, en traduisant, un peu trahi la pensée de l'orateur comme il arrive si souvent et qu'en prêtant à Samuel Holland les mots: « dishonored grave », on ait simplement voulu lui faire dire: une mort sans gloire.

Un dernier détail dramatique que nous devons à sir James Lemoine toujours. Le jeune Holland, après être tombé mortellement frappé, aurait encore eu la force de se relever sur ses genoux et de tirer sur le lieutenant Shoedde en le visant au coeur. Ce dernier par bonheur n'aurait été atteint qu'au bras qu'il portait à ce moment replié sur sa poitrine.

Pour beaucoup, le duel Holland-Shoedde conserve de l'intérêt, non pas tant à cause de la mort tragique d'un des participants qu'à cause des pistolets qui y ont servi, les fameux pistolets du général Wolfe. Personne ne leur fera jamais croire qu'un certain dialogue qu'une légende prétend avoir été échangé entre les deux adversaires avant le combat ne l'a pas réellement été. D'après cette légende, les seconds ayant proposé à leurs principaux de faire l'échange de leurs armes, selon l'usage, le lieutenant Shoedde y aurait agréé en disant : « Mes pistolets sont bons, ils ont servi à lord R... », mais Holland s'y serait refusé avec énergie en répliquant : « Les miens sont encore meilleurs, car ils ont servi au général Wolfe. »

Il va donc sans dire que l'on s'est intéressé à savoir ce qu'était devenue une aussi précieuse relique. M. Fred Williams a cru l'avoir retrouvée à Boston en la possession d'une dame Welsh qui en aurait hérité d'une belle-soeur, elle-même alliée à un descendant indirect de Samuel Holland père. Ce sont, dit-il, des armes superbes d'environ deux pieds de longueur, avec une crosse massive sobrement ornée, et portant, avec le nom du fabricant, Barber, cette inscription : Don du général James Wolfe au capitaine Samuel Holland, 1759. Mais le jour même où M. Williams faisait cette révélation, le conservateur du Musée McCord de

Montréal s'inscrivait en faux contre elle et s'empresait de rassurer le public canadien en annonçant que les pistolets de Wolfe qui avaient si mal protégé le jeune Holland étaient, non pas à Boston, mais dans une des salles de l'historique musée dont il a la garde. Comme on a prétendu qu'il y avait en France dans divers musées plusieurs crânes de Madame de Sévigné, y aurait-il de même deux paires de pistolets données par Wolfe en mourant au capitaine Holland? Je laisse à d'autres mieux avertis le soin de résoudre cet inquiétant problème.

Au commencement de 1799, ou peut-être à la fin de 1798, paraît avoir eu lieu un autre duel auquel prit part Antoine-Ovide de Lanaudière, enseigne dans le 2e bataillon des *Royal Canadian Volunteers*, le nouveau régiment canadien de l'armée régulière. Ce duel est malheureusement resté extrêmement imprécis. Je n'en connais moi-même l'existence que par le passage suivant d'une lettre inédite du chevalier François-Josué de Lacorne écrite à sa sœur le 4 mars 1799.

« Il a paru à la cour martiale, il y a quelques jours. un papier dans lequel les officiers faisaient mention du duel de M. Antoine. Au mot duel l'avocat du Roi s'est arrêté et le président a proposé fort adroitement à M. de Longueuil de retirer ce papier, ce qu'il a accepté sans doute avec grand

plaisir. J'espère donc qu'il ne sera plus question de ce duel. Juge combien j'en suis content! »

Le chevalier de Lacorne, qui écrivait à une personne évidemment renseignée déjà, n'a pas dit avec qui M. Antoine s'est battu, mais je suppose, et je donne la supposition pour ce qu'elle vaut, que ce fut avec Hippolyte de Hertel, aussi enseigne dans les Volontaires Royaux Canadiens. Hippolyte de Hertel, comme on l'appelait alors avec la particule, appartenait à la branche Hertel de Saint-François. Cousin germain par sa mère de Charles-Michel de Salaberry, le héros de Châteauguay, il ne se distingua malheureusement pas d'une aussi glorieuse façon. Au commencement de 1799, il passait par une cour martiale pour une certaine incartade et c'est très probablement à son occasion que fut produit devant le tribunal le papier dont parle le chevalier de Lacorne. Peu de temps après Hertel obtenait sa permutation, à l'apparente satisfaction de tout son régiment, et quittait le pays pour n'y plus reparaître.

De toutes façons le duel que je viens de rappeler serait le premier depuis la conquête auquel a participé l'un des nôtres, car l'on m'accordera, je l'espère, qu'il ne faut pas tenir un trop grand compte de la petite chicane survenue à Boucherville en août 1789 entre deux jeunes blancs-becs d'ailleurs inconnus. Est-ce bien le premier cepen-

dant? La question est difficile à décider, car nous ne savons pas et nous ne pouvons peut-être pas savoir à quelle date exacte eurent lieu deux autres duels dont parle M. de Gaspé dans ses Mémoires et qui auraient eu pour héros, dans un cas, Hippolyte Desrivières, et dans l'autre Charles-Michel de Salaberry lui-même, le Léonidas canadien.

Voici comment M. de Gaspé raconte ce double incident avec sa verve ordinaire dans ses Mémoires :

« Le corps des officiers du 60^e Régiment était composé d'hommes de différentes nations : d'Anglais, de Prussiens, de Suisses, d'Hanovriens, et de deux Canadiens-Français, les lieutenants de Salaberry et Desrivières. Il était difficile qu'il régnât beaucoup d'harmonie entre des éléments aussi disparates. Les Allemands surtout étaient querelleurs, emportés et duellistes.

« Le lieutenant de Salaberry déjeunait avec quelques frères d'armes lorsqu'un officier allemand entra dans la chambre, regarda le jeune Canadien d'un air insolent et dit : « Je viens d'expédier pour l'autre monde un Canadien-Français ». Il faisait allusion au lieutenant Desrivières qu'il venait de tuer en duel.

« De Salaberry bondit d'abord comme un tigre mais, réprimant aussitôt ce premier mouvement, il dit avec calme : « C'est bien, monsieur, nous al-

lons déjeuner et vous aurez le plaisir d'expédier ensuite un autre Canadien-Français ».

« Le combat fut long et opiniâtre; le lieutenant de Salaberry était bien jeune tandis que le capitaine allemand, son antagoniste, était un rude ferrailleur. Le jeune Canadien reçut un coup de sabre au front dont il a toujours porté la marque, et les amis voulurent mettre fin au combat, mais le blessé ne voulut jamais y consentir; il se banda la tête avec son mouchoir et le combat recommença avec plus d'acharnement. Je dois à la vérité de dire que le capitaine allemand oncques depuis n'occit ni Canadien-Français ni autre personne. »

Il y a dans cette histoire un ton de crânerie qui doit plaire à tout Canadien-Français et rien ne me plairait mieux pour ma part que d'être bien assuré qu'elle est vraie. Malheureusement, je dois l'avouer, devant un récit de M. de Gaspé, je me trouve toujours dans la même perplexité que devant un récit de cet autre charmant raconteur, sir James Lemoine. M. de Gaspé était un bien digne homme, pas méchant pour un sou, et je ne crois pas que personne puisse le lire et s'empêcher de l'aimer. Mais on peut fort bien l'aimer sans être obligé de le croire. Il n'était pas ce qu'on peut appeler un menteur, mais lorsqu'il racontait un exploit, il tenait à ce que ce fût véritablement un exploit, et il ne se gênait pas pour y mettre le

fion. Il s'en rendait compte lui-même, et lorsqu'il affectait de renforcer son affirmation à l'aide de la fallacieuse locution: « Je dois à la vérité de dire... » comme on a vu qu'il l'a fait tout à l'heure, je suis sûr qu'il riait lui-même dans sa barbe d'un petit rire amusé en songeant à la bonne et inoffensive blague qu'il venait de perpétrer. Le beau de son caractère, c'est qu'il n'était pas dénigreur, et que lorsqu'il exagérait, c'était toujours du côté favorable à la personne en cause. Comme disent les Anglais: « All his geese were swans ». Tout le monde a encore en mémoire les histoires abraca-brantes et dignes du baron de Munchausen, qu'il a racontées à l'honneur de son ami Vallières de St-Réal qui maîtrisait en deux ou trois nuits une langue étrangère, et sur son autre ami, Justin McCarthy, qui savait tout sans avoir eu besoin de l'apprendre. Cependant, il est très rare qu'il n'y ait pas quelque chose de vrai au fond de ce que raconte M. de Gaspé. Le fait a existé le plus souvent, mais il a été allongé, étiré ou grossi.

C'est ainsi qu'il n'a pas dû se tromper en disant que le lieutenant Desrivières est mort à la suite d'un duel. Hippolyte Desrivières, né à Montréal en 1769, était le fils de Joseph-Amable Trottier Desrivières et de Charlotte Guillimin. Dès 1794, il était lieutenant dans le 2^e bataillon du 60^e de ligne et, très probablement, il avait obtenu

cette commission avec l'aide de l'hon. James McGill, qui, dans l'intervalle, était devenu le second mari de sa mère. Le 16 novembre 1795, il épousait, à Montréal, Thérèse Bouchette, soeur du célèbre géographe du même nom. Ce fut peu après qu'il dut partir pour aller rejoindre son bataillon qui faisait en ce moment du service à la Martinique. Peut-être même ne put-il pas attendre la naissance de son premier et unique enfant, celui qui devait être James McGill Desrivières, et qui naquit le 7 août 1796. Hippolyte Desrivières n'est pas mort à Montréal, et en juillet 1800, sa femme, marraine à un baptême, est déjà dite veuve. Il serait donc mort à la Martinique ou à la Jamaïque, et il n'y a rien d'impossible à ce qu'il y ait été tué en duel, comme le prétend M. de Gaspé.

Quant au jeune de Salaberry, il est certain qu'il fut aussi à la Martinique en même temps que Desrivières, mais y était-il encore au moment où ce dernier mourut ou fut tué? Nous voyons par les lettres du duc de Kent qu'il fut peu de temps à la Martinique avant d'être appelé à Halifax auprès de son protecteur, et ce ne fut que deux ou trois ans après qu'il reprit son service dans le 60^e Régiment. Cependant, si le duel où fut tué Desrivières n'eut lieu qu'en 1799, comme il est possible, et à la Jamaïque au lieu de la Martinique, Salaberry peut encore en avoir été le témoin. Mainte-

nant, que Salaberry se soit lui-même battu en duel à cette occasion, il n'y a rien de plus admissible, et M. de Gaspé n'en a probablement parlé que parce qu'il l'avait effectivement entendu dire. Mais avant de nous fier aux détails si circonstanciés que nous donne l'auteur des Mémoires, il serait plus prudent d'attendre d'autres preuves. M. de Salaberry a pu se battre sans nécessairement tuer son antagoniste, et il y a tout à craindre que M. de Gaspé n'ait tué de lui-même ce dernier, uniquement pour la beauté de la chose, et afin de corser son récit. Pour éveiller nos doutes sur la sûreté de son information, il suffit d'ailleurs qu'il nous parle de sabre. Le duel au sabre n'est pas tout à fait sans exemple dans l'armée, même à cette époque, mais il est constant que l'on s'y battait presque uniformément au pistolet.

Quoiqu'ils aient eu lieu en dehors de notre pays, j'ai cru devoir enregistrer ici ces deux duels parce que deux Canadiens-Français pure laine, servant dans un régiment canadien, y étaient en cause. Pour la même raison, on me permettra de signaler de suite, afin de n'y pas revenir, un autre cas semblable, arrivé toutefois un peu plus tard, celui du jeune Louison Baby, le plus jeune fils de Jacques Dupéron Baby, le marchand bien connu du Détroit, qui alla bêtement se faire tuer à la fleur de

son âge, au cours d'un duel, alors qu'il servait dans le 69^e de ligne, à l'Ile Bourbon, en 1812.

Non moins que le Bas, le Haut-Canada a été affligé pendant un assez long temps de la peste du duel. On sait jusqu'à quel point les passions politiques ont été vives au sein de la nouvelle province, dans le premier quart de siècle surtout de son établissement. Il s'en est suivi de nombreux duels qu'il serait trop long de même énumérer et dont la plupart, heureusement, n'ont pas eu de résultat tragique. Je n'en citerai que trois parmi les plus notoires, et trois qui ont été tristement fatals.

Le premier fut celui qui mit aux prises MM. John White et John Small, en janvier 1800, à York, depuis Toronto. Les deux antagonistes étaient deux hommes politiques en vue, le premier, M. White, étant le procureur général de la province et le second, M. Small, étant le greffier du Conseil exécutif. Mais il ne paraît pas que, pour une fois, leur querelle ait eu une raison politique. Elle tenait, prétend-on, à une cause beaucoup plus triviale, des bavardages de femme. Mme White aurait colporté sur le compte de Mme Small certains bruits, sinon très dommageables, du moins peu plaisants, et ces propos auraient été charitablement rapportés par le trop obligeant Hon. D. W. Smith à M. Small qui, pour venger l'honneur de sa moitié, s'en serait pris au mari de la coupable

et lui aurait envoyé un cartel. La rencontre eut lieu le 3 janvier au matin, dans un agréable petit bosquet situé derrière les édifices du Parlement et, à la première décharge, l'infortuné M. White recevait au-dessus de la hanche gauche une blessure dont il mourait quelques jours plus tard.

M. Small avait pour second dans cette affaire le shérif Macdonell, et M. White, le baron de Hoen.

Accusé d'homicide pour la forme, M. Small subit un procès en conséquence devant le juge Alcock et un jury, mais ainsi que tout le monde s'y attendait, un verdict de non-coupable fut prononcé en sa faveur.

Un autre duel sanglant dont la mémoire s'est conservée dans le Haut-Canada est celui qui coûta la vie, en 1806, à William Weekes, membre de la Chambre d'Assemblée.

Weekes appartenait à la faction que conduisait alors le juge Thorpe, et qui en avait tout particulièrement au gouverneur Gore. Un jour qu'il plaidait comme avocat devant le tribunal, à Niagara, il s'engagea sous un prétexte quelconque dans une diatribe extrêmement violente à l'adresse du gouverneur si cordialement détesté. Le président du tribunal laissa couler le flot d'invectives sans dire un mot, et sans y porter autrement attention. Chose étrange, ce fut l'avocat même qui

était associé avec lui dans la cause en ce moment entendue, qui se chargea de semoncer Weekes publiquement et de lui reprocher ses paroles comme fausses et malicieuses. Etant donné l'état des esprits, cet officieux avocat, nommé William Dickson, ne dut pas être trop surpris de recevoir de Weekes, quelques jours plus tard, un cartel en bonne et due forme qui le mettait dans l'alternative ou de se rétracter ou de se battre. M. Dickson choisit de se battre et la rencontre eut lieu sur le côté américain de la rivière, près du fort Niagara, le 10 octobre 1806, un vendredi, jour néfaste. Placés l'un et l'autre à la distance ultra raisonnable d'environ vingt verges, les deux antagonistes tirèrent ensemble mais, tandis que M. Weekes manquait son but, il était lui-même traversé de part en part par la balle de M. Dickson. Mortellement atteint, il ne survécut que quelques heures à sa blessure.

Le duel ayant eu lieu sur le territoire américain, la loi du Haut-Canada n'y pouvait rien, paraît-il, et M. Dickson ne fut pas inquiété.

Une émotion considérable souleva encore la population ontarienne lorsqu'en juillet 1817 Samuel Jarvis tua d'une balle un jeune Ridout, au cours d'un duel à Toronto. Samuel Jarvis appartenait à l'une des familles les plus notables du Haut-Canada, et le jeune Ridout lui-même, la

malheureuse victime, était le fils de l'arpenteur général de la province, Thomas G. Ridout. Le survivant, M. Jarvis, subit comme à l'ordinaire un procès mais, comme à l'ordinaire aussi, il fut acquitté. Quant aux seconds, quoiqu'ils eussent été eux aussi parties à un acte illégal, ils ne furent pas inquiétés, du moins pour commencer. Ils ne devaient l'être que onze ans plus tard, en 1828, grâce aux soins empressés d'un certain Francis Collins. Ce nommé Collins, qui était l'éditeur du *Canadian Freeman*, un journal d'opposition, venait d'être emprisonné pour libelle. Ceux qui l'avaient conduit en prison étaient MM. Henry John Boulton et James E. Small, précisément les mêmes qui avaient servi de seconds dans le duel fatal de 1817. Une fois relâché, il crut plaisant, pour se venger, de réveiller contre eux l'accusation toujours dormante de complicité homicide. Malgré le long temps qui s'était écoulé depuis l'événement, plus de onze ans, la justice ne put pas refuser le procès exigé et, en y mettant toute la courtoisie que réclamait leur position sociale, elle dut inviter MM. Small et Boulton à s'asseoir pour un moment au banc des criminels. Mais tout l'avantage que retira le malin Collins fut d'avoir un peu ennuyé ses deux ennemis. Le jury prononça un verdict de non-culpabilité, et l'affaire se trouva définitivement classée.

A en croire certains chroniqueurs, le duel aurait pénétré de bonne heure au delà même de l'Ontario, jusque dans les prairies de l'Ouest, en plein royaume de la vie sauvage, mais, à la vérité, la plupart des prétendues rencontres dont on parle ont plutôt l'air d'être des assassinats et il n'y a pas lieu de s'y arrêter ici. Je n'en retiendrai qu'une qui a eu pour théâtre l'extrême région orientale du Canada, la côte du Pacifique. Elle nous est rapportée par Ross Cox dans son intéressant ouvrage: *The Columbia River*. Le célèbre voyageur était lui-même au fort Okanagan, vers 1817, lorsque deux commis de la Compagnie du Nord-Ouest, un nommé Pillet et un nommé Montour, montés l'un contre l'autre, s'avisèrent de vider leur querelle à coups de pistolet, tout comme s'ils eussent été en pays soi-disant civilisé.

Les deux antagonistes avaient chacun pour second un de leurs hommes et étaient armés de pistolets de poche. Lorsqu'ils tirèrent, ils étaient à six pas l'un de l'autre et, à cette faible distance, ils pouvaient difficilement se manquer. Ils ne se manquèrent pas et cependant ils ne se firent aucun mal. Tandis que la balle de Pillet allait se perdre dans le collet de l'habit de Montour, celle de Montour allait se loger de son côté dans la jambe de pantalon de Pillet. Comme le remarque spirituellement Ross Cox, point ne fut besoin de

chirurgien dans l'occurrence et le tailleur suffit à guérir les inoffensives blessures des deux combattants.

Joseph Tassé qui rappelle ce même duel dans les *Canadiens de l'Ouest* (II, 329) a confondu l'un de ses acteurs avec Nicolas Montour, un autre traiteur qui avait appartenu lui aussi à la compagnie du Nord-Ouest, mais qui n'a pas pu se battre avec Pillet ou avec qui que ce soit en 1817 pour l'excellente raison qu'il était mort depuis 9 ans déjà, le 6 août 1808, dans sa seigneurie d'Yamachiche. Le duelliste dont parle Cox était-il un fils ou un frère de l'ancien voyageur retraité, le seigneur d'Yamachiche? A l'encontre du R. P. Morice, je le croirais plutôt son frère, car, dans toutes les relations des voyageurs, il est ordinairement désigné sous le nom de « Bonhomme Montour », et quoique ce sobriquet familial n'implique pas nécessairement la vieillesse, il indique assez que celui qui le portait était d'un âge trop mûr pour être le fils d'un homme mort à 55 ans dix ans plus tôt.

Quant à l'autre tireur, il s'appelait François-Benjamin Pillet et il appartenait très probablement à la famille du même nom qui habitait à cette époque la région du lac des Deux-Montagnes et qui a produit plusieurs voyageurs. Il avait été l'un des 33 qui accompagnèrent Gabriel Franchère sur le *Tonquin* dans sa fameuse expédition sur la

côte du Pacifique et qui, après avoir doublé le cap Horn, arrivèrent à l'embouchure de la rivière Columbia en mars 1811. Après avoir servi John Jacob Astor jusqu'à ce que la Compagnie du Nord-Ouest eut absorbé l'*American Fur Company* il fut de ceux qui quittèrent Astoria avec Franchère en 1814 et qui le suivirent dans son voyage de retour par terre des côtes de la Colombie jusqu'à Montréal. Il ne tarda cependant pas à retourner en Colombie puisque Ross l'y retrouve se battant en duel dès 1817. En 1854 Gabriel Franchère le comptait parmi les quatre derniers survivants de l'aventureuse expédition du *Tonquin*.

Parlant de Pillet dans son *Dictionnaire des Canadiens de l'Ouest*, le R. P. Morice dit qu'un jour il reçut par accident une balle dans la jambe qui l'empêcha de marcher pendant un mois. Je soupçonne fort cette balle d'être la même qui, d'après Ross Cox, évidemment mieux renseigné, se logea tout simplement dans la jambe de son pantalon. Elle a pu empêcher Pillet de sortir pendant qu'il faisait réparer son pantalon, mais elle ne l'empêchait pas nécessairement de marcher.

Quelque piteux qu'ait été le résultat de leur rencontre, j'ai cru que les noms de Pillet et de Montour méritaient d'être conservés dans cette chronique. Grâce à eux, en effet, les Canadiens-

Français peuvent revendiquer, sinon l'honneur, au moins la distinction d'avoir, les premiers, porté aux confins extrêmes de notre vaste pays le duel, cette fleur bizarre de notre civilisation.

CHAPITRE TROIS

(1817-1833)

Deux tabellions de tempéraments contraires. — La frousse d'un jeune seigneur guérie par un baillif. — Une balle reçue en duel prend vingt ans à tuer le juge en chef O'Sullivan. — Un marchand d'Halifax doit à son propre second de perdre la vie. — Le mot « bêta » est-il une injure à laver dans le sang? — La triste affaire Wilson-Lyon où, contrairement à l'usage, ce fut le mouton qui mangea le loup.

A PRÈS ce léger détour du côté de l'Orient, je rentre dans notre région privilégiée où la moisson est plus abondante à cueillir et, en remontant quelques années en arrière, je rencontre une tentative de duel sur laquelle je regrette de ne pas avoir de renseignements plus complets que ceux qu'en donne le *Vrai Canadien*, le journal du docteur Labrie, dans son numéro du 3 octobre 1810.

« Le 29 septembre dernier, y lisons-nous, M. F.-X. Chevalier, notaire public, ayant plaidé cou-

pable à un bill d'indictement rapporté contre lui par les grands jurés, pour avoir envoyé un cartel dans une lettre à M. Martin Martineau, aussi notaire public, a été condamné à 10 livres sterling d'amende et à donner caution pour la paix pendant cinq années en 100 lous. »

Il serait pourtant intéressant de savoir quelle mouche avait piqué ce martial notaire, qui ne voulait pas se contenter d'être chevalier de nom seulement et qui aspirait à laver dans le sang son honneur outragé. Malheureusement, il faut être au moins deux pour se battre et tout indique que M. Martin Martineau, l'autre tabellion, n'en avait aucunement envie pour sa part. Il a préféré mettre sa précieuse et pacifique personne sous l'auguste protection de Dame Justice. Je ne saurais trop l'en blâmer, car il est certain qu'un grand nombre de gens s'en seraient mieux portés par la suite s'ils avaient imité son exemple.

Pour n'avoir pas osé recourir du premier coup au même remède catégorique et si simple, un autre provoqué qui ne voulait pas davantage se battre, mais qui s'obstinait à le dissimuler tant bien que mal, s'est attiré, un peu plus tard, en 1817, de bien humiliantes avanies. Je veux parler du sieur François Baby, seigneur de Levrard ou Saint-Pierre-les-Becquets, que l'on appelait alors François Baby junior, parce que son père, le conseiller

législatif du même nom, vivait encore. Ce jeune homme,—il n'avait encore que 23 ans,—commençait avec éclat la carrière météorique qu'une faillite retentissante devait momentanément interrompre vingt ans plus tard, en 1837, et, tant au milieu de la jeunesse dorée de l'époque que dans le monde des affaires, il était déjà fort en vue. Un petit différend qu'il eut avec un de ses anciens amis québécois allait encore contribuer à le mettre en évidence, mais la publicité qu'il lui apporta n'était malheureusement pas de l'espèce qu'il aurait souhaitée. Celui qui lui cherchait noise était Jacques Oliva, l'un des fils du chirurgien québécois tant célébré par M. de Gaspé. Trouvant ou feignant de trouver que François Baby ne se pressait pas assez de lui donner satisfaction d'une certaine injure qu'il prétendait en avoir reçue, il avait fait afficher dans plusieurs places publiques de Québec et de Montréal des placards où il avisait sans ambages tous ses concitoyens que le jeune seigneur de Saint-Pierre-les-Becquets ne méritait pas le titre de gentilhomme et n'était qu'un lâche ou un poltron pour avoir refusé de se battre avec lui. Une pareille rosserie ne pouvait évidemment pas rester sans réponse. François Baby comprit immédiatement ce qui lui restait à faire. Il ne fit ni une ni deux, il prit sa plume et il écrivit aux journaux.

Voici la lettre dont il demanda lui-même l'insertion dans le *Spectateur Canadien* de Montréal, et qui y parut en effet, le 29 novembre 1817:

« Le 3 novembre, je fus surpris de recevoir à ma résidence, à Saint-Pierre, un message très péremptoire de la part du sieur Oliva, pour une prétendue injure qui n'existait que dans son imagination. Sa réquisition ne me laissait aucune alternative et je consentis à le rencontrer le soir même aux Trois-Rivières, où je me proposais de prier un ami de m'accompagner. Je me rendis aux Trois-Rivières où je trouvai un ami qui consentit à venir me trouver le lendemain matin. En attendant, je restai à l'hôtel et, sur les onze heures du soir, je fus fait prisonnier à la porte de mon logis. J'échappai des mains du baillif et je me retirai dans ma chambre; le baillif revint peu de temps après, enfonça ma porte et me fit de nouveau prisonnier, me montrant en même temps son warrant pour l'arrestation de M. Oliva aussi bien que la mienne.

« Le bruit causé par le baillif excita l'alarme, et je ne vis plus M. Oliva qui, le soir même, effectua sa retraite des Trois-Rivières.

« Mon arrestation me parut d'abord être le résultat de l'interférence de quelque amis trop officieux. Je fus cependant détrompé en apprenant que l'intention qu'avait M. Oliva de m'envoyer un cartel avait été connue depuis quelque temps aux

Trois-Rivières, qu'il s'était même amusé à tirer sur un blanc et que l'on avait eu grand soin de publier qu'il était déterminé à se battre en duel.

« Après m'être assuré de ces faits, je me soumis à l'arrestation et donnai caution de garder la paix pour la somme de 100 louis et, après avoir attendu M. Oliva inutilement le jour suivant, je retournai à ma résidence.

« M. Oliva, ayant assuré sa retraite à Montréal, a cru faire beaucoup pour son honneur en m'affichant comme un lâche. Il est descendu de Montréal à Québec et m'y a encore affiché comme tel. Et il n'y a pas à douter maintenant que, dans son opinion, il ne soit un homme très courageux.

« Je laisse à M. Oliva la pleine jouissance de son triomphe, triomphe, j'en suis certain, qu'aucun homme qui a une juste idée de l'honneur ne saurait envier. »

Le journal qui l'a publiée n'a pas voulu accompagner d'aucun commentaire cette explication laborieuse, et nous ne pouvons que nous livrer à des conjectures sur la façon dont elle fut accueillie du public. A la simple lecture du document, il n'est pas trop téméraire de penser que celui des deux adversaires qui a été le plus soulagé de voir intervenir le baillif a encore été François Baby. Il insinue que les autorités ont été alertées par les bravades publiques d'Oliva lui-même,

mais le détour est peu convaincant, et il y a cent contre un à parier que lorsqu'il attendait à l'hôtel, le soir du 3 novembre, c'était moins son ami Oliva que le providentiel baillif qu'il comptait voir arriver, et pour cause. Quoiqu'il fût déjà le fils d'un adjudant-général de la milice et qu'il dût devenir plus tard le beau-père d'un ministre de la milice, François Baby ne paraît pas avoir été jamais d'un tempérament belliqueux. La touchante résignation avec laquelle il laisse Oliva « jouir de son triomphe » en est un indice assez probant. Sans doute il ne faut pas trop le blâmer d'avoir tenu à sa peau. Comme *la jeune captive*, il ne tenait aucunement à mourir avant d'avoir vidé plus avant

La coupe de la vie en ses mains encor pleine,

et c'était son droit. Mais pourquoi n'y est-il pas allé franchement comme le très raisonnable tabellion Martin Martineau, en 1810, et n'a-t-il pas fait tout simplement coffrer le sieur Oliva? Pourquoi diable surtout a-t-il eu cette singulière idée d'écrire aux journaux?

Le docteur William Hackett, un médocastre bien connu de la capitale, et le capitaine Thomas Power, du 60e Régiment, ne firent pas tant de difficultés pour se rencontrer à Québec, l'an-

née suivante, et ils y réussirent, très probablement parce que, plus cachottiers, ils se dispensèrent d'ébruiter à l'avance leur intention d'aller faire ensemble une petite promenade sur les hauteurs d'Abraham. Rien ne nous est connu des détails de ce duel, si ce n'est que l'un des combattants, le docteur Hackett, y fut blessé. Les journaux du temps ne paraissent pas avoir relaté cette affaire qu'ils estimaient tout à fait personnelle, et elle ne nous est révélée que par une lettre inédite du jeune Richard Henry Symes, écrite de Québec, le 9 juin 1818, à son frère George Burns Symes, qui était alors à Londres. L'auteur de la lettre donne au capitaine du 60^e Régiment le nom de Powis, et il a peut-être raison; ce n'est que pour concorder avec le registre militaire publié par l'*Almanach Neilson* que j'ai rectifié ce nom en celui de Power.

L'année 1819 qui suivit est restée particulièrement mémorable dans l'histoire du duel au Canada. Elle a été principalement marquée par deux rencontres sensationnelles entre des personnages de marque, dont l'une a eu un dénouement tragique et dont l'autre, sans être immédiatement fatale, a eu pour l'un des combattants les conséquences les plus fâcheuses.

Le premier de ces regrettables duels eut lieu à Montréal même, en avril 1819, entre le Dr Cald-

well, un médecin alors en renom, et l'avocat Michael O'Sullivan, le même qui a signé du pseudonyme aujourd'hui célèbre de *Un témoin oculaire* une relation de la bataille de Châteauguay.

La querelle avait eu pour point de départ une discussion dans la Chambre d'Assemblée au sujet d'une requête que présentaient certains citoyens de Montréal pour l'érection d'un hôpital, le futur Hôpital-Général. Il semble que sur une pareille question tout le monde aurait dû s'entendre, mais au temps où elle fut soulevée tout était prétexte à des querelles envenimées entre les deux partis qui se partageaient la députation et qui étaient plus que jamais à couteaux tirés.

A cause des conséquences qui en résultèrent immédiatement et aussi parce qu'il forme une page intéressante, quoique peu édifiante, de l'histoire de l'un de nos plus importants hôpitaux, il ne sera peut-être pas sans intérêt de rappeler ici le débat qui eut lieu à l'occasion de cette requête en faveur de l'Hôpital-Général.

Un député, M. Molson, commença par exposer les vœux des pétitionnaires qui avaient été favorablement accueillis par une commission de la Chambre nommée spécialement à cette fin; il alléguait que la Législature, qui avait accordé des sommes considérables, plusieurs milliers de louis, à un hôpital catholique à Québec, ne pouvait décem-

ment refuser d'en faire autant pour l'érection d'un hôpital protestant à Montréal.

Placée sur ce dangereux terrain, la question devait presque inévitablement prêter à quelques frictions et en effet cela ne manqua pas. Le malcommode M. Levasseur Borgia fut le premier à soulever de l'opposition et il y alla sans aucun ménagement. Après avoir carrément affirmé à M. Molson que le pays n'avait pas besoin de la drogue qu'on lui offrait, il lui conseilla d'aller dans un certain couvent de Québec et d'y regarder le portrait de la nièce du cardinal de Richelieu. « Cela vous apprendra, ajoutait-il, comment bâtir un hôpital. »

Puis ce fut au tour de M. Michael O'Sullivan, qui était alors député du comté de Huntingdon. Catholique et irlandais, il n'était point du tout favorable à la requête de Messieurs les Anglais protestants de Montréal. Pendant plus d'une heure il s'éleva contre le projet, mais en le prenant sur le ton satirique plutôt que sur le ton solennel. Après un vibrant éloge des dames de l'Hôtel-Dieu qu'il défendit contre l'accusation de refuser certains malades, il rappela qu'il avait assisté lui-même à l'assemblée qui avait préparé la pétition à ce moment soumise, et qu'il n'avait pu s'empêcher de remarquer que presque tous ceux qui étaient ainsi atteints de la démangeaison de

bâtir des hôpitaux étaient des médecins. Il s'en prit particulièrement aux témoignages des docteurs Blanchet et Hackett et prétendit que les deux savants médecins avaient réhabilité Molière en prouvant que le perfectionnement de la médecine produisait l'accroissement des malades. Tout ce discours saupoudré de sel caustique et rempli d'humour irlandais fit se tordre les députés, à ce que rapporte l'*Aurore* de Michel Bibaud.

Le Dr Blanchet, qui avait été piqué, se leva apparemment dans une grande colère. Il dit que s'il était avocat et habitué à parler en public, il lui serait facile à lui aussi de faire passer la fausseté pour la vérité et la vérité pour la fausseté et de parler sur la question d'une manière impertinente comme venait de le faire M. O'Sullivan, mais il dut se rasseoir sous les éclats de rire redoublés.

M. Ogden crut alors devoir intervenir pour rappeler la Chambre au sentiment de sa dignité que, selon lui, elle oubliait. Il n'avait pas lui-même l'intention d'appuyer la pétition mais, les pétitionnaires étant des Messieurs de Montréal qui méritaient d'être traités avec respect, il pensait que le discours de M. O'Sullivan dans les circonstances était au moins inconvenant.

O'Sullivan, de plus en plus amusé, répliqua qu'il était toujours prêt à se soumettre humblement aux leçons que M. Ogden condescendait à lui faire.

« Ce monsieur, disait-il, est d'une dignité si sublime, d'une gravité si imposante, que sa seule présence devrait suffire à prévenir toute plaisanterie indiscrete, toute légèreté indécente. »

Bref, après tout ce chahut, le Dr Blanchet décida de proposer lui-même l'ajournement de la question. Cette proposition fut immédiatement adoptée par la majorité de l'assemblée et la pétition de l'Hôpital-Général se trouva pour le moment enterrée.

Une semblable discussion ne pouvait pas rester sans écho en dehors de l'enceinte parlementaire. Quelques jours après en effet paraissait dans un journal de Montréal, le *Daily Courant*, une communication signée: *An active advocate of an Hospital*. L'auteur de l'article prenait directement à partie M. O'Sullivan et, de la façon la plus perfide, allait jusqu'à jeter des doutes sur son courage personnel en faisant allusion à une insulte récente dont il n'aurait pas tenu compte. O'Sullivan, qui avait le sang vif et qui n'entendait plus badinage, prit feu à l'instant. Il envoya sans tarder sommer M. Nahum Mower, l'éditeur du *Courant*, de lui livrer le nom du calomniateur anonyme qui venait ainsi de le frapper au-dessous de la ceinture. M. Mower ne fit pas de difficulté de nommer le docteur William Caldwell, un ancien chirurgien de l'armée anglaise et l'un des princi-

paux promoteurs de la pétition en faveur de l'Hôpital-Général. Une rencontre fut en conséquence arrangée le même soir entre l'insulteur et l'insulté, pour le lendemain matin, dimanche. Ce dernier jour était particulièrement mal choisi pour un catholique, et surtout pour un bon catholique comme l'était, de l'aveu de tous, Michael O'Sullivan. Et, de fait, ce jour-là, le trop bouillant Irlandais manqua pour tout de bon d'aller à la messe, comme on le verra par la suite. Il faut croire qu'il était déjà de l'opinion de Barbey d'Aurevilly qui, à quelqu'un qui lui reprochait de mal concilier son orthodoxie avec la pratique du duel précisément, répondait de très haut avec son verbe truculent : « Sachez, Monsieur, que je mets toujours mes passions au-dessus de mes principes. »

Mais venons-en au fait. Dès six heures du matin, le dimanche 11 avril 1819, Michael O'Sullivan et le Dr Caldwell se rendirent avec leurs seconds à l'endroit qui avait été choisi, sur la Pointe-du-Moulin-à-Vent. Les armes étaient, comme à l'ordinaire, le pistolet, et le combat, apparemment, devait être sans limite, car il n'y eut pas moins de cinq reprises et les deux adversaires s'envoyèrent mutuellement cinq balles. O'Sullivan avait déjà été blessé de deux balles à chacun de ses talons lorsque, à la dernière décharge, il en reçut une troisième à travers le corps qui rendit impossible la continua-

tion du combat. Quant au Dr Caldwell il s'en tirait avec un bras fracassé.

O'Sullivan avait reçu une blessure d'une extrême gravité et, pendant plusieurs jours, il resta entre la vie et la mort. L'événement causa une profonde sensation à Québec comme à Montréal où l'on eut vraiment considéré comme une perte irréparable pour le pays la disparition d'un homme aussi distingué et aussi universellement estimé.

L'on se fera une meilleure idée de l'émotion produite à cette occasion en lisant la lettre inédite suivante dont je dois la communication à l'obligeance de M. Montarville de la Bruère et par laquelle Charles-Michel de Salaberry, le héros canadien, annonçait à son père, deux jours plus tard, le terrible malheur arrivé à son compagnon d'armes de Châteauguay :

« Vous avez sans doute appris, mon cher père, l'accident qui est arrivé dimanche dernier à notre ami O'Sullivan, lequel menace très fort de le priver de la vie. Il a été obligé d'appeler en duel un certain docteur Caldwell pour une insulte que ce dernier lui avait faite par la voie d'une gazette par rapport au discours fait par O'Sullivan dans la Chambre au sujet de l'Hôpital qu'on avait proposé de bâtir à Montréal aux dépens de la Province. Ces messieurs se sont tiré chacun cinq coups, et le résultat a été O'Sullivan blessé aux

deux talons et une balle dans le corps, qu'on ne peut extraire, de sorte qu'il a été hier et avant-hier dans un danger imminent. Mais il m'est bien flatteur de dire qu'aujourd'hui les symptômes sont devenus plus favorables et qu'il y a quelque espérance de le sauver. J'ai reçu hier un exprès envoyé par son ordre pour m'annoncer cette triste nouvelle et pour me prier de le venir voir avant sa mort, ce que j'ai fait, mais avec beaucoup de difficulté, à cause des chemins et de la traverse. Je suis avec lui depuis hier soir. Avant que de se battre, il m'avait écrit une lettre pour me faire ses derniers adieux. Quel dommage il y aurait s'il fallait perdre un ami tel que lui ! Il faut espérer que la Providence nous le préservera.

« Toute la ville est en commotion par rapport à son malheur. Son adversaire s'en est retiré avec une balle dans le bras, et une autre qui a traversé son habit et veste tout près du col ; un pouce de plus le tuait. Il est abscondé (sic) depuis hier. O'Sullivan est très composé et très résigné. Il s'est conduit dans cette affaires avec autant de jugement que de bravoure. Il m'a demandé deux fois aujourd'hui si je vous avais écrit. Il paraissait désirer que je le fisse. Les chirurgiens ne pourront décider son sort de quelques jours.

« Voilà une nouvelle qui vous affligera beaucoup, mais il faut espérer pour le mieux. »

Michel O'Sullivan finit par se remettre sur pieds, mais il ne guérit jamais complètement du coup qu'il avait reçu. A partir de son malheureux duel avec le Dr Caldwell, il ne jouit plus jamais que d'une santé précaire. Malgré cela il n'en continua pas moins à briller au barreau avec un éclat toujours grandissant. Il était solliciteur de la couronne lorsqu'il fut nommé en décembre 1838 pour succéder au juge Reid, comme juge en chef de la province du Bas-Canada. L'on remarqua même alors qu'il était le premier catholique à remplir cette suprême position dans la magistrature. Mais au moment où l'on accordait enfin cette reconnaissance à ses talents supérieurs, il touchait déjà au terme de sa carrière. Il ne siégea pour la première fois qu'au terme de février 1839 et il y éprouva tant de fatigue qu'il tomba désespérément malade après quelques semaines. Dès le 7 mars suivant il succombait au mal qui le minait depuis tant d'années et le surlendemain il était inhumé dans la nouvelle église de Notre-Dame de Montréal, au milieu d'une pompe toute particulière.

A sa mort, il n'avait encore que 47 ans, et il n'y a aucun doute que sa fin prématurée a été la conséquence du fatal duel du 11 avril 1819. La balle que l'on n'avait pu extraire lors de l'accident a été trouvée, à l'autopsie, logée en pleine épine

dorsale, et ce fut l'opinion de tous les médecins qu'elle avait dû causer les douleurs les plus constantes et les plus cruelles au malheureux blessé qui l'avait gardée dans son organisme pendant vingt longues années.

L'autre duel qui a également assombri l'année 1819 a eu lieu à Halifax et s'est plus rapidement terminé par la mort presque immédiate de l'un des antagonistes. C'est, dit-on, le seul duel qui ait eu un dénouement vraiment fatal dans la capitale de la Nouvelle-Ecosse.

Un jeune avocat néo-écossais, Richard John Uniacke, en plaidant devant un jury, s'était laissé aller à certaines observations dont prit ombrage M. William Bowie, un marchand intéressé dans la cause. Après échange de témoins, une rencontre fut décidée et eut en effet lieu le mercredi, 21 juillet 1819, à l'abri d'un bosquet situé sur une des fermes du gouvernement, près de l'endroit où est aujourd'hui le terminus du chemin de fer, c'est-à-dire à Richmond.

D'après la chronique, ni l'un ni l'autre des deux combattants n'auraient été atteints lors de la première décharge, et ils auraient été prêts tous les deux à finir là la querelle. Malheureusement, le second de M. Uniacke, un docteur irlandais, qui était une espèce de matamore, aurait insisté pour la reprise du combat, et l'on se serait rendu à ses

imbéciles instances pour le plus grand dam du pauvre Bowie qui, blessé mortellement d'une balle, expira quelques heures après.

Richard John Uniacke appartenait à une des familles les plus considérables du pays. Son père, Richard John Uniacke, était à ce moment procureur général de la Nouvelle-Ecosse et son propre frère, Norman Fitzgerald Uniacke, occupait la même position dans la province du Bas-Canada. Pour avoir occasionné mort d'homme, il n'en fut pas moins déféré aux tribunaux, en même temps que les seconds qui avaient participé à l'affaire. Ce fut, paraît-il, une scène extrêmement pathétique lorsque, le jour du procès, Richard John Uniacke père entra dans l'enceinte de la cour aux côtés de son fils qu'il s'en venait remettre lui-même au bras de la justice. Le vieillard portait alors une longue chevelure blanche qui descendait jusque sur ses épaules et, en marchant, il se soutenait sur une canne haute. La vue de ce personnage aussi vénérable qu'imposant et plus encore peut-être le petit discours ému qu'on lui permit d'adresser au juge et au jury, durent être pour beaucoup dans le verdict qui fut par la suite rendu.

Il faut dire aussi que le juge Haliburton, qui présidait le tribunal, se montra des plus accommodants. « Aux yeux de la loi, dit-il aux jurés, tuer une personne en duel c'est incontestablement com-

mettre un meurtre, et les parties principales ainsi que les seconds sont en conséquence passibles de la peine de mort. Cependant, je n'ai pas pu découvrir au cours de mes lectures qu'une telle punition ait jamais été infligée, lorsque la conduite des parties engagées dans le duel avait été franche et honorable. Or que telle a été la conduite des accusés dans cette malheureuse rencontre, tous les témoins l'ont prouvé. »

Le jury ne pouvait recevoir une direction plus claire et il s'y rangea avec un empressement unanime en déclarant les accusés non coupables.

L'on dit que Richard John Uniacke fils fut rarement surpris à sourire après ce duel et que le regret amer qu'il ne cessa jamais d'éprouver par la suite d'avoir tranché le fil d'une existence humaine pour une cause si futile ne fut pas tout à fait étranger à sa mort prématurée quelques années plus tard. Il mourut en 1834, alors qu'il était juge de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse.

Je ne mentionnerai que pour mémoire un autre duel qui aurait eu lieu cette même funeste année 1819 entre deux savants légistes, qui honorèrent plus tard la magistrature, Samuel Gale et James Stuart, le futur baronnet. Je n'ai vu cette rencontre mentionnée que par M. Buchanan dans son intéressant ouvrage: *Bench and Bar*. Tout ce qu'il en dit c'est que la querelle avait été occasion-

née par des propos trop acerbes que les deux avocats s'étaient mutuellement renvoyés en cours de plaidoirie. Il faut croire que les porteurs de toge formaient en ce temps-là surtout une gent particulièrement irritable, car nous les verrons bientôt fournir à la confrérie des duellistes un contingent de jour en jour plus nombreux. Le temps est proche où tout membre du barreau, en entrant dans la profession, devra se munir, en même temps que de son Pothier, d'une bonne paire de pistolets en prévision des cartels de Damoclès toujours suspendus sur sa tête.

Mais si, malgré l'ombre qui enveloppe leur duel en 1819, je ne suis pas inquiet sur le sort de MM. Gale et Stuart qui ont vécu encore de longues années après, je me sens moins rassuré sur celui d'un certain Louis-E. Archambault dont un hasard m'a permis de retrouver l'original d'un cartel qu'il adressait en 1821 à un M. Pillet.

Voici la teneur de cette pièce assez curieuse :

Montréal, le 8 mars 1821.

Monsieur Pillet,

Si vous êtes un gentilhomme, vous vous rendrez demain, à cinq heures du matin, dans la plaine Sainte-Anne pour, là, relever le mot de « Bêta »

que vous avez osé proférer contre moi. Je me charge des armes. Vous êtes prévenu que j'ai choisi Monsieur Lafrenaye pour second.

Je suis, Monsieur, etc.,

LS-E. ARCHAMBAULT.

Malgré tous mes efforts, je n'ai pu découvrir qui était ce Louis-E. Archambault qui s'indignait si fort d'être appelé « bêta ». Sa lettre fait craindre qu'il ne l'ait été un peu en effet.

Mais là où cela devient intéressant, c'est que le destinataire même du cartel n'est autre que notre ami Francis-Benjamin Pillet que nous avons rencontré plus haut se battant avec Montour sur les côtes de la Colombie. Il ne saurait y avoir de doute là-dessus, car la suscription au dos du cartel dit bien : « M. F.-B. Pillet, écuyer, Montréal ».

Pillet a-t-il répondu au cartel ou, craignant de gêner, encore une fois, son pantalon, l'a-t-il dédaigné? Je le regrette, mais je n'en sais absolument rien.

Après 1818, puisqu'on ne sait que penser de l'affaire Pillet-Archambault en 1821, les pistolets paraissent avoir heureusement chômé pendant quelques années. Il est vrai qu'il y a toujours les duels entre officiers de l'armée qui ont pu se produire de temps à autre sans transpirer. J'ai déjà dit comment les disputes entre officiers anglais se

réglaien en famille et s'accompagnaient de la plus stricte discrétion. Pour que la nouvelle s'ébruitât, il fallait d'ordinaire que le duel eût des conséquences réellement fatales. C'est ainsi par exemple qu'en juin 1828, le *Star* de Québec annonce qu'un duel vient d'avoir lieu entre deux officiers anglais sur une île près du vilage d'Ogdensburgh. Après trois coups échangés l'un des combattants aurait été grièvement blessé puis transporté au Canada par ses amis. Quant à l'autre, il aurait été arrêté à Ogdensburgh et condamné à subir son procès. Le *Star* condescend bien à publier le fait, mais, avec une réticence bien britannique, il tait le nom des officiers en cause.

Nous ne rencontrons pas la même discrétion dans la *Minerve* de Montréal. C'est à elle que nous devons de connaître l'affaire d'honneur par laquelle Robert Shore Milnes Bouchette préluda, un peu auparavant, en novembre 1827, à sa carrière de duelliste. Bouchette se rendait de Montréal à Québec sur le steamboat lorsqu'il eût quelques mots au cours du voyage avec un certain James Bell. En débarquant dans la capitale les deux antagonistes s'accordèrent pour continuer par la bouche de leurs pistolets la conversation commencée. Il n'y eut heureusement pas de sang versé. La balle de M. Bell ne fit qu'effleurer

le menton encore imberbe de Robert Shore Milnes Bouchette.

D'après la *Minerve* une autre querelle aurait éclaté en même temps sur le même bateau entre G.-W. Usborne, écuyer, de Québec, et Charles Morrison, écuyer, de Berthier, mais l'opportune intervention des magistrats aurait empêché cette fois les disputants d'aller jusque sur le terrain.

Comme on le voit, la chicane était facile vers 1827 ou 1828, mais elle le sera bien plus encore après 1830 ainsi que nous aurons l'occasion de le constater bientôt.

*

* *

Dans le Haut-Canada les duels paraissent avoir été moins fréquents que dans notre propre territoire de Québec, mais en revanche ils ont été plus malchanceux. Jusqu'à 1830, pendant près de quarante ans qui s'étaient déjà écoulés depuis l'établissement de la nouvelle province, je n'ai pu en signaler que trois, mais chacun des trois, on l'a vu, s'est terminé par la mort pitoyable de l'un des antagonistes. La série sanglante ne s'est malheureusement pas arrêtée avec 1830 et j'ai encore à parler d'une quatrième affaire d'honneur qui a eu

pour théâtre le Haut-Canada quelques années plus tard, et dont une vie humaine a été également le prix.

C'était en 1833. Deux jeunes étudiants, John Wilson et Robert Lyon, se préparaient l'un à côté de l'autre à la pratique de la loi à Perth, dans le comté de Lanark, et ils s'entendaient entre eux le mieux du monde lorsque, comme dans la fable, une poule survint qui troubla soudainement leur amitié. Un jour que les deux jeunes gens se trouvaient à Bytown, aujourd'hui Ottawa, pour affaires légales, l'un d'entre eux, Lyon, se laissa aller au cours d'une conversation à quelques paroles plutôt désobligeantes sur le compte d'une jeune personne de Perth qu'il ne savait probablement pas à ce moment occuper une place toute particulière dans le cœur de son interlocuteur. Peut-être parce qu'il en fut empêché par les soupçons qui l'avaient envahi, peut-être aussi parce qu'il n'en eût pas le courage, Wilson ne releva pas sur-le-champ les insinuations qu'il venait d'entendre; il se contenta de les faire connaître à son amie par une voie indirecte, en écrivant à un M. Ackland dans la famille duquel elle vivait. A son retour à Perth, Lyon s'aperçut qu'il était froidement accueilli par plusieurs amis de la jeune personne en question qui formaient son cercle intime et il n'eut pas de peine à en découvrir la raison.

Indigné de ce qu'il appelait une délation, il alla trouver Wilson avec l'intention de lui demander l'explication de son étrange conduite, mais il n'attendit même pas qu'il eût fini de s'expliquer et, d'un violent coup de poing, il l'envoya rouler par terre en le traitant de lâche et de menteur. Quoiqu'il eût personnellement préféré s'en tenir là et encaisser tranquillement les coups, ainsi qu'il l'avoua plus tard, Wilson dût cependant obéir à l'avis de ses amis et demander réparation par les armes. Lyon ne fit aucune difficulté d'accorder la réparation demandée et une rencontre fut arrangée pour le lendemain 13 juin. Les seconds étaient pour Wilson, Simon Fraser Robertson, un autre étudiant en droit, et pour Lyon, un de ses parents nommé Henry Lelièvre.

De bonne heure, le 13 juin, — encore un jour néfaste, — les deux adversaires se rendirent au milieu d'un champ labouré, sur la rive droite de la rivière Tay, et s'alignèrent à l'ombre d'un grand orme. A ce moment il pleuvait à verse et la première décharge ne produisit aucun résultat. Lyon lui-même avait manqué le but, quoiqu'il passât pour un adroit tireur. Rien ne s'opposait à ce que le duel s'arrêtât après cette première passe. Il y avait eu échange de balles et l'honneur pouvait se considérer satisfait. D'ailleurs Wilson qui était l'offensé était lui-même anxieux de s'en retourner

chez lui et n'en faisait aucun mystère. Malheureusement, il arriva ce que nous avons vu qu'il était arrivé déjà dans le duel Uniacke-Bowie. La même imbécile instance d'un second qui avait coûté la vie à l'un des antagonistes d'Halifax en 1819, devait également la coûter à l'un des deux combattants de Perth, en 1833. Henry Lelièvre, le second de Lyon, exigea une reprise et, comme il était difficile de ne pas se rendre à cette exigence, la partie provoquée n'ayant pas jusque-là fourni d'excuses, le combat continua. Cette fois la chance voulut que Wilson, quoiqu'il tirât d'une main mal assurée, atteignit son homme. Lyon, mortellement blessé, expira sur le terrain même quelques minutes seulement après avoir été frappé. Il n'avait pas encore vingt ans.

Conscient de sa responsabilité dans l'affaire, Lelièvre s'enfuit aussitôt après le combat, mais Wilson et son second, Robertson, allèrent d'eux-mêmes se livrer à la justice. Ils subirent leur procès en août suivant aux assises criminelles de Brockville. A cette époque une personne accusée de félonie n'avait pas encore le privilège d'être défendue par un avocat et les deux jeunes gens se défendirent eux-mêmes. Et je ne devrais pas avoir besoin de dire qu'ils furent acquittés.

Au procès il fut prouvé que Wilson n'était pas duelliste pour un sou, qu'il détestait même ce fâ-

cheux usage d'aller sur le terrain pour la moindre dispute, et que, lorsqu'il avait été boxé par Lyon, beaucoup plus grand et beaucoup plus fort que lui, il ne s'était décidé à lui envoyer un cartel qu'afin de ne pas perdre sa réputation au milieu de la société. D'après le témoignage de son patron de bureau, M. Boulton, il avait à un haut degré le sens de ce qu'il appelait « son humble origine », — il était le fils d'un pauvre cultivateur, — et il se croyait obligé de faire un effort pour garder la considération qu'il avait déjà pu acquérir. Et de fait, plusieurs autres témoins le jurèrent, s'il n'avait pas provoqué Lyon, il s'exposait à être traité avec le plus parfait mépris non seulement par ses jeunes camarades, mais par tous ceux qui l'entouraient.

D'ailleurs, il était difficile de ne pas reconnaître que le véritable auteur du malheur était en fin de compte Henry Lelièvre. Ce singulier personnage était évidemment Canadien-Français. Je ne puis l'affirmer, mais il est possible qu'il ait été un fils du sieur Roger Lelièvre, de Québec, dont la femme, morte au Cap Santé le 10 juin 1845, était une demoiselle Westerhead, de Brockville. Ainsi pourrait s'expliquer sa parenté avec Robert Lyon.

Théoriquement, Lelièvre avait peut-être raison d'exiger la continuation du combat. La règle No

5 du code du duel qui fut établi en 1775 à Clonmell par les gentilshommes d'Irlande, et auquel se rangea aussi l'Angleterre, se lit en effet comme suit :

« Attendu qu'un coup de poing est absolument interdit entre gentilshommes dans quelque circonstance que ce soit, aucune apologie verbale n'est recevable pour une semblable insulte. Il n'y a en conséquence que trois alternatives : ou bien l'insulteur présente une canne à l'offensé, pour qu'il s'en serve contre sa propre personne et demande en même temps excuse, ou bien l'on échange trois balles, après quoi l'insulteur fait ses excuses, mais sans présenter la canne, ou bien enfin on se bat au pistolet jusqu'à ce que l'un des deux adversaires en présence soit mis hors de combat. »

Malheureusement ce n'était pas par pur souci de l'observation des règles qu'avait agi Lelièvre. Il avait tout simplement espéré que Lyon, bon tireur, finirait par mettre à mal, au second coup, John Wilson, qu'il avait ses raisons de détester. Il avait en effet été prétendant aux bonnes grâces de la même jeune personne à l'occasion de laquelle l'on se battait et il en avait reçu son congé précisément pour faire de la place à Wilson. *Inde irae.*

On rapporte d'un juge d'Irlande qu'il fit ce petit discours au jury après un procès du même genre dans la première moitié du 19^e siècle : « Mes-

sieurs, c'est à moi qu'il appartient de vous faire connaître la loi et je le ferai. La loi dit que tuer un homme en duel c'est commettre un meurtre. Mon devoir est de vous le dire et, conformément à l'obligation que j'en ai, je vous le dis. Mais je vous le dis en même temps : de duel plus propre et plus correct que celui auquel vous avez affaire en ce moment, je n'en ai jamais vu pour ma part dans tout le cours de ma vie. »

Le juge Riddell qui relate cette anecdote à propos du procès de Wilson ne prétend pas que le juge en chef Robinson qui présidait le tribunal ait été tout à fait aussi clair, mais il a pu se rendre compte par l'examen de ses notes manuscrites conservées à Osgoode Hall qu'il n'avait rien épargné pour faciliter l'acquittement des accusés. Il pensait comme tous les juges de son temps. La loi écrite veut que le duel soit un meurtre, mais il y a aussi la loi non écrite qui veut qu'il ne soit pas puni. Et chacun sait qu'en cette sorte de conflit c'est toujours la loi non écrite qui l'emporte car, au lieu d'être simplement gravée sur des tables de marbre, elle l'est dans le cœur même des hommes.

John Wilson épousa quelque temps plus tard la même jeune personne pour laquelle il avait risqué sa vie, quoique un peu malgré lui, et l'humble origine qui l'avait tant inquiété à ses débuts ne l'empêcha pas de devenir un des personnages les mieux

considérés de sa province. Après avoir été député à l'Assemblée législative et membre du Conseil législatif, il était depuis quelques années juge de la Cour des Plaidoyers communs lorsqu'il mourut en 1869.

L'on prétend que pendant tout le temps qu'il siégea sur le banc, le juge Wilson ne voulut jamais consentir à prononcer une sentence de mort et qu'à chaque anniversaire du duel où il avait tué Lyon, il se renfermait dans sa chambre pendant une couple de jours sans parler à âme qui vive. Une histoire du même genre a circulé au sujet du célèbre agitateur irlandais, Daniel O'Connell, qui, après le duel où il tua D'Esterre en 1810, non seulement serait immédiatement entré dans une église avec ses seconds et y aurait fait vœu, face à l'autel, de ne se battre plus jamais, mais aurait tenu constamment gantée de noir, jusqu'à la fin de ses jours, la main qui avait tué un de ses semblables. Ni l'une ni l'autre histoire ne sont peut-être authentiques, mais il n'y a pas de mal à les accepter toutes les deux, car elles sont vraiment jolies.

L'on a souvent répété que ce duel entre Wilson et Lyon avait été le dernier dans le Haut-Canada. C'est une erreur. Il y en eut encore quelques autres par-ci par-là, dans la suite, et j'aurai moi-même l'occasion d'en signaler. Mais ils ne revêtirent plus

le même caractère tragique et la plupart n'éveillèrent qu'un intérêt local. C'est sans doute ce qui fait qu'ils ont été oubliés. Il n'en reste pas moins cependant qu'un peu après 1830 le duel avait déjà commencé de décliner dans le Haut-Canada et était en voie de disparaître.

CHAPITRE QUATRE

(1834)

Thomas-Storrow Brown inaugure le duel par correspondance. — Pierre-Edouard Leclerc essuie le feu de son ami Rodier mais refuse de tirer sur lui. — Comment firent long feu les pétards de Siméon Neysmith. — Un gouverneur général du Canada appelé sur le terrain. — Les tours de passe-passe du beau Rambau.

A partir de 1830, ou à peu près, la courbe du duel dans le Bas-Canada, au lieu de s'abaisser comme dans la province voisine, prend au contraire une direction nettement ascendante. La manie des cartels sévit plus que jamais, jusqu'à devenir à un certain moment une véritable épidémie. Dans l'état d'effervescence où étaient les esprits par suite des dissensions politiques, un homme ne pouvait en regarder un autre de travers sans s'exposer à recevoir le lendemain des témoins pour lui en demander raison de la part du trop susceptible gentleman qui avait reçu cet affront. Quant

à la discrétion et même à l'espèce de dignité qui avaient accompagné jusque-là les affaires d'honneur, elles avaient disparu. Le duel se passait plus souvent dans les journaux que sur le terrain et, lorsqu'il n'aboutissait pas, chacun se croyait tenu de prendre le public à témoin que c'était à son adversaire qu'il fallait s'en prendre.

Parmi les provocations qui restèrent ainsi figées dans les colonnes des journaux et qui n'occasionnèrent aucun sang versé, l'une des plus typiques est celle qu'adressa en 1834 Thomas Storrow Brown, le futur général de la bataille de Saint-Charles, à un marchand anglais du nom de George Auldjo. Brown qui était déjà entré en plein mouvement réformiste prétendait avoir été grossièrement insulté sur la rue par Auldjo qui était un loyaliste renforcé, et il avait chargé un ami d'aller lui porter un cartel. Cet ami apparaît dans la correspondance sous le nom d'Alcide Derivas. C'était un Français qui résidait alors à Montréal et qui a dû en repartir peu de temps après, car on ne le rencontre plus après cette date. Dans le compte rendu d'un banquet organisé le 15 juin de cette même année par la colonie française de Montréal, à l'occasion de la Saint-Napoléon, nous le voyons proposer l'une des innombrables santés qui se buaient toujours à cette époque assoiffée, et il est désigné sous le nom plus aristocratique

d'Alcide de Rostaing de Rivas. Aristocrate ou non, Alcide n'obtint pas un grand succès dans son ambassade. Non seulement M. Auldjo refusa de recevoir le cartel dont il était le porteur, mais il jugea à propos d'en aviser le public par une lettre que publia le lendemain le *Herald*. Brown, ne pouvant se battre avec le pistolet, voulut au moins se battre avec la plume, et il écrivit à son tour aux journaux. Je me permets de citer en entier la communication qu'il adressa à cette occasion à la *Minerve*, le 29 décembre 1834, parce qu'elle nous apporte, je crois, le premier exemple d'une sorte de duel qui deviendra peu à peu extrêmement en vogue, le duel sur le papier.

Monsieur,

Une communication dans le Herald de ce matin, signée George Auldjo, me force, malgré la répugnance que j'éprouve à le faire, de traîner devant le public mes affaires privées, en vous priant de publier la correspondance qui suit.

Quant au reproche d'espion et d'escamoteur que me fait M. Auldjo, je réponds que cette assertion est un mensonge qui n'a pas le moindre fondement et est avancée avec une audacieuse préméditation de la part de ce dernier. Le rang que j'occupe dans la société me met au-dessus de telles

attaques et, heureusement pour moi, ma réputation est suffisamment établie parmi mes concitoyens pour m'appuyer sur le caractère dont j'ai toujours joui parmi eux.

Votre dévoué serviteur,

T. S. BROWN.

Lundi soir, 29 décembre, 1834.

Mon cher Monsieur,

Vous m'obligerez en communiquant la lettre ci-incluse à George Auldjo, écuyer, rue Saint-Jacques.

Un des derniers jours de l'élection du quartier Ouest, M. Auldjo m'insulta dans la rue Notre-Dame en se servant des expressions les plus grossières mais, supposant que l'individu était ivre et ne désirant pas alimenter les causes alors existantes d'animosité générale par une querelle privée, je passai le tout sous silence, résolu à n'en point faire mention jusqu'à ce que l'élection fût terminée.

Quand ensuite je fis part de la circonstance à un ami que je priai d'agir comme second et de faire les démarches nécessaires celui-ci, riant aux éclats de ma bonhomie, ajouta: Vous n'avez d'autre moyen que de ramener le sujet sur le tapis à la première occasion qui s'offrira, car Auldjo

se retranchera maintenant derrière le prétexte des poltrons: « Il est trop tard ». Je rencontrai M. Auldjo cet après-midi pour la première fois depuis cette époque. Notre conversation se termina par ces mots: « I wish to be plain with you, you know where I live » (Pour en finir, vous connaissez mon adresse), et, sur la remarque que je lui fis: « Je dois donc penser que vous ne vous prévaudrez pas du temps écoulé », il répondit après quelques moments d'hésitation: « I may perhaps refer that to a friend ». (Je pourrai peut-être soumettre cela à un second).

D'après ces expressions, je vous prie de faire les démarches nécessaires, car ce serait douter du courage des loyaux que de supposer que celui-ci reculera, d'autant plus que je viens d'apprendre ce soir qu'un de ses amis a déclaré qu'il n'aurait pas refusé la première fois.

Personne ne méprise plus souverainement le duel que moi mais je ne puis souffrir d'être impunément, comme un plastron, en butte à toutes les railleries qu'il plaira aux premiers manants de déverser sur mon compte, surtout quand ces insultes peuvent rejaillir sur un parti.

Veillez m'excuser du trouble que je vous donne et croyez-moi,

Votre dévoué,

Alc. Derivas, Ecr.

T. S. BROWN.

Samedi soir, 27 décembre 1834.

Monsieur,

Je vous prie de nommer un second pour s'aboucher avec le porteur de la présente, afin de faire les arrangements nécessaires pour la rencontre que nous devons avoir et qui ne peut être différée d'après ce qui s'est passé entre nous cet après-midi.

Votre serviteur,

T. S. BROWN.

George Auldjo, Ecr.

Montréal, Samedi soir.

Mon cher Monsieur,

J'ai remis votre lettre à M. Auldjo. Après l'avoir lue, il me dit qu'il ne pouvait accepter votre cartel, six semaines s'étant écoulées depuis l'époque de l'insulte. Je lui rappelai la conversation que vous avez eue ensemble dans l'après-midi; j'appuyai surtout sur ses dernières paroles en vous quittant: « Au reste, comme je désire en finir, vous connaissez mon adresse. » Il me répliqua qu'il n'avait agi de la sorte que pour prévenir une rixe (uproar) dans la rue. Je lui observai que cette

explication ne me paraissait pas satisfaisante, puisqu'elle ne justifiait nullement le défi que ces paroles comportaient, qu'il n'y avait point à se méprendre sur leur sens et que j'en appelais à l'opinion publique; qu'au reste, sans autre explication, je désirais savoir s'il me donnait un refus formel. Il me répondit que oui (yes, most assuredly) et que si vous aviez envie de recouvrer votre honneur, ce ne serait pas lui qui vous en fournirait les moyens. Je l'assurai que je considérais votre honneur comme parfaitement à l'abri et je le quittai en le prévenant qu'il devait s'attendre à subir les conséquences de son refus.

J'ai l'honneur d'être, etc.

ALC. DERIVAS.

George Auldjo ne mourut que 12 ans plus tard, le 11 avril 1846, à l'hôtel Rasco à Montréal, et ce ne fut pas des conséquences de ce refus. Je crois même qu'il n'eût à subir de conséquences d'aucune sorte pour avoir refusé de rencontrer Thomas Storrow Brown. Tout prouve qu'il n'avait pas beaucoup d'inclination à se battre, mais, d'un autre côté, il était en parfaite conformité avec le code du duel qui exigeait que toute insulte reçue fut relevée dans un délai raisonnable, ne dépassant pas d'ordinaire les 24 heures. Brown avait

eu le tort de réfléchir trop longtemps. Il était difficile de ne pas trouver que six semaines étaient un temps bien long pour digérer un affront. De même qu'une incertitude mystérieuse planera toujours sur la bravoure qu'a déployée ou que n'a pas déployée Thomas Storrow Brown alors qu'il était général de l'armée patriote à Saint-Charles, de même nous ne saurons jamais si, en adressant à Auldjo en 1834 un cartel aussi tardif, il ne nourrissait pas un secret espoir de le voir refuser.

Mais, parmi ceux qui firent figure de duellistes dans le même temps, s'il en est un dont la sincérité et la bravoure ne peuvent pas être mises en doute, c'est bien Edouard-Etienne Rodier, le chef patriote si connu. Edouard Rodier était certainement l'un des hommes les mieux doués de sa génération et, s'il n'a pas joué dans notre histoire un rôle plus considérable encore, il ne l'a dû qu'aux excès d'un tempérament trop ardent qui l'ont fait se jeter dans une voie sans issue, et aussi, il faut le dire, à des égarements de conduite qui l'ont conduit prématurément au tombeau. Malgré ses écarts, cependant, il faut lui reconnaître une réelle noblesse de caractère. Franc et sans dol, il ne s'est jamais retranché derrière aucune lâcheté. D'une intrépidité à toute épreuve, il n'a jamais reculé devant un adversaire. Parmi tous ceux qui ont joué un rôle dans la malheureuse rébellion de 1837,

je n'en ai pas rencontré pour ma part qui paraisse mériter une sympathie plus profonde par la sincérité de son patriotisme et par la droiture de son caractère.

Peut-être n'a-t-on pas assez dit la répercussion qu'eut sur les esprits canadiens-français la révolution de juillet 1830. A partir de ce moment la vague des opinions libertaires françaises a véritablement déferlé sur une partie de notre jeunesse. L'on colportait sous le manteau les *Paroles d'un croyant* imprimées clandestinement à Montréal par Ludger Duvernay, l'on ne s'écrivait entre amis qu'en s'appelant « citoyen » et l'on copiait jusqu'à la fameuse association: *Aide-moi, le ciel t'aidera*. A cause de son exaltation naturelle Edouard Rodier subit peut-être plus que d'autres encore cette influence. Le soleil de juillet lui tapa particulièrement sur le cerveau et pendant plusieurs années il fut au premier rang de la jeunesse révolutionnaire. En attendant qu'il revînt à la seule véritable, sur ses derniers jours, il n'avait guère qu'une religion, celle de l'honneur, mais il en était un adepte aussi irréductible que fervent. Pas une seule fois il n'a balancé à risquer sa vie pour elle lorsque l'occasion s'en est présentée, et cette occasion lui était souvent trop facile.

Ce fut en avril 1834 qu'il se battit pour la

première fois et, ô ironie du sort, avec un de ses plus intimes amis.

L'*Ami du Peuple*, un journal bureaucrate à tous crins, avait publié dans son numéro du 26 avril 1834 un écrit signé « Quelqu'un de l'Assemblée de Saint-Philippe » qui reprochait entre autres choses à Edouard Rodier de s'être fait donner « une rétribution » pour se rendre à cette assemblée et d'avoir refusé de payer des individus amenés avec lui pour applaudir. Et le correspondant ajoutait dans un style peu noble : « Vos trois bavards citadins (désignant MM. Cherrier, Rodier et Perault) ne manqueront pas de faire dire à la *Minerve* qu'ils ont été applaudis par le peuple, mais s'ils l'osent, je leur dirai ouvertement qu'ils ont menti et, si le démenti leur déplaît, je suis prêt à leur donner mon nom. »

L'accusation de s'être fait payer et de n'avoir pas payé les autres a été portée souvent depuis contre des organisateurs d'assemblées politiques qui ne s'en sont pas formalisés, du moins au point d'en prendre les armes, mais Edouard Rodier était plus chatouilleux et, dans le transport de son indignation, il écrivit sans retard à M. P.-E. Leclère, le propriétaire de l'*Ami du Peuple*, la lettre suivante :

Montréal, 27 avril 1834.

Monsieur,

Quand vous avez attaqué ma vie politique dans votre journal, je ne me suis jamais plaint, parce que vous ne faisiez qu'exercer un droit inhérent à la liberté de la presse.

Mais quand vous souffrez qu'on se serve de votre papier pour lancer lâchement, et sous l'anonyme, les calomnies les plus atroces et les injures les plus grossières contre ma conduite privée; quand vous permettez qu'on publie dans vos colonnes que je me suis fait payer pour aller haranguer à l'assemblée de Saint-Philippe et qu'après avoir salarié des gens pour m'applaudir j'ai fait ensuite difficulté de les payer; quand vous donnez publicité à de pareilles turpitudes, dont vous-même plus que tout autre devez me connaître incapable, je crois avoir le droit d'exiger le nom de votre correspondant ou de vous regarder comme responsable de cette basse injustice à mon égard.

Je vous prie donc, Monsieur, de me déclarer le nom de l'auteur de l'écrit qui a paru dans le dernier numéro de votre journal sous la signature « Quelqu'un de l'Assemblée de Saint-Philippe », ou de me donner la satisfaction qu'un gentilhomme

a droit d'attendre de celui qui ose porter atteinte à son caractère.

J'ai l'honneur d'être, etc.

EDOUARD-E. RODIER.

M. P.-E. Leclère,

Montréal.

P. S. — Mon ami M. McDonnell est chargé de recevoir votre réponse.

Le second de M. Rodier, John McDonnell de Belestre, avocat, le même dont le jardin devait servir deux mois plus tard à l'éclosion de notre Société nationale de la Saint-Jean-Baptiste, s'acquitta de sa mission et alla remettre à M. P.-E. Leclère le cartel dont l'avait chargé son principal. Il était environ sept heures du matin. Le propriétaire de l'*Ami du Peuple* promit de répondre à 10 heures.

A 10 heures, en effet, Alfred Rambau, l'éditeur de l'*Ami du Peuple*, se présentait au bureau d'Edouard Rodier et lui remettait la réponse qui suit.

Montréal, 28 avril 1834.

Monsieur,

Je regrette de ne pouvoir satisfaire au désir que

vous témoignez de connaître l'auteur d'une correspondance signée « Quelqu'un de l'assemblée de Saint-Philippe » et insérée dans notre feuille du 26 courant, dans laquelle vous prétendez que votre caractère est attaqué. Mais le secret de mes correspondants est inviolable pour moi. Le découvrir serait à mes yeux, et aux vôtres aussi, sans doute, une lâcheté dont je suis incapable.

Propriétaire de l'Ami du Peuple, je me regarde comme entièrement responsable de tout ce que l'on y insère et, à ce titre, je suis tout prêt à vous donner la satisfaction que vous croirez devoir désirer.

J'ai l'honneur d'être, etc...

P.-E. LECLÈRE.

*Monsieur E.-E. Rodier, avocat,
Montréal.*

P. S. — Mon ami M. Rambau est chargé de vous remettre ma réponse et de s'entendre avec vous sur la manière de terminer cette affaire.

P.-E. L.

Les deux seconds s'étant abouchés sur le midi du même jour, M. McDonnell, qui espérait obtenir une rétractation de M. Leclère, demanda à M. Rambau s'il n'y aurait pas moyen d'arranger cette difficulté à l'amiable. Il est difficile de dire ce

qu'aurait répondu P.-E. Leclère à cette proposition s'il avait été lui-même présent. Sa lettre montre qu'autant que Rodier lui-même il était à cheval sur le point d'honneur et ne consentait pas facilement à en descendre. Peut-être même avait-il exagéré son devoir en refusant de dévoiler un correspondant qui s'était publiquement offert à faire connaître son nom lorsqu'on le désirerait. Mais, quoique de l'autre côté de la barricade, il n'en estimait pas moins profondément Rodier qui avait été son ami de cœur avant les malheureuses dissensions politiques qui les avaient divisés, et l'on verra tout à l'heure, par la façon vraiment rare dont il s'est conduit jusque sur le terrain, que ses sentiments quant à lui n'avaient pas changé. Il est donc permis de penser que le duel aurait pu être facilement évité si, au lieu de négocier à ce moment-là avec Rambau, McDonnell avait négocié avec Leclère lui-même. Rambau, qui était beaucoup moins accommodant lorsqu'il s'agissait des duels d'un autre que lorsqu'il s'agissait des siens propres, — on aura l'occasion de le voir en esquiver plus d'un grâce aux plus spécieux arguments, — répondit de lui-même que le seul moyen d'arranger l'affaire était avec des pistolets. Il avait même les pistolets avec lui, comme si le combat devait avoir lieu à l'instant, et, avec une détermination d'autant plus aisée qu'elle ne le met-

tait lui-même en aucun danger, il les fit voir à McDonnell. Après cette réponse si nette, le second de Rodier n'eut plus qu'à fixer de concert avec Rambau l'heure et le lieu de la rencontre.

Le soir du même jour, vers quatre heures, la rencontre eut lieu au pied de la montagne, à peu de distance du Fort des Messieurs. Rambau proposa que la distance fût de 18 pas; McDonnell n'en voulait que 12; il fut enfin convenu qu'elle serait de 15 pas. Rambau se chargea de mesurer le terrain, laissant à McDonnell le soin de donner le signal. Rodier et Leclère furent placés à leurs postes respectifs et l'on chargea les pistolets. Tout étant prêt, McDonnell donna le signal convenu et Rodier tira sans frapper son adversaire qui, avant le coup, lui avait crié: « Droit au cœur, mon ami », en indiquant avec la main sa poitrine. Après avoir essuyé le feu de Rodier, Leclère tira à son tour, mais en visant à dessein à côté. Rambau demanda alors à McDonnell s'il était satisfait. McDonnell consulta Rodier qui, sans hésiter, répondit: « Non, je ne suis pas satisfait. Que M. Leclère me donne le nom de son correspondant ou qu'il me fasse l'apologie nécessaire; sinon, tirons de nouveau. » Rambau, qui n'aimait évidemment pas le carnage et qui, lorsqu'il faisait le bravache en étalant ses pistolets avant la rencontre, n'avait peut-être pas prévu que l'affaire serait si sérieuse,

protesta en disant qu'il ne serait pas venu là s'il avait pensé que le duel ne se terminerait pas avec la première décharge et il abandonna à McDonnell toute responsabilité. Le pauvre McDonnell n'en pouvait mais, cependant, puisque c'était son principal qui réclamait lui-même une reprise. Force fut donc aux deux adversaires de s'aligner de nouveau. A ce moment McDonnell s'aperçut que le pistolet destiné à Rodier était en mauvais ordre et, sur sa remarque, Rambau consentit à ce qu'on se servît de la paire de pistolets qu'il avait apportée. Dans l'intervalle Rodier fit observer à Leclère qu'il avait mal tiré. Leclère répondit qu'il l'avait fait exprès et qu'il ne tirerait pas sur lui. Rodier, surpris, dit alors : « Si c'est le cas, je ne puis tirer, car je ne suis pas un assassin. Mais c'est tout de même un singulier moyen que de dire qu'on ne veut point tirer et cela sans faire apologie ; il n'y a pas de générosité dans un pareil procédé. »

Rambau, qui était redevenu officieux, et de plus en plus mal à propos, s'adressa alors à Rodier et lui demanda s'il avait voulu dire que M. Leclère était un lâche. Sans trop penser peut-être à la portée du mot qui allait lui échapper et parce que, dans sa colère toujours soulevée, il n'avait pas encore réalisé la grandeur du geste presque sublime qu'accomplissait son ami, Rodier répondit :

« Oui, puisqu'il ne veut pas tirer sur moi. » Rambau dit aussitôt à Leclère : « Vous entendez, M. Leclère, vous devez tirer sur lui. » — « Non, M. Rambau, reprit alors Leclère, je jure devant l'Eternel que je ne tirerai pas sur M. Rodier. »

Ce dernier fit observer de nouveau que c'était le mettre dans une singulière position et répéta à peu près les mêmes paroles que plus haut.

McDonnell fit alors observer à Rambau que M. Leclère, puisqu'il s'obstinait à ne pas tirer, devrait faire l'apologie demandée et se rétracter dans son journal. Rambau se consulta avec son principal et revint au bout de quelques instants annoncer qu'il consentirait à faire devant les personnes présentes une déclaration conçue à peu près dans ces termes : « Moi, Pierre-Edouard Leclère, je suis convaincu (s'adressant à Rodier) que tu es incapable de ce dont t'accuse mon correspondant. » Les seconds s'accordèrent à juger l'apologie suffisante, la déclaration promise fut prononcée, et l'affaire n'alla pas plus loin. La maladresse de Rambau, qui avait suggéré le mot lâche, alors que Rodier lui-même n'y pensait certainement pas, se trouva ainsi heureusement réparée.

Quatre ans plus tard, en octobre 1838, juste avant le deuxième soulèvement des patriotes, Rodier, réfugié aux Etats-Unis depuis plus d'un an, rentrait soudainement en Canada et, à la surprise

de tous, déclarait se retirer de la politique pour toujours. Profondément écœuré des petitesesses au milieu desquelles il venait de vivre pendant de longs mois, complètement guéri des illusions qui l'avaient si longtemps obsédé, et peu fier d'avoir presque irrémédiablement gâché sa vie jusque-là, il entraît volontairement dans le silence et ne demandait plus qu'une chose, qu'on le laissât en paix. Il en avait vraiment besoin, car, ruiné de santé et miné moralement, il allait bientôt mourir, âgé seulement de 34 ans, le 10 février 1840. Une dernière fois il voulut répondre aux insinuations aussi injustes que malveillantes de quelques-uns de ses anciens amis sur la raison de sa retraite et il fit publier dans le *Canadien*, le 28 novembre 1838, une lettre d'explication qui lui a été en certains quartiers amèrement reprochée, mais que je persiste à considérer pour ma part comme l'un des actes qui l'honorent le plus. Je ne connais rien de plus pathétique et plus honnêtement sincère que ce cri vibrant d'un honnête homme qui, après s'être dépensé depuis l'âge de 17 ans pour sa patrie sans compter, après lui avoir sacrifié ses intérêts les plus chers, après avoir même risqué sa vie pour elle tant de fois, s'insurge, la mort dans l'âme, contre le coup de pied de l'âne qui l'atteint au moment où il s'affaisse, épuisé. Or, parmi les souvenirs douloureux qu'il réveille en cette lettre su-

prême, il en est un, dit-il, qui lui cause une particulière amertume, et c'est précisément celui de son premier duel de 1834 avec Pierre-Edouard Leclère. Maintenant qu'il avait repris ses sens, maintenant que les écailles étaient tombées de ses yeux, il avouait ne pas comprendre comment un fanatisme politique stupide avait pu le conduire jusqu'à provoquer en duel son meilleur ami, mieux encore son bienfaiteur, et jusqu'à tirer sur lui.

J'ai emprunté à la *Minerve* du 1er mai 1834 la plupart des détails de cette remarquable rencontre entre Edouard Rodier et P.-E. Leclère, mais je ne veux pas quitter ce compte rendu sans fournir au lecteur l'occasion d'en savourer la conclusion qu'il estimera, j'en suis sûr, papelarde à souhait.

« Désapprobateurs du duel, dit la sage *Minerve*, nous devons blâmer M. Rodier d'avoir eu recours à ce moyen pour se faire rendre justice. En outre, il ne devait pas s'arrêter aux calomnies débitées contre lui; elles ne pouvaient l'atteindre. Le public savait bien qu'il n'était point homme à se rendre coupable de ce qu'on lui reprochait. M. Rodier aurait dû mépriser ses calomniateurs et suivre en cela l'exemple de tant d'hommes honorables qui sont journellement en butte aux attaques indécentes de leurs adversaires. »

N'est-il pas amusant de penser que l'auteur de

ces lignes ou plutôt celui qui les a inspirées est Ludger Duvernay? Quoique désapprobateur du duel, Duvernay n'en est pas moins un de ceux qui ont le plus contribué à en défrayer la chronique. Comme il arrive souvent, il ne prenait pas pour lui le conseil qu'il donnait de si haut à son ami Rodier. A l'exemple d'Ovide, de Racine, et de bien d'autres encore, il pouvait dire: J'ai deux hommes en moi; l'un qui dit bien et l'autre qui fait mal.

Un peu plus tard, le 14 décembre 1834, je rencontre dans la *Minerve* la petite note suivante qui nous fait connaître un autre duel heureusement sans gravité.

« Une affaire d'honneur a eu lieu hier entre John McDonnell, écuyer, et J. J. Day, Ecr., avocat, au sujet de quelques altercations survenues en cour, samedi. Le rendez-vous était derrière la montagne et deux décharges furent échangées sans accident. »

Y aurait-il eu quelque intention ironique dans l'emploi du mot « accident » par le rédacteur du fait divers? Ce n'est pas impossible. Avec certains tireurs il y a toujours la crainte que, sans le vouloir, il tue son adversaire par accident. On a même parlé d'un duel qui aurait eu lieu quelque part dans le Haut-Canada et où l'un des tireurs visait si mal qu'au lieu de blesser son rival, il blessa tout simplement son second.

Ai-je besoin de dire que le John McDonnell dont il vient d'être question est le même qui, en avril 1834, servait de témoin à Edouard Rodier? Non content de briller au second rang, il avait évidemment ambitionné de briller aussi au premier. Avec une ambition pareille, il aurait pu s'éclipser, ou plutôt être éclipsé, mais la chance voulut qu'il en sortit avec ses rayons intacts. Il devait s'en tirer beaucoup moins bien, quelques années plus tard, lorsque, amené de Nicolet à Montréal comme prisonnier patriote, il fut presque écharpé par la meute des loyalistes soulevée sur son passage. L'autre duelliste était James J. Day, un jeune avocat, qui n'était évidemment pas destiné à périr ce jour-là, car il ne mourut que soixante ans plus tard, à Montréal, vers 1894. Il eut pour fils M. George Bosworth Day, bien connu dans la société montréalaise comme le gendre de l'honorable Charles Mondelet et aussi dans le monde des affaires comme l'un des principaux promoteurs des relations commerciales canadiennes avec les républiques sud-américaines.

En 1834, ce sont deux Ontariens qui se provoquent en duel et qui font au Bas-Canada l'honneur de le choisir comme le terrain le plus propre à boire leur noble sang, au cas où il serait versé. La rencontre eut lieu à Saint-Régis, près de la frontière américaine, entre Alexander McLean et

Donald Aeneas McDonell. Ce dernier, qui était alors député de Stormont à la Législature du Haut-Canada, avait osé critiquer, dans une lettre à un journal, les comptes de M. McLean, trésorier du district, et un cartel avait été la conséquence de cet acte discourtois. Personne ne fut blessé mais les comptes de M. McLean n'en furent pas meilleurs.

Si je m'en rapporte à une lettre restée inédite de Louis-Joseph Papineau à sa femme, en date du 30 novembre 1835, il y aurait encore eu vers ce temps un duel Bédard-Laterrière. Le grand orateur ne fait qu'une très brève allusion à l'affaire dans sa lettre et il ne nous fait connaître ni l'occasion ni le résultat du duel. Quoique les parties ne soient nommées que Bédard et Laterrière tout court, le premier ne peut être qu'Elzéar Bédard, qui avait proposé les 92 résolutions comme député de Montmorency, un an plus tôt, et qui ne devait être nommé juge qu'en 1836, et le second est évidemment le Dr Marie-Pascal de Laterrière, conseiller législatif bureaucrate, son unique frère, Pierre, étant mort aux Eboulements onze mois auparavant.

En juillet 1835, nous voyons J.-Siméon Ney-smith provoquer Alfred Rambau, l'éditeur de *l'Ami du Peuple*, mais, comme T. S. Brown, il eut le tort d'outrepasser, quoique avec moins

d'excès, le délai requis par le code des gens d'honneur, et il rata son coup, le nommé Rambau ayant prétexté cette raison, avec d'autres, pour ne pas accepter le défi.

C'était à un moment où les Messieurs du Séminaire n'étaient guère en bonne odeur auprès de la jeunesse patriote la plus exaltée qui les prétendait, quoique bien à tort, inféodés au gouvernement et au parti loyaliste. Un certain soir que les hommes du guet étaient retenus par un incendie qui avait éclaté quelque part, quelques-uns de ces jeunes écervelés crurent l'occasion bonne de faire une mauvaise farce à ces Messieurs sans être dérangés. Ils escaladèrent les clôtures qui entouraient le collège de Montréal alors situé sur la rue du même nom, non loin du marché à foin, et ils s'introduisirent dans la cour extérieure de l'établissement. De là, ils se dirigèrent vers la fenêtre de la chambre du Supérieur et placèrent entre les grilles de fer et le vitrage qu'elles protégeaient un énorme pétard allumé.

La farce était assurément de mauvais goût et méritait répression, mais l'*Ami du Peuple*, ne voulant pas manquer l'occasion de faire du capital politique, l'exagéra encore et en fit une affaire formidable.

« La commotion, dit-il, fut tellement forte que sur 28 carreaux de vitre qui formaient la fenêtre,

27 furent brisés avec violence, un volet intérieur en bois fut fracassé, et ses gonds et fermetures forcés et soulevés. Sans la présence de ce volet qui a retenu le feu, il est probable que les éclats du pétard seraient entrés dans la chambre et on ne peut prévoir toutes les conséquences funestes qu'ils auraient pu produire. Lorsque les personnes de la maison réveillées par le bruit affreux qu'a produit l'explosion sont allées visiter les lieux, elles ont trouvé en dehors de la fenêtre plusieurs matériaux combustibles encore enflammés qui auraient inmanquablement communiqué le feu aux appartements du collège s'ils y eussent pénétré. »

Mais l'*Ami du Peuple* continuait en s'en prenant avec force aux misérables auteurs de l'attentat :

« Depuis longtemps, ils avaient formé leur plan et arrêté leur vengeance sur des hommes qui ne les offensèrent jamais qu'à force de bienfaits et à qui plusieurs d'entre eux doivent l'éducation qu'ils possèdent et dont ils profitent si mal... Nous savons que l'un d'eux a sollicité plusieurs personnes de venir avec lui « faire du tapage au collège et crier : « A bas les prêtres ! » Nous pourrions au besoin nommer cet individu méprisable qui a porté ses basses sollicitations jusque dans un lieu où il se préparait à des exercices religieux et où il n'a

rencontré qu'un refus humiliant et le mépris qu'il méritait. »

Comment J.-Siméon Neysmith, qui était en effet catholique, malgré son nom, a-t-il pu faire pour se reconnaître dans ce portrait aux lignes si vagues? Il crut s'y reconnaître pourtant et, après y avoir réfléchi trois jours, il dépêcha auprès de M. Rambau, l'éditeur de l'*Ami du Peuple*, pour lui demander raison, un non moindre personnage que Napoléon Aubin, le futur éditeur du *Fantasque*.

Voici comment Rambau faisait connaître à ses lecteurs le lendemain, 22 juillet, le résultat de l'entrevue.

« Hier au soir, l'éditeur de l'*Ami du Peuple* a reçu un cartel de M. Neysmith qui demandait apologie ou satisfaction pour un article écrit dans l'*Ami* de mercredi. L'éditeur de l'*Ami du Peuple* a refusé de rien répondre pour plusieurs raisons. La première, parce que M. Neysmith n'est nullement désigné, que, s'il n'est pas coupable, rien n'a dû le choquer, et que l'éditeur ignorait à cette époque si c'était lui ou un autre. La deuxième, parce que trois jours s'étaient écoulés et que c'était trop tard pour songer à son honneur. La troisième, parce que l'ami qu'a envoyé M. Neysmith (M. Aubin, maître d'école à Terrebonne) était déjà, de son aveu, entré dans un com-

plot contre la vie de l'éditeur de l'*Ami du Peuple*. La quatrième, nous la laissons deviner à tous ceux qui connaissent les parties.

« Le second de M. Neysmith s'étant permis de traiter l'éditeur de l'*Ami du Peuple* de lâche, dans sa propre maison, a été éconduit peu civilement. Nous donnons ces faits simplement pour prévenir les faussetés que nous nous attendons à voir débiter sur cette affaire. Lorsque la *Minerve* aura fait ses commentaires indispensables, nous donnerons de plus longs détails et déduirons plus au long les raisons qui nous ont fait agir, et des faits antérieurs. »

Le point de vue du duel admis, il n'y aurait guère qu'une bonne raison parmi celles ici invoquées pour refuser le cartel, et c'est que Neysmith ne pouvait se prétendre désigné. Malheureusement pour lui, l'éditeur de l'*Ami* affaiblit sa position et se contredit étrangement lorsque, après avoir dit dans l'article incriminé, en parlant de l'individu qui se préparait à des exercices religieux : « Nous pourrions le nommer », il affirme ensuite avoir ignoré à l'époque si c'était Neysmith ou un autre.

S'il n'y avait pas la première, même ainsi gâtée, les deuxième et troisième raisons, le retard de trois jours et surtout l'accusation de tentative d'assassinat portée contre Aubin, nous autorise-

raient à penser que la quatrième raison qu'on laisse à deviner n'était en définitive que la peur du pistolet, peur qui paraît avoir été pour Rambau le commencement de la sagesse.

Quoi qu'il en soit, l'*Ami du Peuple* attendit en vain les commentaires de la *Minerve* qu'elle avait pensé indispensables. Précisément parce qu'on avait prédit qu'elle parlerait infailliblement, la *Minerve* se paya le malin plaisir de se taire.

*

* *

Parmi les plus fougueux tenants du duel à cette époque de 1835 qui nous retient encore, se distinguait James Stuart. Le célèbre avocat était batailleur du haut en bas; il avait la tête près du bonnet et il ne souffrait pas qu'on lui marchât sur les pieds. Nous avons déjà vu qu'il se battit au pistolet en 1819 avec son futur collègue de la magistrature, Samuel Gale, mais ce ne fut certainement pas l'unique fois que son irascibilité le conduisit sur le terrain. La *Minerve* le laisse assez clairement entendre lorsque, précisément à propos de l'incident que je vais rapporter, elle note que « sa propension à ne pas badiner a des antécédents frappants ».

On sait comment, à la session de 1831, la ma-

majorité canadienne-française de l'Assemblée s'insurgea contre James Stuart qui en prenait vraiment trop à son aise avec la légalité, et adopta d'emblée une adresse au roi où elle recommandait fermement sa déchéance comme procureur général. Devant l'attitude résolue de la députation, le gouverneur général d'alors, lord Aylmer, ne put s'empêcher de suspendre Stuart de ses fonctions jusqu'au règlement final du conflit par l'autorité royale. Le procureur évincé alla plaider sa cause à Londres, mais il eut à lutter contre un autre fin renard que les Canadiens avaient spécialement délégué pour le déjouer, Denis-Benjamin Viger, et cette fois du moins il trouva chaussure à son pied. L'on ne peut pas dire, cependant, que lorsqu'il revint au Canada en 1834, définitivement destitué, il eut le caquet plus bas qu'auparavant. Au contraire il parut plus orgueilleusement monté que jamais sur ses grands chevaux, à telles enseignes qu'il n'hésita pas à s'en prendre au gouverneur général lui-même. Faisant un grief personnel à lord Aylmer de ne l'avoir pas assez chaudement appuyé dans sa petite affaire, il commença par l'accabler des plus violents reproches et finalement le mit en demeure de lui accorder réparation à la façon ordinaire des gentilshommes.

C'était aller un peu loin. Le gouverneur général représentait le personne même du roi, et à

cause de cela il était intangible. Sans doute l'on avait déjà vu, une trentaine d'années plus tôt, le colonel Lennox se battre en duel avec le duc d'York, qui avait galamment consenti à ne point se prévaloir de son titre de prince, et cet audacieux défi au fils du roi régnant Georges III ne l'avait pas empêché de devenir plus tard gouverneur général du Canada sous le nom de duc de Richmond. Mais lord Aylmer n'avait pas la même liberté que le duc d'York de se dépouiller de son intangibilité, car cette prérogative appartenait à sa fonction et non pas à sa personne. Il fit savoir un peu dédaigneusement à son belliqueux adversaire qu'il ne pouvait malheureusement le suivre sur le pré, sa grandeur l'attachant au rivage.

Forcé de dévorer son affront, James Stuart n'était cependant pas homme à le dévorer en silence. Avec toute la fierté qui seyait à un cousin de Marie Stuart, la fameuse reine d'Ecosse, il écrivit ce qui suit à lord Aylmer dans une lettre qu'il prit soin de rendre publique en la communiquant lui-même à la presse :

« Votre Seigneurie n'ignore pas qu'il arrive quelquefois aux montagnes de se rencontrer. Lorsqu'elle sera descendue de la position éminente qu'elle occupe maintenant et qu'elle sera redevenue sujette à l'ordinaire responsabilité du gentilhomme en toute société civilisée, je me ferai un devoir de

rappeler cette affaire à son attention et j'espère obtenir alors un meilleur succès. »

On ne pouvait mieux paraphraser la célèbre inscription de la maison du Chien d'Or.

Je suis un chien qui ronge l'os ;
En le rongant, je prends mon repos.
Un jour viendra qui n'est pas venu
Où je mordrai qui m'aura mordu.

A peine quelques mois plus tard en effet, à la suite des 92 Résolutions, lord Aylmer recevait notification de son rappel et était rendu à la vie privée. James Stuart crut enfin le jour venu où il pourrait mordre celui qui l'avait mordu. Le moratorium cessait qui avait jusque-là protégé son éminent ennemi. Mais il ne lui en fallait pas moins un prétexte de querelle nouveau, après plusieurs mois écoulés, et il s'avisa de chercher noise à l'ex-gouverneur en lui imputant, faute de mieux, l'omission qui avait été faite de son nom dans le tableau des conseillers exécutifs.

A la vérité le prétexte était futile, car l'omission reprochée n'était évidemment due qu'à une erreur du rédacteur de l'Almanach de la province, mais tout le monde comprenait que James Stuart n'avait pas d'autre moyen de réveiller l'ancienne affaire qui lui tenait tant au cœur et tout le monde s'attendait à ce que lord Aylmer le comprit lui-

même ainsi. *La Minerve* en particulier s'y attendait. Pendant qu'elle suivait d'un œil amusé la correspondance aigre-douce qui s'échangeait entre les deux personnages objets de son égale antipathie, elle ne manqua pas une seule occasion de faire sentir l'humour d'une situation qui soumettait pratiquement le départ d'un ex-gouverneur à la volonté d'un ex-procureur, et de s'extasier sur les étranges vicissitudes de la fortune qui rendaient ainsi le militaire subordonné au civil. En d'autres termes, elle ne pouvait croire que lord Aylmer, devenu homme privé, pût quitter le pays sans avoir accordé à James Stuart la satisfaction réclamée.

Son attente fut cependant déçue. A un dernier billet par lequel Stuart lui remémorait expressément son invitation de novembre 1834 et le pressait de vider le différend avec les armes, lord Aylmer répondit qu'il ne croyait devoir aucune satisfaction à son contradicteur pour les prétendues blessures faites à son honneur, mais que, lors même qu'il se sentirait disposé à accorder la réparation demandée, il en était formellement empêché par un ordre supérieur. Et quelques jours après, il quittait Québec pour l'Angleterre. James Stuart dut en conséquence remiser ses pistolets et les garder pour un gibier moins huppé. Son duel rentré ne l'empêcha pas toutefois d'être fait

baronnet, puis juge en chef de la province quelques années plus tard.

Vers le même temps nous assistons aux efforts également inutiles d'un jeune et brillant Canadien-Français pour amener sur le terrain à son tour un adversaire récalcitrant. Ce jeune homme en mal de duel n'est autre que Louis-Victor Sicotte qui devait jouer plus tard un rôle si brillant sur la scène politique comme député de Saint-Hyacinthe, comme procureur général, et même comme premier ministre conjoint avec John Sandfield MacDonald, mais qui, alors, était dans toute la fougue de sa jeunesse, ardent patriote, secrétaire de la société *Aide-moi le ciel t'aidera*, et féru plus que tout autre peut-être des idées françaises de 1830. Mais il ne parvint pas à se payer le duel sur lequel il comptait, ayant eu la malchance de tomber sur Alfred Rambau comme adversaire. A l'occasion de sa malheureuse intervention comme second de P.-E. Leclère, dans l'affaire d'honneur qu'eut ce dernier en 1834 avec Edouard Rodier, j'ai laissé entendre que ce nommé Rambau était un peu plus pressé d'arranger les duels des autres que d'en accepter pour lui-même, et c'est précisément à l'incident que je veux maintenant raconter que je faisais ainsi d'avance allusion.

Alfred Rambau était arrivé de France au commencement de 1834, ou tout au plus à la fin de

1833, à la recherche d'une position sociale. Avantage de sa personne, — on l'appelait « le beau Rambau », nous apprend Maximilien Bibaud, — il avait, presque dès son arrivée, fait la conquête d'une jeune veuve assez cossue et l'avait épousée. Toujours chanceux, il faisait en même temps la conquête de M. P.-E. Leclère qui le plaçait d'emblée à la tête de son nouveau journal, l'*Ami du Peuple*. Être du côté patriote ou du côté bureaucrate, cela ne lui faisait au fond pas plus de différence qu'à son copain et rival en arrivisme, le fameux Leblanc de Marconnay. Sa seule préoccupation était de se mettre du côté le plus rémunérateur. Mais, il faut le reconnaître, il en donnait à ses maîtres pour leur argent. Aucun coup de Jarnac et surtout aucune injure ne lui répugnaient à l'adresse des patriotes contre qui il avait été déchaîné.

Pour se faire une idée de l'odeur dans laquelle ces derniers le tenaient en conséquence, il n'y a qu'à lire le couplet d'une chanson que publiait la *Minerve* en juillet 1834 :

Nous avons pris pour patron
Saint-Jean le Baptiste.
Quoiqu'on dise de ce nom
Nul de nous n'est triste.
Nous préférons celui-là
A celui de renégat
D'intrigant ou d'apostat

Qui quitte nos rangs,
Et se met aux rangs,
Aux « rangs beaux », aux beaux rangs
De ceux qu'on méprise,
Les seuls à sa guise.

Je ne ferai pas à mes lecteurs l'injure de leur signaler le facile calembour qui rehausse cette pièce si mal rimée et par lequel on a voulu faire reconnaître l'éditeur de l'*Ami du Peuple* qui, à tort ou à raison, passait pour avoir offert ses services aux patriotes avant de s'accrocher brusquement, comme Leblanc de Marconnay, au râtelier du pouvoir.

Le conflit qui éclata entre Sicotte et Rambau fut occasionné par un article que publia l'*Ami du Peuple* en décembre 1834 et où Sicotte était copieusement injurié. Ce dernier chargea l'un de ses amis, Norbert Dumas, avocat, d'aller en son nom au bureau du journal réclamer excuse ou bien satisfaction. Les propriétaires de l'*Ami du Peuple*, au reçu de la lettre, prièrent Dumas de s'entendre avec Alfred Rambau qu'ils chargeaient de l'affaire. La première question posée par Rambau à Dumas fut pour savoir si le message dont il était porteur s'adressait à la société propriétaire du journal ou seulement à l'auteur de l'écrit. Dumas répondit qu'il s'adressait à ce dernier ou à tout autre qui voudrait en prendre la responsa-

bilité. Malgré toutes les instances qui lui furent faites, Rambau refusa pour le moment de dire qui avait écrit l'article, mais il assurait en même temps que l'auteur répondrait lui-même et en personne à Sicotte sur le terrain, le lendemain à 10 heures. « Quant aux armes, ajouta-t-il avec un geste péremptoire, ce sera l'épée. »

Je n'ai pas besoin de dire que le pauvre Dumas, devant cette déclaration tout à fait inattendue, resta pour quelques instants abasourdi. Non seulement son principal ne devait connaître que le lendemain, sur le terrain, la personne à qui il aurait affaire, mais il devait encore se battre à l'épée. Enfin remis du choc, il fit observer que la proposition était véritablement inacceptable pour deux raisons, 1° parce que Sicotte était entièrement étranger au maniement de l'épée, et 2° parce que l'usage universel dans le pays était de se battre au pistolet. Mais rien n'y fit, Rambau resta intraitable et Dumas ne put que se retirer en promettant de rapporter une réponse définitive dans le cours de l'après-midi.

D'après le témoignage de Dumas, L.-V. Sicotte, lorsque la proposition de l'épée lui fut annoncée, l'aurait immédiatement agréée et aurait même fortement insisté pour qu'on le laissât l'accepter. A la vérité, il ne connaissait pas plus le pistolet que l'épée, n'ayant jamais tiré de l'un ni de l'autre,

et dans les deux cas il ne pouvait que foncer pour ainsi dire tête baissée, et à tout risque. Mais quelques amis consultés ne l'entendirent pas de la même façon. Ils furent tous d'avis que d'accepter le combat à l'arme blanche c'était vouloir le meurtre de Sicotte, et ce dernier dut céder à leur opposition formelle.

Dumas retourna chez Rambau comme il l'avait promis et après l'avoir sommé encore une fois de livrer le nom de l'auteur de l'article, il lui intima que l'arme de combat ne pouvait être autre que le pistolet. Après s'être retiré un quart d'heure, sous le prétexte de consulter celui qu'il représentait, Rambau revint en disant qu'il persistait à taire le nom demandé, mais que la personne responsable restait prête à une rencontre à l'épée pour le jour fixé. Dans ces conditions la conversation ne pouvait continuer et elle cessa en effet sur quelques paroles assez acerbes de part et d'autre.

Mais le plus beau ce fut le lendemain, lorsque Sicotte se décida à adresser un cartel directement à Rambau qu'il ne doutait plus maintenant ne faire qu'un avec l'écrivain qu'il feignait de représenter. Payant d'effronterie, Rambau répondit à Dumas qui lui apportait le cartel : « Vous avez refusé hier la satisfaction que vous offrait l'auteur ; je ne vous en dois plus aucune. » Et forcé-

ment l'affaire en resta là, le pauvre Sicotte n'ayant pas la liberté de traîner par la peau du cou sur le terrain un adversaire qui s'obstinait à n'y pas aller.

Il était vraiment difficile d'esquiver une rencontre avec plus de prestesse, mais en même temps moins de franchise. Non seulement Rambau a manqué aux règles du duel en s'arrogeant le choix des armes qui appartient à l'offensé, mais il a manqué aux lois de l'honneur pur et simple en se retranchant derrière une proposition inacceptable. Personne peut-être n'aurait pu le blâmer sérieusement de refuser nettement un cartel qui lui était adressé, comme d'autres l'avaient fait avant lui, pour des raisons avouées ou même par principe, mais lorsqu'il imposait une arme qu'il savait ne pouvoir être acceptée, et pour cause, il autorisait tout le monde à penser qu'il ne faisait que déguiser hypocritement et lâchement un refus. Et je serais fort étonné que tout le monde ne l'ait pas pensé en effet.

CHAPITRE CINQ

(1835-1836)

Les sensations d'un débutant ou récit détaillé du premier duel de Charles-Ovide Perrault par lui-même. — Ludger Duvernay se fait endommager la cuisse par Sabrevois de Bleury. — Un Dr Robertson cherche inutilement à tirer du sang de Louis-Joseph Papineau. — L'affaire Roebuck-Black ou un duel presque canadien en Angleterre.

S*ED paulo majora canamus:* Revenons à des gens plus propres.

Un duelliste particulièrement en vue dans le même temps, et un vrai, fut l'avocat Charles-Clément Sabrevois de Bleury. Ce dernier rejeton d'une de nos plus belles familles canadiennes a joué dans un monde politique extrêmement troublé un rôle considérable, mais assez difficile à expliquer. Avant de devenir conseiller législatif, il représenta le comté de Richelieu au Parlement de 1832 à 1838 et il se rangea presque constamment

du côté des bureaucrates contre le parti réformiste canadien. Aux yeux des patriotes il était le type par excellence du chouayen. Mais quelle qu'ait pu être sa sincérité en politique, personne ne peut lui nier un véritable courage personnel. En toute occasion il a tenu tête à ses adversaires avec une incontestable crânerie et il n'a pas craint de s'offrir plus d'une fois à leurs balles.

D'après M. Buchanan, Bleury aurait eu trois duels, le premier avec John McDonald, avocat, le second avec un officier des *Grenadier Guards* qu'il ne nomme pas, et le troisième avec Ludger Duvernay. Je dois dire que M. Buchanan est bien au-dessous du compte. Dans un article qu'il a fait paraître en 1836 dans la *Minerve*, Amury Girod ne mentionne pas moins de quatre autres affaires d'honneur auxquelles a été partie Sabrevois de Bleury, l'une avec M. Grant, probablement James C. Grant, avocat de Montréal, une autre avec Charles-Ovide Perrault, une troisième avec M. Scott, député des Deux-Montagnes, et une quatrième enfin avec M. Jos. Goddard, un marchand anglais de la métropole. Girod n'en parle que pour laisser planer un doute sur la correction de Bleury dans chaque cas, mais nous laisserons de côté des insinuations qui perdent toute valeur en venant d'une telle source et nous ne retiendrons que le fait.

Le folliculaire Samuel Hull Wicocke fait allusion dans son *Scribbler*¹ au duel Bleury-Grant qui aurait eu lieu à la fin de juin 1822 et au cours duquel le dernier nommé aurait été blessé, mais c'est tout ce que j'en ai pu apprendre. Des autres rencontres avec McDonnell, Scott, Goddard et l'officier des Grenadiers nous ne connaissons que ce qu'en dit Girod, c'est-à-dire rien, mais sur celles avec Perrault et Duvernay nous sommes heureusement mieux renseignés. Nous les étudierons l'une après l'autre et dans leur ordre chronologique.

En même temps que Bleury représentait à l'assemblée le comté de Richelieu, Ovide Perrault représentait le comté de Vaudreuil. Autant Bleury était bureaucrate déterminé, autant Perrault était enthousiaste patriote. C'est dire qu'ils ne s'entendaient guère et qu'ils avaient souvent l'occasion d'échanger des propos aigres-doux. Un beau jour, le 8 janvier 1836, il arriva à Bleury, au cours d'une discussion, d'échapper un mot un peu dur que Perrault ne se crut pas satisfait de relever par une simple riposte verbale. Ce ne fut cependant pas au duel que Perrault pensa tout d'abord; il pensa simplement à venger l'injure à la vieille façon canadienne, au moyen d'un bon coup de poing sur... la bouche.

1. The Scribber, vol. II, p. 6.

Mais je le laisse raconter l'histoire lui-même, dans une lettre qu'il écrivait le jour même à son beau-frère et conseiller, Edouard Raymond Fabre.

Québec, 8 janvier 1836.

Entre nous. J'ai eu une querelle avec un membre. Voici les faits, Bleury m'a insulté de lui à moi, mais de manière à être entendu de quelques membres, — en chambre, — pendant que le greffier lisait les journaux. C'était à propos du comité sur la potasse. Bleury voulait faire venir Moffat et McGill devant le comité. Je m'y opposai; tout cela privément. Lafontaine s'y opposa aussi. Voyant qu'il ne pouvait réussir, il s'est retiré en disant: « Voilà ce que c'est d'avoir affaire à de la crasse ». Il s'en alla s'asseoir à sa place en répétant ces mots. Je parlai de suite à O'Callaghan et à Morin: le premier était d'opinion d'en faire rapport à la chambre; le second en parla à M. Girouard, et tous deux étaient d'opinion qu'il ne fallait pas en parler à la chambre. O'Callaghan en parla à M. Papineau qui dit qu'il fallait ou se plaindre à la chambre ou lui faire sentir hors de la chambre. J'adoptai ce dernier parti et, en sortant ce soir à 10 heures, je rejoignis Bleury près de la Batterie. Là, je le saisis par le manteau en l'arrachant de ses épaules et lui disant: « Vous

m'avez insulté, gare! » De suite de lui faire pleuvoir des coups. Il s'est débattu, a tombé et, en tombant, m'a empoigné la jambe. Les chemins glissants m'ont fait tomber aussi et, pendant que nous étions à terre, nous avons été séparés par Archambault et O'Callaghan. Bleury de se dépiter en disant que ce n'était pas la manière de tirer vengeance. Je fonçais encore sur lui, mais Archambault l'a protégé et Bleury n'était pas pour le coup de poing. Je n'ai pas reçu une égratignure et, si j'en juge par la marque que j'ai sur l'un des doigts, il doit avoir reçu un bon coup sur le visage; peut-être sur les dents. Je suis certain de lui avoir donné plusieurs coups de poing dans le visage. Quand nous avons été forcés de quitter la bataille, Cherrier est accouru pour savoir ce qui en était. Si Bleury voulait aller plus loin, je verrai M. Papineau et aviserai avec lui. Jusqu'à présent voici ma réponse que je crois bonne :

Je suis la personne insultée et attaquée; j'avais droit à une réparation et à l'usage des « weapons », j'ai choisi ceux qui l'individu méritait. S'il veut d'autre satisfaction, tout ce que je puis promettre, c'est d'ajouter des coups de pied aux coups de poing qui ont été donnés en acompte. Tout cela est entre nous.

Il ne faudrait pas juger Ovide Perrault unique-

ment par cette lettre dont le style manque évidemment de distinction. Le jeune député de Vaudreuil était incontestablement l'un des plus dignes représentants du peuple à l'Assemblée législative. Sa correspondance que nous possédons nous le montre laborieux, appliqué à ses devoirs et profondément honnête; elle nous le montre surtout ardemment patriote. Il n'y a rien d'étonnant à ce que, dans la circonstance, il n'ait pas montré toute la sagesse que recommandait peu auparavant la *Minerve* à Edouard Rodier et à tous ceux « en butte à des injures qui ne sauraient les atteindre ». Bien peu possédaient cette sagesse à cette époque. Chez à peu près tout le monde le choc continu des opinions avait créé une sensibilité à fleur de peau que faisait s'émouvoir la plus légère égratignure. On le constate en voyant l'extraordinaire trémoussement occasionné dans le cercle de Perrault par le petit mot prononcé entre haut et bas par Bleury et que, dans d'autre temps, l'on aurait fort bien pu ne considérer que comme un éclat de mauvaise humeur sans signification véritable. O'Callaghan en parle à Scott qui en parle à Girouard et ainsi de suite, de bouche en bouche, la discussion sur ce grave événement s'étend à toute une partie de la députation. Le grave M. Papineau lui-même prend intérêt à l'affaire et estime que le moins que puisse faire Perrault c'est de faire sentir à Bleury, hors

de la chambre, que son injure a été remarquée. Ou bien les mots ne veulent rien dire, ou bien Papineau, lorsqu'il parlait de le faire sentir à Bleury, avait en vue une sensation plutôt physique. Ce serait donc du grand orateur que Perrault aurait pris l'idée de la correction corporelle qu'il administra à son adversaire.

Une autre réflexion qu'inspire la lettre citée c'est que, si le pugilat est au fond encore moins idiot que le duel au pistolet ou à l'épée, parce que moins dangereux, il ne le vaut certainement pas comme spectacle. Il est difficile de ne pas admettre que cette scène de pugilat à laquelle nous venons d'assister et où les combattants s'étendent dans la boue après s'être empoignés par les jambes, manque un peu de décorum.

Cependant, comme on le voit par la fin de sa lettre, Perrault ne s'en efforce pas moins de paraître content de sa petite manifestation. Au fond il n'est pas du tout content et, surtout, il n'est pas rassuré. Il a beau dire qu'il a fait tout ce qu'il devait faire et qu'il n'admettra pas être tenu à rien de plus, il sait très bien que la chose ne s'arrêtera pas là avec un homme de la trempe de Bleury et qu'il pourrait bien être entraîné plus loin qu'il ne l'avait premièrement pensé.

Et ce qui devait fatalement arriver arriva en effet. Le lendemain matin, quelqu'un vint frapper

à la porte de Perrault, et demanda à le voir, à 7 heures trois quart, pendant qu'il était encore au lit. Perrault, qui soupçonnait bien la raison de cette visite matinale, fit répondre qu'il n'était pas encore levé et qu'on voulût bien repasser dans une demi-heure. Au bout de cinq à dix minutes le visiteur revint et fit savoir qu'il ne pouvait pas plus longtemps attendre, l'affaire qui l'amenait étant absolument pressante. Perrault descendit alors en robe de nuit et se trouva en présence de M. Hart, avocat de Québec, qui demanda à lui parler en particulier. Après que toutes les portes eussent été soigneusement fermées, M. Hart expliqua qu'il venait de la part de M. Sabrevois de Bleury demander satisfaction pour l'insulte reçue la veille. Perrault répondit : « Venez ici à deux heures et je vous ferai connaître ma décision. » Satisfait de la réponse, M. Hart quitta Perrault après lui avoir serré la main et l'avoir assuré qu'en dépit de la commission désagréable dont il était chargé, ils n'en étaient pas plus mauvais amis.

Perrault n'avait jamais eu de duel jusque-là et, avant d'entrer dans cette dangereuse carrière, il avait besoin de réfléchir et surtout de prendre conseil. Il pensionnait alors à Québec chez Mlle Dumoulin et il avait pour commensaux trois autres députés de son parti, Scott, O'Callaghan et Child. Ceux-ci ne manifestèrent aucune surprise en ap-

prenant de leur ami qu'un cartel venait de lui être servi; ils s'y attendaient comme à une chose inévitable. O'Callaghan le premier demanda à Perrault ce qu'il se proposait de faire et celui-ci répondit: « Nous en reparlerons plus tard. » Tous quatre se rendirent à la Chambre et là, avec plusieurs autres amis réunis, l'on discuta longuement la situation. Le député des Deux-Montagnes, M. Scott, qui pouvait parler par expérience, ayant eu déjà plus d'une affaire d'honneur, fut d'opinion que Perrault devait rencontrer Bleury sur le terrain. Quant à M. Marcus Child, un bon anglais qui était député de Stanstead et du parti Papineau, il ne partageait pas ce sentiment; il estimait que l'affaire n'exigeait pas d'être poussée plus loin. Perrault écoutait, probablement partagé entre le sentiment de l'acte imbécile que l'honneur l'obligeait presque d'accomplir et la crainte d'être ignominieusement conspué s'il ne l'accomplissait pas. A la fin l'orgueil l'emporta et lui fit abandonner la détermination qu'il avait prise la veille de n'ajouter, au cas d'un cartel, que des coups de pied aux coups de poings déjà donnés. Il déclara fermement qu'il accepterait le défi. Plusieurs considérations le portaient à le faire, et entre autres la nécessité de mettre fin aux attaques et aux insultes auxquelles lui et ses amis étaient journellement exposés sur le théâtre où ils étaient

placés. Ainsi qu'il l'écrivait lui-même dans une nouvelle lettre à Fabre d'où je tire ce récit détaillé de l'aventure, « il ne voulait pas être un poteau contre lequel chaque petit chien pourrait pisser » selon l'expression dont s'était déjà servi M. Louis Viger à l'adresse de M. Holmes, et il était prêt à porter toutes les conséquences d'un combat à deux.

Dans ces sentiments Perrault demanda au Dr O'Callaghan de vouloir bien lui servir de second. Mais le Docteur n'avait rien de guerrier, et il préféra se défilier en conseillant de demander M. Scott à sa place. Ce dernier, aussitôt pressenti, accepta la tâche volontiers. Quant à O'Callaghan, il consentit à assister au duel en qualité de médecin.

Tout cela bien arrêté, Scott se mit en devoir de rencontrer M. Hart, le second de Bleury, et il le trouva en effet à son étude qui attendait. D'un commun accord, il fut décidé qu'à 3 heures, l'après-midi du même jour, les parties se rendraient sur le terrain en prenant la direction du chemin de l'Ancienne Lorette.

« Avant de partir, raconte Perrault lui-même, j'ai vu M. Papineau dans une chambre du comité. Il me dit peu de chose. « Vous êtes des jeunes gens » fut à peu près la seule de ses observations. Je lui exposai comment je me trouvais placé et l'impossibilité où j'étais de me soumettre à des insultes semblables à celles de Bleury, Il avoua

que Bleury n'était pas justifiable, et me donna la main. Ses yeux roulaient de l'eau et son regard signifiait beaucoup. »

Sur ce, Perrault s'en alla dîner avec ses amis. Même s'il n'avait pas eu d'appétit, c'eût été de mauvais goût pour lui de paraître en manquer en pareille circonstance. La possibilité d'une visite à Pluton ne dispense pas de se lester auparavant l'estomac.

Après le dîner, vers 2 heures et trois quarts, le branle-bas du départ fut donné. O'Callaghan et le Dr Blanchet s'embarquèrent dans une carriole, tandis que Scott et Perrault montaient de leur côté dans une voiture couverte. Les quatre furent bientôt rejoints à la porte de Mlle Dumoulin, d'abord par Bleury et son second M. Hart, et ensuite par le Dr Bardy et M. Maxham, deux amis de Bleury, qui occupaient une quatrième voiture. Et voilà tout le monde parti, en passant par la porte St-Jean et en continuant par la route jusqu'à un petit bois situé à environ six milles de Québec, sur le chemin de l'Ancienne Lorette.

Au témoignage de Perrault, il s'en fallut de bien peu que les duellistes ne fussent arrêtés avant même leur départ par la main de la loi. Le sage M. Côme-Séraphin Cherrier, qui était lui aussi député, n'approuvait pas l'extravagance du duel et, ayant eu vent de l'affaire, il voulut à toute

force la prévenir, dans l'intérêt surtout de son jeune ami Perrault. Il courut en toute hâte au greffe de la paix et, sur son affidavit, il obtint immédiatement l'émission d'un mandat d'arrêt dont l'exécution fut confiée à un baillif. En son chemin le baillif rencontra Bleury, mais celui-ci l'ayant assuré qu'il se rendait de lui-même chez le juge de paix, il le crut ou feignit de le croire. Il ne s'en rendit pas moins chez Mlle Dumoulin afin d'exécuter son mandat, mais il faut croire qu'il avait pris pour s'y rendre le chemin des écoliers et qu'il avait même fait quelques stations à diverses auberges, car, digne prédécesseur des carabiniers d'Offenbach, il arriva trop tard. Les oiseaux avaient déjà quitté la cage. On eut beau dépêcher le sergent d'armes avec un connétable à la poursuite des duellistes, ces intelligents officiers, soit par manque de flair, soit par suite d'une erreur complaisante, se trompèrent de chemin. Ils prirent la direction de Beauport au lieu de celle de l'Ancienne Lorette, et M. Cherrier en fut pour sa peine.

J'en viens enfin au duel lui-même qui se termina heureusement sans effusion de sang, on peut même dire en queue de poisson, et je ne crois mieux faire que de la laisser raconter par un de ses principaux acteurs, Ovide Perrault lui-même. Ce qui

suit est extrait d'une lettre qu'il écrivait le lendemain à son beau-frère, M. Fabre.

« Arrivés sur le terrain, les seconds choisirent le lieu du combat; ils mesurèrent la distance de 36 pieds. Les pistolets furent chargés. Ici, le Dr Blanchet parut désirer fort qu'il y eut un arrangement. Je lui dis que je n'avais plus rien à faire qu'à suivre les directions de mon second. Alors M. Hart, second de Bleury, au moment où tout était presque prêt, dit: « Is it possible that this matter cannot be settled? » Il fit des propositions à M. Scott. Celui-ci lui répondit: « Vous nous avez amenés sur le terrain pour avoir satisfaction; nous sommes prêts à vous la donner; que demandez-vous? — Une apologie, dit alors M. Hart. — C'est hors de question, répliqua M. Scott; votre ami a été l'agresseur en premier lieu. »

« Il s'ensuivit d'assez longues négociations auxquelles prirent part les seconds et les amis et Bleury lui-même. J'étais déjà à mon poste, admirant les dispositions faites par mon ami Scott, lorsque celui-ci vint à moi et me dit: « Placez-vous ici ». Je crus qu'on avait changé la position des combattants et j'obéis. « Vous allez maintenant, reprit-il, avancer moitié chemin. M. de Bleury en fera autant; vous vous donnerez la main et vous prononcerez en même temps, vous, les mots: « Je suis fâché de vous avoir frappé » et M. de Bleu-

ry, les mots: « Je suis fâché de vous avoir traité de crasse ». — Au signal donné, j'avancai; M. Bleury en fit autant; on se donna la main et je prononçai les mots convenus. Bleury attendit que j'eus prononcé la phrase pour dire: « J'accepte votre apologie ». De suite mon second Scott, lui dit: « M. Bleury, est-ce là ce dont nous étions convenus? Est-ce ainsi que vous tenez parole? — Mais quoi, dit Bleury, que voulez-vous que je fasse? — Dites les mots dont nous sommes convenus, — et ensemble », dit Scott.

« Alors nous recommençâmes et Bleury se conforma à la convention en répétant purement et simplement: « Je suis fâché de vous avoir traité de crasse » et moi: « Je suis fâché de vous avoir frappé. » Ainsi se termina l'affaire. Les pistolets furent déchargés en l'air et nous regagnâmes nos voitures.

« Ensuite nous allâmes prendre quelque chose à une auberge à une petite distance et nous revînmes à 5 heures et demie.

« Ici je dois mentionner quelques particularités sur les belles dispositions faites par mon ami Scott. Il avait obtenu, 1° le meilleur pistolet; 2° le meilleur poste, Bleury ayant un arbre en ligne droite avec lui; 3° une ligne droite de neige guidait mon œil tandis que Scott avait eu le soin de battre la neige et de détruire la ligne à l'entour de

moi. O'Callaghan était charmé de ces dispositions qui annonçaient beaucoup de jugement, de présence d'esprit et de sang-froid. Je vous assure que je dois beaucoup à Scott dans cette affaire. Il l'a admirablement conduite. Tout le monde lui en fait compliment.

« Nous revînmes de suite à la Chambre. Tous les membres étaient dans l'inquiétude. L'affaire était connue et il y avait une anxiété générale sur le résultat. O'Callaghan est entré le premier. Il annonça le résultat à l'Orateur et de suite, les membres l'entourèrent. Scott et Bleury rentrèrent ensuite. Je retardai quelque temps. J'entrai et pris mon siège cependant aussitôt que je vis que le bill de judicature allait revenir sur le tapis, car j'étais intéressé dans cette mesure.

« Les connaisseurs en matière de duel disent tous que nous sommes sortis avec le plus grand avantage et le plus grand honneur de cette affaire. Voici le raisonnement qu'ils font : « Vous avez été insulté ; vous avez tiré réparation de l'insulte. On vous demande satisfaction de coups de poing, etc. Aucune apologie ne pouvait être reçue, encore moins être demandée par la partie qui vous appelait sur le terrain. Ce n'était pas à Bleury à proposer des arrangements comme il l'a fait. »

« Veuillez ne pas trop communiquer ces détails. Il vaudrait mieux dire que l'affaire a été réglée

honorablement et amicalement, autrement on pourrait avoir l'air de se vanter.

« Tout ce que je puis vous dire (entre nous) c'est que je n'ai jamais eu une trop haute idée de Bleury et de sa valeur, et cette idée est plus petite et faible que jamais.

« Je crois avoir conservé assez de sang-froid dans toute cette affaire; elle était sérieuse et je me préparais à faire de mon mieux. En cas de malheur, j'avais laissé une note à O'Callaghan. Sur le tout, enfin, je m'en rapporte à vous et à votre discrétion ordinaire.

« Adieu. En voilà assez long sur l'histoire d'un premier duel.

« Excepté que d'autres sources aient fait connaître cette affaire à Montréal, il vaut mieux la taire. Par-dessus tout, qu'elle ne soit pas publiée. »

J'ai voulu citer au long cette lettre de Perrault, malgré sa prolixité, parce qu'elle est un des rares documents qui nous fournissent une version authentique, et l'on peut en somme ajouter véridique, d'un duel de l'époque. Avec un luxe de détails que nous ne trouvons nulle part ailleurs, elle nous fait assister à ce que je pourrais appeler la cuisine même du duel. Mais il faut bien dire en même temps qu'elle n'est pas faite pour nous en donner une très haute idée. Comme le dit Perrault l'affaire aurait pu être sérieuse, car rien ne laissait

absolument prévoir que les pistolets ne seraient finalement déchargés qu'en l'air, mais, en fait, elle ne fut pas sérieuse.

Lorsque j'étais enfant, j'ai vu assez souvent se jouer à l'école la même petite comédie dont on vient de lire le récit. Lorsqu'on voulait réconcilier deux anciens petits amis qui ne se parlaient plus depuis quelque temps et qui en étaient même venus aux coups, on les faisait se placer à distance et, sur un signal, chacun s'avavançait, courait plutôt l'un vers l'autre en faisant mine de ne pas se voir, et tous deux, après s'être cognés de l'épaule, s'arrêtaient, puis se regardaient avec un large rire, comme s'ils s'étaient rencontrés par accident. La glace était fondue et l'amitié recollée. Pour jouer un jeu à peu près semblable Perrault et Bleury n'avaient pas besoin d'alerter le sergent d'armes et un connétable et surtout de se rendre dans un bois à six milles de Québec. La maison de Mlle Dumoulin y eut été aussi propice. Tout ceci prouve que les hommes ne sont que de grands enfants, comme dit l'autre.

Il y a aussi quelque chose de particulièrement amusant dans la naïveté avec laquelle Perrault raconte son aventure. La satisfaction qu'il éprouve d'avoir assez bien gardé son sang-froid, la reconnaissance admirative qu'il ressent pour la stratégie de Scott, son second, la prétention qu'il affiche

de s'être en somme bien montré, indiquent assez que s'il n'est pas fâché d'avoir à peu près eu son duel comme tout le monde, il l'est encore moins d'avoir vu finir ce même duel au bon moment. Mais comment lui en faire un reproche? Tout ce dont on pourrait le blâmer, c'est d'avoir profité du secret dont il tenait tant à envelopper sa missive pour tirer à lui un peu trop de la couverture et exalter sa propre bravoure aux dépens de celle de Bleury. Perrault lui-même ne manquait pas de courage et il le prouva trop bien à la bataille de St-Denis, un an plus tard, lorsque, ayant accepté d'aller sous la mitraille porter un ordre de son chef, il fut tué d'une balle et paya de sa vie son dévouement héroïque. Mais Bleury non plus n'était pas un lâche. Le petit tour assez malin qu'il tenta de jouer à Perrault en acceptant son apologie sans avoir fait la sienne, prouve que la crainte du danger ne l'avait pas démonté au point de lui faire perdre son astuce ordinaire. Peut-être même ne se montra-t-il aussi accommodant dans la circonstance que parce qu'il s'était au moins payé le plaisir d'arracher à son adversaire cette apologie imprévue, et peut-être aussi au fond parce qu'il n'en voulait pas à Perrault autant que celui-ci voulait le croire. Lorsqu'il eut avec Perrault cette espèce de duel blanc qu'on vient de voir, Bleury en avait eu plusieurs déjà où il avait ef-

fectivement essuyé le feu d'un adversaire et, quelques mois seulement plus tard, il devait en avoir un autre plus sérieux encore avec un de ses ennemis de cœur, Ludger Duvernay.

Vers la fin de mars 1836, la *Minerve* avait assez violemment pris à partie Sabrevois de Bleury à l'occasion de certains de ses agissements électoraux dans le comté de Richelieu. Le député outragé exigea de Ludger Duvernay, propriétaire du journal, une rétractation qui lui fut nettement refusée, et une rencontre fut jugée nécessaire. Elle eut lieu le 7 avril 1836, à cinq heures de l'après-midi, quelque part derrière la montagne de Montréal. Bleury avait pour second l'avocat John McDonnell, avec qui nous avons vu qu'il avait échangé quelques balles dans un temps où ils étaient moins amis, et Duvernay était accompagné d'Edouard Rodier, celui-là même qu'on avait cru que Bleury provoquerait plutôt, parce qu'il avait écrit à son adresse dans le même numéro de la *Minerve*, des choses pour le moins aussi raides que celles dont la rétractation était exigée. Aussitôt que les parties eurent atteint le lieu fixé, la distance de douze pas fut mesurée et l'action commença. La première balle de Bleury frappa son adversaire, dit le compte rendu, dans son surtout, vis-à-vis de la poche et jeta même son mouchoir par terre. Les seconde, troisième et quatrième balles furent

échangées sans résultat. A la cinquième, Duvernay fut atteint dans la partie charnue de la cuisse droite et eut même l'autre cuisse un peu égratignée.

Le *North American*, le journal des patriotes publié à Swanton, dans le Vermont, en rappelant cette affaire dans son numéro du 29 avril 1840, a prétendu que Duvernay, quoiqu'il eût déjà une balle dans la cuisse, après l'échange de cinq balles, avait insisté pour une sixième reprise, mais que Bleury avait quitté précipitamment le terrain. Il n'est pas vrai que Duvernay ait été aussi enragé et le *North American*, qui ne s'est d'ailleurs jamais beaucoup piqué d'exactitude, était mal renseigné. *La Minerve* se contenta de dire, le lendemain même de l'affaire, — et elle devait en savoir quelque chose, — qu'après la cinquième balle, et Duvernay une fois blessé, les parties laissèrent le terrain sans explication. Et elle ajoute que la blessure de son propriétaire était heureusement légère. Il avait saigné tout juste assez pour pouvoir écrire le lendemain : « Le sang que M. de Bleury a versé n'efface pas ce qui est écrit et le salpêtre et le souffre ne blanchissent pas ce qui est noir. »

Mais sait-on que Louis-Joseph Papineau lui-même fut un jour provoqué en duel? Pour m'en tenir à l'ordre strictement chronologique, j'aurais du rapporter l'incident plus tôt, puisqu'il se passa

en 1834, mais ce n'est que l'indirecte participation du célèbre orateur au duel d'Ovide Perrault qui m'a fait m'en souvenir tout à l'heure.

C'était donc en 1834, alors que les ressentiments soulevés par la fameuse émeute de 1832 qui avait coûté la vie aux trois jeunes patriotes, Billet, Languedoc et Chauvin, n'étaient pas encore apaisés et étaient même ravivés par l'enquête qui se poursuivait alors sur ce triste événement. M. Papineau avait écrit dans la *Minerve* un article où il censurait vertement un certain Dr William Robertson et l'accusait d'avoir outrageusement abusé de ses pouvoirs comme juge de paix, le 21 mai 1832. Le Dr Robertson qui, en même temps que juge de paix et chirurgien du 3^e bataillon des *Loyal Montreal Volunteers*, était un ardent loyaliste, ne goûta pas cette mercuriale et chargea l'un de ses amis, M. Sydney Bellingham, d'aller porter un cartel à son auteur. M. Papineau ne fut pas long à réfléchir et n'eut même pas besoin de demander conseil. Il fit savoir tout net à M. Bellingham qu'il n'avait pas de satisfaction à donner au Dr Robertson et qu'il le priait de garder son cartel. Le chef patriote comprenait qu'on ressentît une injure, et nous en avons une preuve dans le conseil qu'il donna un jour à Ovide Perrault. Mais on se rappelle aussi que lorsque le même Perrault vint lui annoncer que l'affaire ne s'arrêtait pas

aux taloches, et allait se dénouer sur le terrain, il ne put se défendre d'une certaine pitié en pensant que deux jeunes gens pleins de vie s'entretueraient peut-être tout à l'heure à propos d'une ridicule affaire de potasse et dit en secouant la tête : « Vous êtes des jeunes gens. » Il n'était plus un jeune homme lui-même, ayant à ce moment presque atteint la cinquantaine, et il avait une vue plus sérieuse des choses de la vie. D'ailleurs, même s'il avait eu personnellement plus de goût pour la bagarre, il était véritablement bien fondé à refuser le cartel du Dr Robertson, parce que, prétendait-il avec raison, il lui reprochait des actes publics et non pas des actes privés.

M. Papineau ne s'en sentit pas moins obligé d'expliquer sa conduite, à la suite d'un article du *Herald* qui l'accusait de reculade et suspectait sa gentilhommerie. Il le fit dans la *Minerve* du 8 décembre 1834.

« Je vois, dit-il, par les colonnes du *Herald* que le Dr Robertson, non satisfait de la déshonorante notoriété qui s'attache à son nom pour avoir abusé de sa charge de juge de paix et avoir fait répandre par le militaire le sang innocent du citoyen désarmé, en cherche une d'un autre genre en envoyant des cartels à ceux qui se permettent de croire que cette conduite est digne de censure.

« Le Dr Robertson ne songe-t-il pas que, parce

que l'amour du meurtre a été dans son cœur, le meurtre, et en particulier celui du 21 mai 1832, est en exécution dans les cœurs de 99 pour cent des habitants de la province et que si, après sa conduite, il a le droit d'appeler en duel un seul de ceux qui le lui reprochent, il se montre disposé à exterminer 99 pour cent des habitants du pays par la même voie, si faire se peut?

« La lettre de M. Sydney Bellingham n'est pas à beaucoup près assez longue; il aurait dû donner plus de détails au public qu'il n'en a donnés au Dr Robertson.

« En expliquant l'objet de sa visite, il ajouta que mon écrit était de nature à offenser les dames de la famille du Docteur. Je lui dis de suite que je serais au désespoir d'avoir en aucune occasion offensé ces dames qui n'avaient rien à démêler avec des querelles politiques, mais qu'il n'y avait rien dans mon écrit qui fût de nature à les attaquer. Il dit que non, mais que cela résultait des relations de parenté. Alors je dis que cela était un inconvénient inévitable à toutes celles qui sont liées à des hommes publics dont la conduite publique, quand elle est criminelle, ne doit pas être à l'abri d'une juste censure par la crainte de blesser la sensibilité de leurs parentes.

« Je dis à M. Bellingham qu'il ne s'était apparemment pas donné la peine de s'informer si les

faits que je reprochais au Dr Robertson étaient ou n'étaient pas fondés. Il me dit qu'il n'avait pas besoin de s'enquérir de la vérité ou de la fausseté de ces faits, qu'un gentilhomme, son ami, était offensé par une publication récente et le chargeait de demander excuse ou satisfaction, et que dans son pays les querelles entre hommes publics n'empêchaient pas qu'ils se rendissent satisfaction.

« Je lui dis que, pour s'étayer de l'exemple de son pays, il faudrait y trouver quelque exemple analogue à celui que donnait le Dr Robertson et que j'étais sûr qu'il n'en trouverait pas. J'ajoutai qu'à mes yeux loin d'être en droit d'être libre dans les rues de Montréal à provoquer en duel des citoyens irréprochables, la place du Dr Robertson devrait être, en attendant le verdict de vie ou de mort d'un petit juré, entre les quatre murs d'une prison...

« M. Bellingham insista et dit qu'il ne concéderait que le caractère privé de son ami. Je repris que je n'avais rien à faire avec le caractère privé du docteur que je ne connaissais pas, que je le jugeais et dénonçais avec justice pour les actes publics de sa vie publique.

« Il dit que si je n'attaquais pas son caractère privé, l'affaire pourrait s'arranger, quoique difficilement.

« Je répliquai que cela m'était indifférent, que les écrits parlaient par eux-mêmes et que je me croyais parfaitement justifié de ne pas répondre au Dr Robertson. »

Mais le Dr Robertson n'était pas le seul qui dans le même temps voulait tirer du sang de Louis-Joseph Papineau. William Walker, avocat, qui s'était senti visé par le même écrit, avait lui aussi envoyé un cartel au chef patriote, par le ministère de M. Holmes, le banquier anglais bien connu. Papineau écarta ce nouveau cartel avec la même hautaine désinvolture qu'il avait mise à écarter celui du Dr Robertson. Il répondit à M. Holmes qu'il ne donnerait aucune attention à la provocation de Walker, cet individu ayant perdu tout droit à lui faire un appel après les discours qu'il avait prononcés devant des foules ivres pour les amener contre lui et sa famille.

Je pense à Pascal et au nez de Cléopâtre. Que de choses ne seraient pas arrivées dans notre histoire si Louis-Joseph Papineau, cédant au même respect humain que tant d'autres, était allé sur le terrain et si la balle d'un Dr Robertson ou d'un William Walker dont les deux vies roulées ensemble ne valaient pas le quart de la sienne, avait tranché inopinément le fil de ses jours!

*

* *

C'était jadis l'habitude des grands jurés avant de se séparer, une fois leur besogne accomplie, de présenter aux magistrats qui les avaient convoqués leurs observations sur l'administration de la justice. Ils tenaient beaucoup à cette prérogative et ils l'exerçaient avec une certaine solennité. Il leur est même arrivé quelquefois de dépasser les limites de leur rôle et de s'égarer dans des domaines qui confinaient plus encore à la politique qu'à la justice. Le document qu'ils offraient ainsi aux méditations de la magistrature, peut-être surtout du gouvernement, s'appelait *presentment* d'un mot que l'esprit paresseux de nos grands pères ne se soucia jamais de traduire en français.

Or, on voit que les grands jurés de 1836 ont paru particulièrement préoccupés dans leur *presentment* de ce qu'ils appelaient « les fréquentes violations de la paix ». Par là, ils entendaient flétrir les excès des journaux qui conduisaient à des soulèvements populaires, et plus souvent encore à des combats singuliers qui n'étaient pas moins contraires au bon ordre qu'à l'esprit de la loi. En principe, ils avaient parfaitement raison et ils se faisaient véritablement l'écho de l'opinion publique justement alarmée des provocations qui se croisaient en tous sens et qui, même lorsqu'elles finissaient par faire long feu, ne laissaient pas de

mettre jusque-là dans un sérieux émoi des familles entières. Malheureusement, ce *presentment* si sage avait le défaut d'avoir pour principaux signataires Thomas Mitchell Smith, l'éditeur du *Morning Courier* et Pierre-Edouard Leclère, le propriétaire de l'*Ami du Peuple*. Le *Herald* enleva beaucoup d'effet à leurs prudes admonestations en faisant malicieusement observer combien il était amusant de voir le bon ordre défendu par ces deux personnages qui avaient été les premiers à donner l'exemple de la violation de la paix. Thomas Mitchell Smith, d'après le *Herald*, avait déjà eu trois affaires d'honneur qui l'avaient conduit sur le terrain, et quant à P.-E. Leclère il avait lui aussi publiquement sacrifié au préjugé du duel en acceptant en 1834 le défi d'Edouard Rodier, même avec l'intention de ne pas tirer.

Le *presentment* de 1836 et la controverse qui l'a suivi indiquent assez que la plaie du duel à cette époque a été encore plus grave que ne le ferait soupçonner la seule lecture des journaux, et même des mémoires contemporains. Lorsqu'il n'y avait pas une raison particulière d'en informer le public, ou lorsque les combattants n'avaient pas la faiblesse de courtiser eux-mêmes la publicité, la presse se taisait sur les affaires d'honneur, d'un commun accord et par une espèce d'entente

tacite. C'est pourquoi il ne faut pas espérer relever jamais toutes les rencontres qui ont eu lieu entre les citoyens des deux races en ces heures troublées.

Voici par exemple Thomas Mitchell Smith qui en 1836 n'était lancé dans la tourmente comme éditeur d'une feuille de combat que depuis trois ans à peine et dont on nous révèle tout à fait incidemment que pendant ce court temps il a déjà eu à lui seul trois duels sur les bras. Aucun journal ne paraît avoir parlé des uns ou des autres, au moment du moins où ils ont eu lieu.

Nous ne devons d'avoir plus tard quelques maigres renseignements sur l'une de ces trois affaires qu'à une attitude peu correcte de M. Smith qui autorisa une feuille adverse à briser cette convention du silence.

Au commencement d'avril 1836, le *Vindicator* recevait de Londres la correspondance suivante que je reproduis d'après la traduction qu'en faisait la *Minerve* le 11 du même mois :

« Je vois dans le *Courier* de Montréal, une lettre grossière au sujet du duel de Roebuck et dans laquelle on déblatère contre M. Revans. Venant d'un individu vulgaire et rustique, cette lettre ne me surprend pas, mais je dois dire que M. Mitchell Smith n'aurait pas dû l'insérer dans sa feuille. Dans le duel qui a eu lieu entre M. Revans

et M. Smith, la conduite de ce premier monsieur a été d'une générosité extrême. M. Smith n'était qu'un instrument lorsqu'il envoyait un cartel pour une offense supposée. M. Revans essuya le feu de M. Smith et tira en l'air. Et voilà maintenant M. Smith qui, à la première occasion, affiche un sentiment hostile, lorsque tout homme capable d'une émotion généreuse eut suivi une ligne de conduite toute différente. »

M. Samuel Revans, lorsqu'il se battit au pistolet avec Thomas Mitchell Smith, dirigeait à Montréal, le *Daily Advertiser*, le premier quotidien de notre ville fondé par son ami H.-S. Chapman en 1833. Il était un des plus ardents soutiens de la cause réformiste et appuyait les réclamations de Papineau. En 1836 il était déjà retourné en Angleterre où, tout en pratiquant son ancienne profession d'avocat, il continuait de s'intéresser de très près aux affaires de la politique canadienne. Après un nouveau séjour de quelques mois au Canada dans le cours de 1837, il tourna son attention vers les colonies britanniques de l'Océanie où l'avait déjà précédé cet autre ancien ami de la cause canadienne, H.-S. Chapman, et jusqu'à sa mort, arrivée à l'âge avancé de 80 ans, en 1888, il joua un rôle considérable dans la politique intérieure de la Nouvelle-Zélande.

Il n'est pas hors de propos de dire ici quelques

mots de ce duel de M. Roebuck qui avait fourni à l'éditeur du *Montreal Courier* l'occasion d'être désagréable, et même ingrat, envers M. Revans. Ce duel resté longtemps fameux a eu lieu en Angleterre, en 1836, mais il n'en a pas moins ici sa place à cause de l'association étroite qu'ont eue avec le Canada trois au moins des quatre personnes qui y ont été mêlées.

John Arthur Roebuck, un des plus grands parlementaires dont puisse s'honorer l'Angleterre, était officiellement chargé de défendre les intérêts de la minorité canadienne devant les Communes anglaises et chacun sait avec quel talent et avec quel courage il a accompli cette mission extrêmement difficile dans les circonstances. Il connaissait personnellement notre province pour y avoir vécu plusieurs années au milieu de la population canadienne-française. Jeune encore, il avait suivi au Canada sa mère qui, devenue veuve, s'était remariée avec un M. Simpson et était venue habiter avec lui au Côteau-du-Lac. Et à ce propos il est assez piquant de remarquer que le fervent loyaliste à qui Jean-Joseph Girouard se livra prisonnier en 1837 en lui permettant de gagner la prime de \$2,000 offerte pour sa tête, n'était autre que le demi-frère de Roebuck, John Simpson, percepteur des douanes au Côteau-du-Lac.

Roebuck était déjà retourné depuis plusieurs

années en Angleterre lorsqu'il fut élu pour la première fois aux Communes, en 1832, comme député de Bath. L'ardeur de ses convictions et la chaleur avec laquelle il soutenait ses opinions le conduisirent à plusieurs reprises sur le terrain et plus d'un de ses duels eut pour occasion les affaires du Canada.

En 1835 il avait cru devoir dans un de ses pamphlets qualifier de « basse et tout à fait disgracieuse », la conduite du Dr Black, éditeur du *Morning Chronicle*, dans une certaine affaire avec un M. Goldsmid. M. Black s'en trouva naturellement froissé et exigea des excuses.

Voici le message assez singulier que le célèbre agent parlementaire des Canadiens chargea M. Samuel Revans, son second, de transmettre à son adversaire en réponse : « M. Roebuck n'a jamais voulu dire que M. Black était un lâche, mais il a simplement pensé que s'il ne se battait pas avec M. Goldsmid, c'était parce qu'il était « un philosophe » ; c'est tout ce qu'il est prêt à admettre. »

M. Black ne fut pas philosophe au point d'accepter cette explication plutôt comique ; il la considéra même comme une aggravation et il insista sur une rencontre qui eut lieu en effet peu après.

Tandis que Roebuck était accompagné de M. Revans, l'ex-éditeur du *Montreal Daily Adverti-*

ser, M. Black avait pour second un autre ancien Montréalais bien connu, Simon McGillivray qui, après avoir été longtemps l'un des principaux dirigeants de la Compagnie du Nord-Ouest avec son frère Wililam McGillivray, était allé faire un détour au Mexique à la suite d'une faillite désastreuse, puis était retourné en Angleterre où, sa fortune refaite, il était devenu le propriétaire du même *Morning Chronicle* que dirigeait M. Black.

A la première décharge, M. Roebuck essuya le feu de son adversaire, mais il tira lui-même en l'air, puis s'avança vers M. Black en lui disant : « Monsieur, je vous répète que je n'ai jamais eu l'intention de vous imputer un acte de lâcheté. J'ai constaté que j'avais été mal informé lorsque j'ai dit que la correspondance entre vous et M. Goldsmid avait été reproduite dans le *Morning Chronicle*, mais je garde la même opinion au sujet de votre conduite vis-à-vis de M. Goldsmid, et je prétends avoir le droit de juger l'acte public d'un homme public. »

M. McGillivray, le second de M. Black, demanda alors que les qualificatifs « bas et disgracieux » fussent rétractés et soutint que M. Roebuck pouvait le faire sans se déshonorer. M. Roebuck répondit que son opinion n'était pas changée et qu'il ne pouvait pas admettre qu'une conduite n'était

pas « basse et disgracieuse » lorsqu'il la jugeait telle en sa conscience.

Cette réponse n'était pas beaucoup faite pour arranger les choses et M. McGillivray décida qu'à moins de rétractation le combat devait continuer. Sans un autre mot, Roebuck alla se replacer à l'endroit du combat et deux nouveaux coups furent échangés, heureusement sans résultat cette fois encore.

Il y a eu controverse au sujet de cette reprise. Les uns ont prétendu que Roebuck, après avoir essuyé de nouveau le feu de l'adversaire, tira en l'air comme la première fois, et d'autres ont soutenu qu'à la seconde décharge le feu des combattants fut simultané. Que l'histoire est donc difficile à écrire !

Après la deuxième reprise, M. Roebuck voulut savoir ce que l'on exigeait encore. « Une apologie », lui dit-on. « Il ne saurait en être question », répondit l'obstiné Breton. M. Revans fit alors observer que c'était du temps perdu que de demander des excuses et que l'affaire pouvait continuer, si M. McGillivray le désirait. Ce dernier déclara qu'il était, lui, le propriétaire du *Morning Chronicle*, et qu'il ne pouvait souffrir que M. Black fût plus longtemps exposé à cause de ce journal. M. Revans fit là-dessus observer à M. McGillivray

que, bien qu'il fût le propriétaire du *Morning Chronicle*, il n'était cependant dans cette affaire qu'un simple second, et il ajouta que si M. McGillivray tenait tant à se substituer à son principal, il était lui-même prêt à le rencontrer sur le champ. M. McGillivray s'objecta à cette proposition en disant qu'il ne connaissait pas M. Revans. Roebuck s'interposa alors et s'adressa comme suit à McGillivray : « Monsieur, je crois pouvoir dire que je suis un garant suffisant pour n'importe quel homme et M. Revans est mon ami, mais je ne désire pas qu'une altercation de cette sorte se produise à mon occasion. Si vous n'êtes pas satisfait, je suis ici, et c'est à vous de déterminer ce que vous avez à faire. On ne me fera pas dévier de ce que je crois juste par des menaces d'assassinat. Je réclame le droit de dire à un homme public que sa conduite a été basse et disgracieuse lorsque je le pense, et personne ne m'en empêchera. Maintenant vous n'avez plus qu'à dire ce que vous entendez faire. »

En face d'une détermination si nette, M. McGillivray décida que l'affaire ne serait pas poussée plus loin, et les combattants s'en retournèrent chacun de leur côté. Ce compte rendu a été emprunté à l'ouvrage bien connu de M. Alexandre Steinmetz, *The Romance of Duelling*, publié en 1868, et

il a toutes les apparences de la plus complète impartialité. Rien n'y justifie, on le voit, les insinuations lancées par le journal de Thomas Mitchell Smith, le *Montreal Courrier*, contre la conduite de Samuel Revans.

CHAPITRE SIX

L'aversion du Suisse Girod pour les cartels. — Comment M. Tompkins fut découragé de se battre par les excessives formalités du code de l'honneur. — Les prudents calculs du métèque Leblanc de Marconnay. — Deux avocats conduits sur le terrain par un mémoire de frais. — Le duel Bouchette-Aylwin, ou plus de boue que de sang. — Un patriote en étoffe du pays en face d'un habit rouge. — La légende de Rodolphe Desrivières.

SI, en Angleterre, des gens comme Roebuck se fussent fait littéralement hacher avant de ravalier des paroles qu'ils avaient dites de propos délibéré et en toute conscience, l'on avait quelquefois au Canada la rétractation plus facile. Je n'en citerai qu'un exemple, parmi les moins édifiants, celui du trop fameux Amury Girod.

Le Suisse Girod était un matamore qui faisait beaucoup de bruit pour rien et qui parlait à tout instant de tirer les oreilles à celui-ci ou à celui-là, mais qui, au dernier moment, lorsqu'il en était

rendu au point du danger, faisait dans ses chausses et se défilait avec une lâcheté vraiment inouïe. L'on sait trop comment, après avoir joué le rôle de la mouche du coche pendant plusieurs jours, à St-Eustache, en 1837, et terrorisé tous ceux qui l'entouraient en brandissant continuellement son sabre ou ses pistolets, il eut soudainement une frousse terrible quelques minutes avant la bataille et s'enfuit à travers champs pour ne s'arrêter qu'aux environs de St-Laurent où, complètement désespéré, il se brûla la cervelle au moment d'être pris. Il avait une paille dans le caractère, ce que les Anglais appellent « a yellow streak ».

En 1836, il crut devoir couronner une violente attaque qu'il avait commencée dans les journaux contre Charles-Clément Sabrevois de Bleury en l'assaillant publiquement dans une des rues de Montréal et en le rouant de coups.

Bleury, dont je n'ai jamais vu le portrait, devait être, je l'imagine, moins bien constitué physiquement qu'il ne l'était intellectuellement. L'on a déjà vu Ovide Perrault reconnaître lui-même, lorsqu'il lui administra une râclée à Québec, qu'il préférerait de beaucoup le duel à une bataille à coups de poing. Il faut croire que si Girod s'avisa lui aussi de lui donner quelques taloches si peu de temps après, c'est qu'il le savait moins fort que

lui et incapable de riposter avec quelque chance de succès.

Ce fut sans doute une des raisons pour lesquelles plusieurs reprochèrent à Girod de n'avoir pas envoyé un cartel à Bleury au lieu de l'assaillir brutalement. Ce procédé, pensait-on, aurait beaucoup mieux convenu à un ancien soldat de Bolivar, qui avait même, dès cette époque, des ambitions de général. Girod s'en défendit d'une façon pitoyable dans la *Minerve* du 12 mai 1836, et avec les ordinaires arguments qu'invoquent toujours les faux braves lorsqu'ils sont acculés au pied du mur.

« L'on dit que j'aurais dû envoyer un cartel à M. de Bleury. Je nie encore cela et pour beaucoup de raisons. Je ne veux pas parler de l'histoire inédite de son duel avec M. Grant, je ne veux pas parler de sa conduite dans l'affaire avec M. Perrault, mais de sa conduite vis-à-vis de M. Scott, représentant du comté des Deux-Montagnes, vis-à-vis de M. Goddard, à bord du bateau à vapeur, le *Varennas*, où il y avait peut-être un peu plus de vapeurs dans sa tête que sa circonférence en petit diamètre ne pouvait tenir, et vis-à-vis du même après cette affaire; tous les papiers publics, l'*Ami du Peuple*, le *Morning Courier*, etc., en ont informé le monde.

« Il est vrai que depuis il s'est battu avec M.

Duvernay ; il avait des raisons que je ne veux pas développer et que tout le monde connaît... Permettez-moi de vous demander si une balle ou cinq balles peuvent effacer ce qui dans cette occasion a été dit dans la *Minerve* que M. Sabrevois de Bleury avait biffé, en présence d'enfants qui ne pouvaient l'empêcher, sa signature par laquelle il s'engageait à prendre pour £500 d'actions dans la Banque du Peuple...

« Les lois lui offraient les moyens de se laver de cette accusation s'il était possible ; il a préféré envoyer un cartel... J'en appelle à tout homme d'affaires et à tout gentilhomme qui sait apprécier l'engagement que M. de Bleury avait contracté vis-à-vis la Banque du Peuple, s'il voudrait permettre qu'on lui imputât une telle action sans en prouver la fausseté devant les tribunaux ? Je demande s'il peut considérer un tel homme digne d'être traité en gentilhomme. Je ne pouvais lui envoyer un cartel, personne ne le peut, avant que M. de Bleury ne se soit lavé de cette tache... Il ne me restait pour le châtier que le moyen que j'ai adopté. »

Par ce moyen Girod se réservait également de refuser un cartel au cas où il lui aurait été adressé, et c'est évidemment ce à quoi il tenait surtout ; pas plus qu'il ne pouvait provoquer quelqu'un qui n'était pas gentilhomme, il ne pouvait accepter

son défi, et des deux façons sa peau était sauvée. Mais Bleury pensa apparemment lui aussi que Girod n'était pas de ceux qui méritent qu'on leur envoie un cartel et il fit précisément ce que Girod voulait qu'il eût fait dans le cas de Duvernay; il le fit tout simplement arrêter pour voies de fait et il institua contre lui une poursuite en dommages pour diffamation.

Girod se manifesta aussi lâche devant le glaive de la loi qu'il se fût certainement montré devant la gueule des pistolets, et, malgré les bravades qu'il continua de prodiguer pendant quelques semaines, malgré l'assurance qu'il avait plusieurs fois renouvelée de rester irréductible, personne ne fut trop surpris de lire dans les journaux, le 30 septembre 1836, sous sa signature, l'humiliante et abjecte rétractation qui suit :

Je soussigné, Amury Girod, de Varennes, reconnais que Charles-Clément Sabrevois de Bleury, Ecr., avocat, et membre du Parlement, ne m'a jamais provoqué ni insulté en aucune manière; que l'assaut par moi commis sur sa personne, le 7 avril dernier, l'a été injustement et sans que rien en sa conduite envers moi ait pu y donner lieu. Je reconnais enfin que j'ai eu dans cette occasion la faiblesse de céder à de faux rapports qui m'avaient été faits contre lui.

Je déclare de plus que les écrits que j'ai publiés dans la Minerve relativement à M. de Bleury sont aussi injustes et immérités que l'assaut plus haut mentionné et sont le fruit de l'erreur où j'ai été entraîné par les rapports dont je viens de parler.

J'aime enfin à reconnaître qu'à ma demande plusieurs personnes ont bien voulu être mes intermédiaires auprès de M. de Bleury et que ce dernier s'est montré assez généreux pour discontinuer l'action qu'il avait intentée contre moi afin d'obtenir des dommages. C'est pourquoi aussitôt que j'ai été édifié sur mes torts, je suis venu de l'avant avec la présente déclaration volontairement et sans aucune suggestion de la part de M. de Bleury, et je l'autorise à faire l'usage qu'il voudra des présentes.

A. GIROD.

On a sans doute remarqué dans l'humble déclaration que Girod prétend avoir faite spontanément, mais qui lui fut sans aucun doute dictée, cette expression particulièrement savoureuse : « J'aime à reconnaître, etc... ». Il est vraiment difficile de pousser plus loin l'abjection dans la reculade. Bleury a dû se sentir vingt fois mieux vengé des coups de poing qu'il avait reçus que s'il avait simplement logé une balle dans la partie

charnue de la cuisse de son détracteur comme il l'avait fait bien inutilement à Duvernay.

Quelques jours plus tard, Charles-Ovide Perrault commentait ainsi l'événement dans une lettre à Edouard-Raymond Fabre :

« Une copie de la déclaration de Girod m'est parvenue ; elle déplaît beaucoup à ses amis. Elle est trop rampante, suivant plusieurs ; c'est se traîner dans la boue après avoir chanté bien haut. J'en suis fâché pour Girod ; c'est un acte tout à fait à son désavantage. La violence n'est pas toujours accompagnée d'énergie et il nous en donne un exemple. Il aurait dû faire une préface à cette rétractation disant que c'est la crainte des dommages et de l'emprisonnement qui l'a induit à la faire. Cette explication aurait valu quelque chose. Autrement, tout est à la défaveur de Girod et sera regardé comme une faiblesse bien grande ».

A travers la sévérité de son jugement, l'on sent encore chez Perrault une certaine indulgence. Girod faisait alors mine de servir avec ardeur la cause des patriotes et l'on ne pouvait deviner combien plus bas encore il finirait par descendre dans la vilenie et dans l'abjection. Nous savons aujourd'hui que ce que Perrault aurait voulu croire une faiblesse passagère n'était que le fruit naturel d'une âme basse et d'un cœur sans fierté.

J'en arrive à un autre différend qui s'éleva vers

le même temps entre un citoyen de notre ville et un autre de New-York, et qui, bien qu'il n'ait pas abouti à un duel, s'en est cependant rapproché d'un peu plus près que le différend Girod-Bleury. L'histoire m'en paraît intéressante en ce que, mieux peut-être que tout autre, elle nous éclaire sur le formalisme rigoureux qui accompagnait alors le règlement des affaires d'honneur.

Un certain S. Neill, de Montréal, dont je n'ai pu apprendre rien autre chose, avait à se plaindre d'un M. Tompkins, de New-York, qui, d'une façon ou d'une autre, aurait attenté à son honneur. Alléguant qu'il ne pouvait aller à New-York demander satisfaction à celui qui l'avait outragé, à cause des lois de l'état de New-York, et même de celui du New-Jersey, qui, dès cette époque, prohibaient sévèrement le duel, il pria M. Tompkins de le rencontrer à Montréal même. Ce dernier, estimant qu'en effet il n'y a pas de frontières qui puissent empêcher un gentilhomme de donner à un autre la satisfaction qu'il réclame, accéda à une demande aussi courtoise et se rendit de New-York à Montréal. Rendu à Montréal, il reçut une première visite de Robert Sweeney, avocat, et presque aussitôt après une deuxième du même Robert Sweeney qu'accompagnait cette fois son frère Campbell. Ces deux messieurs étaient délégués par M. Neill pour obtenir une rétractation ou pour

arranger les détails d'une rencontre. M. Tompkins, qui ne faisait que d'arriver, demanda quelque délai pour se pourvoir d'un second qui accepterait de négocier avec ceux de M. Neill. Au bout de quelques heures, un marchand de Montréal que l'on ne désigne que sous des initiales, M. R., vint trouver Robert Sweeney pour lui apprendre l'extrême embarras dans lequel se trouvait placé M. Tompkins. Ce dernier, en effet, prétendait être venu seul de New-York à Montréal, parce qu'il avait compté sur les services de quelques amis de Montréal qui, à son grand désappointement, étaient à ce moment absents. M. R. ajoutait qu'il avait été lui-même prié par M. Tompkins d'agir comme son second, mais qu'il avait été dans l'impossibilité d'accepter pour certaines raisons, et il finissait par prier Robert Sweeney de suggérer un moyen quelconque de soulager M. Tompkins dans sa situation embarrassante et de lui accorder un délai additionnel pour se pourvoir d'un second.

Robert Sweeney, que nous verrons bientôt mêlé à un des duels les plus tragiques dont Montréal ait été le théâtre, était extrêmement ferré sur le code des affaires d'honneur alors en vigueur et en matière de duel il n'entendait pas badinage.

« Etes-vous, oui ou non, le second de M. Tompkins? » commença-t-il par demander à M. R. Ce dernier ayant répondu qu'il n'était pas un se-

cond au sens strict et qu'il ne se présentait qu'à titre officieux, Sweeney lui répliqua fermement que, dans ce cas, il ne se sentait pas autorisé à recevoir par son canal aucune communication de la part de M. Tompkins. « Je ne puis négocier avec vous, précisa-t-il, que si vous êtes autorisé à agir comme second, et, même alors, il est absolument nécessaire que tout se fasse par écrit. »

Finalement Sweeney ne consentit à accorder à Tompkins que douze heures de plus pour se trouver un second. Passé ce temps, il perdrait tout droit à l'attention que mérite un gentilhomme. Ce fut là l'ultimatum de l'intraitable Sweeney dont, jusqu'à sa tragique aventure, la conscience de duelliste paraît avoir été aussi rigide que le destin.

Douze heures ne suffirent pas encore à M. Tompkins. Au bout de ce temps il dut envoyer dire à Sweeney que, malgré des courses répétées et des efforts sans nombre, il n'était pas plus avancé et que, de guerre lasse, il s'en retournait à New-York. Il prétendait, ajoutait-il, avoir suffisamment prouvé sa bonne volonté en se rendant de lui-même à Montréal et qu'on ne devait pas s'en prendre à lui si, par une suite de circonstances malheureuses et à cause du temps limité, il n'avait pas pu se conformer aux exigences qui lui étaient imposées. Que M. Neill se rende à New-York à

son tour, concluait-il, et, vingt-quatre heures après son arrivée, je me fais fort de lui donner la satisfaction désirée.

Sweeney ne voulut voir dans ce départ qu'une fuite et conseilla à Neill de ne plus considérer Tompkins comme digne de son attention. On le fit naturellement savoir au public par la voie des journaux et l'affaire fut définitivement classée.

Il faudrait être capable de sonder les reins et les cœurs pour juger de la sincérité de Tompkins en l'occurrence. A-t-il vraiment sué autant qu'il l'a laissé entendre pour trouver un second et était-il vraiment assez orphelin dans la ville de Montréal pour ne décider personne en 24 heures à l'accompagner sur le terrain? C'est douteux, mais c'est possible aussi. Peu importe cependant. La vraie morale de cette histoire c'est qu'il y a eu des temps où l'on pouvait vouloir se battre et cependant n'en être pas capable. Dans des temps plus anciens, il suffisait à un bretteur de faire signe du coin de l'œil à un autre bretteur, et, les deux compères se comprenaient. Sans s'embarrasser d'aucune formalité, ils se rendaient ensemble dans quelque endroit propice et ils se pourfendaient à leur saoul. En 1836, il fallait avant de s'entretuer obéir à un véritable cérémonial. Tout un ensemble de politesses courtoises devait préluder à ce qui n'en resterait pas moins un meurtre.

Bien entendu, je ne fais que constater, sans me plaindre. Si le préjugé de l'honneur a fait commettre bien des sottises, les formalités dont on l'entourait aux environs de 1836 ont quelquefois servi à en atténuer les conséquences. Elles ont été pour plusieurs une barrière protectrice derrière laquelle ils se sont retranchés, quelquefois légitimement, et d'autres fois un peu moins.

A la vérité ce fut dans ce temps où les provocations ont plu de toutes parts avec la plus grande abondance que les duels paraissent avoir eu les issues les moins dangereuses. Dans cette année 1836 que nous achevons d'étudier et où l'on ne parlait que de satisfactions à obtenir, nous n'avons pas encore vu dans le Bas-Canada une seule provocation qui ait dépassé la période d'engueulade ou qui se soit dénouée ailleurs que dans le champ clos des journaux. Heureusement, j'ai fini par découvrir une affaire d'honneur de 1836 dont le rappel empêchera d'être complètement dégoutés ceux qui veulent absolument un peu de sang dans l'histoire du duel. C'est encore une fois un duel ontarien. Dans la province sœur, l'on se battait moins souvent que dans notre Bas-Canada, mais il semble bien que chaque fois c'était pour de bon. Je ne connais l'affaire en question que par la courte nouvelle qui suit publiée dans la *Minerve* du 29 décembre 1836 :

« Une rencontre fatale a eu lieu récemment entre M. Richardson, frère du membre de l'assemblée pour Niagara, et un M. Rankin. Le duel eut lieu dans l'île de Hogg, près de Détroit, et se termina par la mort de M. Richardson qui reçut la balle de son adversaire dans l'abdomen. Rankin et son second se sauvèrent de suite, laissant la victime seule et baignant dans son sang. »

Quelle a été l'occasion de cette malheureuse rencontre? Qu'advint-il de Rankin, le meurtrier, après sa fuite? Comment se fait-il que Richardson ait été abandonné sans secours baignant dans son sang, s'il est vrai que, seuls, Rankin et son second se sont enfuis? Est-il possible que lui-même n'ait pas eu de second? Voilà autant de questions que l'on peut poser, mais auxquelles je suis dans l'impossibilité de répondre à cause de la maigreur de mon information. Mais pourquoi être si exigeant? N'est-ce pas assez que ce duel tragique vienne à point, sur la fin de décembre, pour sauver la situation et empêcher que l'année 1836 ne soit tout à fait une année blanche au point de vue duellistique?

En 1837, dans le Bas-Canada, la tradition de l'année précédente parut tout d'abord vouloir se poursuivre. L'on continua à se provoquer avec la même détermination apparente d'un côté et les

mêmes tergiversations savamment déguisées de l'autre.

Pour se donner figure d'homme d'honneur, il fallait d'ordinaire risquer une provocation, mais il y avait certaines gens qui se contentaient de moins et qui n'allaient pas plus loin que ce que j'appellerai la provocation à une provocation. De ce nombre était Leblanc de Marconnay, l'éditeur du *Populaire*. Ayant à répliquer dans son journal, le 21 juin 1837, à une réponse d'ailleurs assez raide que venait de faire à l'un de ses articles Robert Shore Milnes Bouchette, dans sa propre feuille publiée à Québec, le *Libéral*, il terminait sa longue diatribe par ces mots qui sentaient d'une lieue la fanfaronnade :

« Je crois que vous voudrez bien m'accorder d'avoir pris naissance dans un pays où l'on n'est jamais fâché d'une provocation quand il y a des bateaux à vapeur pour rapprocher les deux antagonistes. »

Bouchette était alors un jeune homme plein de fougue, et personne ne prenait la mouche plus facilement que lui. Nous l'avons déjà vu en 1827 se battre au pistolet avec James Bell, et avant peu nous le verrons encore engagé dans un duel avec le futur juge Aylwin. Il n'était donc pas de ceux

qui tirent en arrière lorsqu'il sont provoqués. Son habitude était plutôt d'aller de l'avant et de provoquer le premier. Mais il ne perdait pas nécessairement la tête pour cela, et dans le cas présent, il connaissait assez son homme pour ne pas mordre au faux appât qu'il lui tendait. Il faudrait ne rien savoir du caractère et de la fierté naturelle de Bouchette pour douter qu'il eût hésité un seul instant à répondre à un appel direct de Leblanc de Marconnay, mais autre chose était de provoquer simplement parce qu'il y était plus ou moins astucieusement invité. L'obéissance à une semblable invitation eût été aussi puérile que l'invitation elle-même. Et c'est probablement parce qu'il en prévoyait lui-même le peu de danger que Leblanc de Marconnay s'était payé une pareille bravade à la fin de son article. Ce triste sire était en effet de l'espèce de Girod : un grand parleur et un petit faiseur. Je ne crois pas que ce soit faire un jugement bien téméraire que de penser qu'il eût été considérablement embêté si Bouchette avait commis la sottise de le prendre au mot et était venu le relancer le pistolet au poing dans son clapier du *Populaire*. Nous aurons plus tard l'occasion de voir qu'il n'était pas aussi facile que cela de l'amener sur le terrain, quoique « ayant pris naissance dans un pays où l'on n'est jamais fâché de recevoir une provocation ». La circons-

tance fera voir que, lorsque besoin en était, il savait manœuvrer une reculade avec autant de maestria que son congénère, Alfred Rambau, et peut-être même aurait-il pu lui rendre des points. Sans doute les journalistes de la presse patriote d'alors n'étaient pas tous eux non plus de petits saints, ni même des héros, mais combien ils restent encore estimables lorsqu'on les compare aux transfuges de la presse bureaucrate française qui le faisaient plus à la pose, mais qui cachaient, pour la plupart, sous leur vernis, des âmes de valets.

Le premier duel un peu sérieux de 1837 eut lieu au mois d'août entre deux jeunes avocats, William Collis Meredith et James Scott, et quoique, des deux participants, le premier fût un loyaliste et l'autre un réformiste, il ne paraît avoir eu, malgré l'époque, aucune signification politique. J'ai honte de le dire, mais les deux disciples de Themis s'étaient tout simplement querellés à propos de la taxation d'un mémoire de frais. Ils en étaient venus, au cours de la discussion, à se dire de ces mots que l'on appelle irréparables, et ils s'étaient crus pour cela dans l'obligation de se perforer mutuellement les entrailles.

La rencontre eut lieu le lundi 9 août, à 8 heures du soir, quelque part derrière la montagne de Montréal. Les témoins étaient, pour Meredith,

James M. Blackwood, et pour Scott, Joseph Fer-réol Pelletier.

Au premier feu, James Scott reçut une balle dans le haut de la cuisse, et le combat fut nécessairement arrêté. Quoique la blessure ne fût pas en elle-même dangereuse, elle n'en était pas moins sérieuse. La balle était en effet allée se loger dans la partie spongieuse de l'os de la cuisse et, avec les ressources chirurgicales du temps, il ne fut jamais possible de l'extraire.

James Scott, qui était le frère de W. H. Scott, le député des Deux-Montagnes, que nous avons déjà vu mêlé à plusieurs affaires d'honneur, avait eu un premier duel lorsqu'il n'était encore qu'étudiant en droit, et cette fois il avait blessé son adversaire, Campbell Sweeney. Il subissait donc en quelque façon la peine du talion lorsqu'il fut blessé à son tour par W. C. Meredith.

Borthwick semble croire dans son *Gazetteer of Montreal*, que Scott est mort immédiatement ou peu après avoir reçu sa blessure. La vérité est qu'il ne mourut que 15 ans plus tard, le 6 juin 1852. Cependant, il n'est pas impossible que, même à cette distance, il soit mort des suites de sa blessure, comme le veut une tradition recueillie par M. Buchanan dans son livre : *Bench and Bar*. Son cas ne serait qu'une réédition de celui du juge en chef O'Sullivan qui garda comme lui, pendant de

longues années, une balle logée dans son anatomie et qui en vit ses jours incontestablement abrégés. C'est ainsi que l'on paie parfois de longues années de souffrances l'erreur d'un moment.

Quant à W. C. Meredith qui infligea ce terrible malheur à son adversaire, peut-être sans avoir cessé de l'estimer, chacun sait qu'il devint plus tard juge en chef de la province du Bas-Canada. De quel œil ne dut-il pas regarder ce regrettable péché de sa jeunesse lorsque, devenu grave magistrat, il eut lui-même si souvent à venger, au nom de la justice et du droit, les atteintes portées à la vie humaine, ce bien suprême.

Sir William Collis Meredith est, jusqu'ici, le troisième juge en chef de la province de Québec que nous avons rencontré préluant à ses hautes fonctions par une violation flagrante de la loi. L'on n'a pas dû oublier en effet les duels de sir James Stuart et particulièrement ses dispositions belliqueuses à l'endroit du gouverneur Aylmer; l'on n'a pas dû oublier surtout la malheureuse rencontre de 1819 qui devait coûter si cher au futur juge en chef O'Sullivan. N'est-ce pas une véritable ironie du sort que le duel, toléré peut-être par l'usage, mais incontestablement défendu par les lois, ait été ainsi, pour la haute magistrature, une sorte de noviciat imprévu, mais fatal?

*

* *

Nous avons vu comment, en juin 1837, Robert Shore Milnes Bouchette, invité plus ou moins sincèrement par Leblanc de Marconnay à lui envoyer un cartel, avait fait la sourde oreille à cette insidieuse proposition. Ce n'était pas qu'à 32 ans il eut déjà perdu cette fougue désordonnée que nous lui avons connue dès 1827 et qui le faisait immanquablement bondir sous l'insulte comme sous un choc électrique. Au contraire il était plus soupe au lait que jamais et la passion politique était encore venue ajouter à l'ardeur de son tempérament naturel. En dédaignant le Marconnay il voulait évidemment laisser entendre qu'il n'était pas de ceux qui brûlent leur poudre aux moineaux, ou même aux corneilles.

Trois ou quatre mois plus tard, en effet, il accordait à un de ses collègues du barreau de Québec, Thomas Cushing Aylwin, ce même honneur qu'il venait de refuser au valet du *Populaire*; il le provoquait en duel de son propre mouvement et sans avoir besoin d'être autrement éperonné.

Sur la rencontre qui s'ensuivit il n'y aurait pas lieu de s'attarder longtemps, car elle n'eut rien de particulièrement remarquable en elle-même. Deux balles furent échangées sans résultat, comme il

arrivait presque toujours, et ni Aylwin, ni Bouchette ne reçurent la moindre égratignure. Mais si l'anatomie des deux combattants resta indemne, il n'en fut malheureusement pas de même de leur réputation qui, placée entre deux presses féroce-ment adverses, continua, pendant plusieurs jours après le duel, de servir de cible à des attaques encore plus sûrement meurtrières et ne s'en tira pas sans être un peu écornée.

Voici comment le pauvre Aylwin fut servi le premier, et dans sa propre langue, par le *Libéral* de Québec. Charles Hunter, qui rédigeait la partie anglaise de cet organe des jeunes patriotes québécois, avait ses raisons, comme on le verra plus tard, de ne pas garder le silence sur la rencontre qui venait d'avoir lieu, et il en publia dès le lendemain un compte rendu dont le moins que l'on peut dire c'est qu'il ne brillait pas par l'impartialité. Non seulement Hunter s'ingénia à faire aussi belle que possible la part de son ami et co-rédacteur français, R. S. M. Bouchette, mais il s'appliqua à noircir au delà de toute mesure T. C. Aylwin. Parce qu'elle ne peut vraiment pas se résumer, je citerai en entier cette pièce de mauvaise littérature, d'après la traduction qu'en a faite la *Minerve*, le 23 octobre 1837. Elle est un exemple typique de la façon dont on savait s'inju-

rier au temps où les Canadiens ne s'aimaient pas, comme dirait Maurras :

« Le public s'intéresse généralement si peu aux affaires dites, très souvent faussement, d'honneur, qu'en vérité nous nous fussions abstenus de parler de la rencontre hostile qui eut lieu hier entre R. S. M. Bouchette et T. C. Aylwin, si ce dernier, en se rendant effectivement sur le terrain (fait en quelque sorte inexplicable), n'eût pas, le plus singulièrement du monde, donné une preuve additionnelle de sa poltronnerie. M. Bouchette était assisté de son ami, M. A. Taschereau, et son antagoniste de son *fidus Achates*, S. Lelièvre. Les parties ayant pris leurs positions, T. C. Aylwin tira en l'air. La balle de M. Bouchette tomba aux pieds de son adversaire, assez près pour causer certains mouvements spasmodiques aux muscles et jointures de l'individu qui a pu, en cette occasion, trouver assez de courage pour essuyer un tiré, mais non deux. M. Bouchette, qui avait envoyé le défi, avait droit d'espérer d'un gentilhomme une ample satisfaction, (nous ne sommes pas bien sûr si, dans cette instance, un tel espoir pouvait se former raisonnablement), mais le second de M. Bouchette n'eut pas plus tôt, à la réquisition de ce dernier, commencé les préparatifs pour tirer de nouveau que T. C. Aylwin signifia sa répugnance à s'exposer d'un second coup, ce qui fut communi-

qué par S. Lelièvre à M. Bouchette qui, là et alors, d'une voix intelligible, déclara que le refus de Ths. C. Aylwin de tirer derechef était un acte de lâcheté. Comme T. C. Aylwin ni son ami ne voulaient procéder plus loin dans l'affaire, mais au contraire se sentaient parfaitement disposés à subir cet affront mérité, ils évacuèrent le terrain obstinément.

« Cette affaire a pris naissance chez nous. Nous avions envoyé un cartel verbal à T. C. A., ne voulant pas nous exposer à la bassesse et à la perfidie d'un individu qui se serait réjoui d'avoir en sa possession une preuve que nous aurions tenté de le provoquer à rompre la paix, lui, homme si paisible! M. Bouchette lui ayant appris le but de sa mission, T. C. A. refusa aussitôt de nous rencontrer. Le prétexte d'être un polisson (black-guard), il a belle grâce de l'alléguer, certes, celui qui a déjà été arrêté publiquement dans les rues de Québec en état d'ivresse et logé dans la prison commune du district, et cela aussi récemment que l'hiver dernier! Nous ne voulons pas, par pure pitié pour le sentiment des tiers, procéder à l'enregistrement des innombrables actes de polissonnerie qui ont marqué sa conduite jusqu'à présent, et qui l'eussent rendu indigne d'être remarqué d'aucun gentilhomme, si ce n'était de la robe qu'il porte et qui lui sert de passeport à des cercles où sans

cela il ne serait pas admis; nous nous contentons de dire qu'on a cru que cet expédient était un excellent moyen à adopter pour se tirer d'affaire, mais il ne réussit pas. M. Bouchette s'est conduit d'une manière qui fait honneur à ses sentiments comme gentilhomme, et à la grande surprise du poltron en question, il le défia lui-même pour son impertinence. On connaît le résultat. Il ne contribuera pas à effacer les taches dont est flétrie la réputation de T. C. A., pour son manque de courage. Voilà l'individu qui se rend pour donner satisfaction et qui, cependant, refuse de tirer un second coup en s'éloignant, malgré que ces mots, articulés par M. Bouchette sur les lieux, résonnent à son oreille: « Vous êtes coupable d'un acte de lâcheté! »

« Nous ne ferons qu'ajouter maintenant que nous éprouvâmes la plus grande difficulté à procurer l'assistance d'un médecin en cette occasion. Nous n'eûmes pas plus tôt fait connaître que T. C. Aylwin était de la partie que les disciples d'Esculape partirent d'un éclat de rire, déclarant la chose impossible qu'un poltron tel que T. C. A. pût se piquer d'assez de courage pour se rendre sur le terrain. En effet, ce n'est pas le courage, c'est le désespoir qui l'a mis en état de tirer une fois, mais cette influence se dissipa bientôt, car il n'eut pas la force de récidiver. »

Mais il y a deux manières de raconter un même fait. Ceux-là le savent qui ont eu, vers 1901 par exemple, l'occasion de lire, à la fois dans un journal britannique et dans un journal français, le comte rendu prétendu également véridique des traversements et des retraversements de la rivière Tugela par le général Buller avant la prise de Ladysmith. Pour l'un ce n'était que le patient grignotage d'un ennemi par un héros obstiné mais prudent et pour l'autre ce n'était que l'ignominieuse reculade d'un froussard accumulant vestes sur vestes. Il en est de même d'un duel selon qu'il est rapporté par les amis, et surtout par les amis politiques de l'un ou de l'autre combattant. Tout dépend de l'angle sous lequel on se place pour l'observer, tout dépend du bout de la lorgnette par lequel on le regarde.

Dans le cas présent, particulièrement, l'on avait toutes les raisons d'attendre que Leblanc de Marconnay, par exemple, n'ajusterait pas sa lorgnette de la même façon que Charles Hunter. Voici en effet comment il apprécie à son tour dans le *Populaire* du 27 octobre 1837, la rencontre entre Aylwin et Bouchette, entre le bon Fridolin et le méchant Thierry. Entre son rapport et celui déjà cité il n'y a de commun que la précaution oratoire du début où chacun prétend avec la même insincérité n'attacher aucune importance aux affaires

dites d'honneur et s'excuse d'en parler pour une fois :

« Nous méprisons tellement les vellétés belliqueuses de nos révolutionnaires qui pour un oui ou pour un non cherchent à se donner une réputation de braves en envoyant des cartels à droite et à gauche, que nous mettons rarement au jour ces sortes de rencontres qui se terminent toujours par des injures de la part de celui qui voudrait à toute force qu'on le prît pour le brave et qui, trop souvent, n'est qu'un apprenti maladroït. Mais la cliquocratie ayant fait grand bruit d'une affaire, soi-disant d'honneur, qui eut lieu à Québec, et la *Minerve* ayant eu soin de republier la relation du *Libéral* à cet égard, pour la répandre dans le public, nous croyons nécessaire de l'enregistrer parmi les faits qui doivent prouver une fois de plus jusqu'où pousse la passion de faire parler de soi.

« Il paraît que, par une circonstance fortuite, un papier adressé à une personne par M. Aylwin, avocat, étant tombé en cour dans le chapeau de M. Hunter, éditeur du *Libéral*, M. Aylwin aurait dit qu'il serait fâché que la moindre chose qui lui appartînt eût la moindre communication avec le chapeau du sieur Hunter. Ce dernier, comprenant ces mots comme injurieux, aurait envoyé R. S. M. Bouchette, de gracieuse mémoire à notre égard, pour inviter M. Aylwin, avec toute la poli-

tesse possible, à tirer la petite pistolette, comme dit l'Anglais. M. Aylwin ayant refusé d'avoir affaire à M. Hunter qui, à ce qu'il paraît, ne serait pas dans la ligne des personnes qu'on pourrait rencontrer, du moins suivant M. Aylwin, M. Bouchette, en véritable paladin redresseur des torts de ce bas-monde, aurait à son tour proposé à M. Aylwin, non pas un voyage aux Trois-Rivières, mais une petite réunion au *Bâton creux*. M. Aylwin ayant accepté, on serait allé bras-dessus, bras-dessous... avec un second, non pas au cabaret voisin, mais dans un lieu propice pour terminer l'affaire. Nos champions, placés à distance convenable, auraient tiré au signal, M. Bouchette bel et bien sur M. Aylwin puisque M. Hunter écrit dans son journal que la balle de son sosie avait tombé aux pieds de son adversaire, et M. Aylwin aurait tiré en l'air. Voilà où se complique la chose, et, si nous étions de M. Bouchette, nous nous batterions (sic) avec M. Hunter pour écrire de pareilles choses. M. Hunter prétend que M. Bouchette aurait insisté pour un second coup, que M. Aylwin s'y serait refusé, qu'il se serait retiré avec son second et que M. Bouchette l'aurait traité de lâche! Nous croyons M. Bouchette très porté à traiter les autres de lâches, mais nous ne le pensons pas assez dépourvu de bon sens et de grandeur d'âme pour s'être rendu coupable d'une sem-

blable irrévérence contre les lois de l'honneur. Lorsqu'un adversaire a reçu votre feu et a tiré en l'air, on ne peut plus raisonnablement ni honorablement exiger qu'il soit tiré un second coup, car il a fait preuve de courage et de générosité et l'affaire doit en rester là. Tout ce qu'il est permis de faire, et tout ce que M. Bouchette pouvait exiger, s'il se trouvait honteux de vivre après qu'on l'avait épargné, c'était d'exiger que son antagoniste rechargeât son pistolet, se remît en place et fît feu réellement sur lui. En vérité, si les affaires d'honneur de ce pays transparaient ailleurs, on pourrait se demander si jamais on a su ce que c'était que les règles de l'honneur en Canada. »

Le rapport du *Populaire* comme celui du *Libéral* manifestent un parti pris si évident que personne ne peut songer un instant à se fier à l'un ou à l'autre. C'est même un cas où il ne suffit pas de prendre le juste milieu pour avoir quelque chance d'approcher de la vérité.

Ainsi il ne saurait y avoir de doute que Thomas Cushing Aylwin n'était ni le vulgaire voyou ni l'être lâche que prétend le *Libéral*. C'est un fait connu qu'il cultivait alors un peu trop la dive bouteille et qu'il continua de la cultiver longtemps encore, mais c'était une faiblesse qu'il partageait en son temps avec bien d'autres honorables personnalités, et si, peut-être, elle l'empêcha de don-

ner toute sa mesure, elle ne parvint cependant pas à étouffer tout son extraordinaire talent ni à ruiner totalement sa carrière qui fut après tout brillante. Solliciteur général dans le cabinet Lafontaine en 1844, Aylwin se révéla au Parlement l'un des plus habiles et des plus éloquents débaters de son temps, et, plus tard, lorsqu'il fut élevé sur le banc de la Cour supérieure, il se plaça au premier rang de nos magistrats par l'étendue de sa science légale et par la sagesse de ses jugements.

Mais rien n'indique d'autre part qu'il ait eu autant raison que le veut le *Populaire* de faire la petite bouche lorsque Charles Hunter prétendit se mesurer avec lui. De l'aveu de plusieurs, Hunter le valait au point de vue de l'honorabilité et n'était pas loin de l'égaliser non plus du côté talent. L'éditeur anglais du *Libéral*, comme beaucoup de trop ardents réformistes, s'est laissé aller à de regrettables excès, mais nous n'en devons pas admirer moins le rare courage avec lequel il défendit la cause canadienne-française. Il aurait été plus excusable qu'un Leblanc de Marconnay de se ranger du côté du pouvoir, car il se serait au moins rangé avec ceux de son sang, mais il préféra épouser la cause de l'opprimé. Et nous ne devons pas oublier que ce noble dévouement il le paya fort cher. Emprisonné une première fois en septembre 1837 sous une accusation de parjure que l'on ne

put maintenir, après qu'une tourbe furieuse de loyalistes eut saccagé les bureaux de son journal, il le fut encore une fois, deux ans plus tard, pour sédition et il eut même la distinction d'être le dernier des prisonniers patriotes de la région de Québec à être libéré en mai 1839. Probablement épuisé par la lutte, il mourut subitement quelques mois plus tard, le 3 septembre 1839, à Rimouski, pendant qu'il assistait comme avocat à une tournée de la cour de Circuit. Nous ne pouvons que présumer qu'il eût fourni, lui aussi, par la suite, comme Aylwin, une belle et brillante carrière, si la mort n'avait brisé sitôt son élan.

Mais là où Leblanc de Marconnay a surtout perdu son encre c'est lorsqu'il l'a pris de si haut, pour faire à Bouchette et aux Canadiens en général, au nom de son expérience européenne, une leçon sur les règles de l'honneur. On a pu voir que le rastaquouère du *Populaire*, en dépit de son origine, n'était pas une autorité en matière de grammaire ni même d'orthographe; il l'était bien moins encore en matière d'honneur.

Encore une fois, nous ne pouvons nous fier ni au *Libéral* ni au *Populaire* pour connaître exactement ce qui s'est passé lors de la rencontre Aylwin-Bouchette, mais par l'admission du premier journal il paraît bien certain d'une part que T. C. Aylwin tira en l'air au lieu de viser son ad-

versaire, et, par l'assentiment du second, il paraît également certain d'autre part que le même Aylwin se refusa à une deuxième reprise après en avoir été prié.

Bien que, d'après les préjugés du temps, il fallut une abnégation peut-être excessive pour se retirer du champ du combat après une accusation de lâcheté qui constituait une nouvelle insulte d'une particulière gravité, même si elle n'était pas fondée, le refus de T. C. Aylwin, ou plutôt de son second, pourrait à la rigueur s'expliquer. « Les lois de l'honneur, telles qu'elles nous régissent avec plus ou moins de raison, pouvait prétendre Aylwin, m'obligeaient à vous donner satisfaction, c'est-à-dire à essuyer votre feu; je l'ai fait et vous ne pouvez exiger rien de plus. »

Ce qui n'était pas exact, toujours d'après les règles en force, c'était de prétendre, comme l'a fait Marconnay avec tant d'assurance, que Bouchette, lui, manquait à l'étiquette, voire à l'honneur, en exigeant une reprise. La première manche était toujours complète lorsque les deux adversaires avaient tiré, et peu importait que l'un des deux eût choisi de tirer en l'air au lieu de viser sur sa cible. Cette dernière attitude, considérée parfois comme un acte de générosité, mettait d'ordinaire fin au combat, mais elle ne l'exigeait pas nécessairement, et, régulièrement, le duel ne

pouvait cesser qu'avec l'assentiment des seconds. Nous avons déjà vu comment Roebuck après avoir d'abord tiré en l'air ne crut cependant pas devoir refuser au Dr Black une deuxième reprise lorsque celui-ci l'exigea, et nous avons aussi vu comment P.-E. Leclère se montra prêt à obéir aux instances d'Edouard Rodier dans une circonstance semblable. Je crains bien qu'après tout T. C. Aylwin et son piètre défenseur, Leblanc de Marconnay, auraient eu de la peine à gagner leur cause devant un tribunal de duellistes un peu rigides.

Mais il est temps de passer à une autre affaire moins douteuse et qui eut lieu peu de temps après, à Montréal. Elle eut précisément pour l'un de ses héros le même Edouard Rodier dont je viens de parler. Ce boute-feu perpétuel pouvait difficilement traverser l'époque extraordinairement troublée de 1837 sans se mettre au moins un duel ou deux sur les bras, et il n'y manqua pas.

C'était à la fin d'octobre 1837, quelques jours seulement avant que le choc des gens du *Doric Club* et des *Fils de la liberté* ne déclenchât enfin la révolution attendue. Il y avait partout de l'électricité dans l'air et d'un bord à l'autre de la rue l'on était toujours prêt à en venir aux mains. Les frictions étaient surtout fréquentes entre les patriotes dont l'esprit était de plus en plus mon-

té et le militaire dont l'outrecuidance était de son côté devenue intolérable.

Voici comment Sir Daniel Lysons, qui était alors capitaine dans un des régiments casernés à Montréal, raconte l'affaire où fut impliqué Rodier dans son livre *Early Reminiscences* qu'il publia longtemps plus tard, après qu'il fût devenu général.

« Un soir, le lieutenant Ormsby du régiment des Royaux, qui était en service de garnison, faisait sa ronde habituelle, lorsque la sentinelle du commissariat se plaignit à lui que deux gentlemen, qui se trouvaient encore là tout près, avaient voulu l'éloigner de force de son poste, et avaient même essayé de lui enlever son fusil. Ormsby lui dit alors à haute et intelligible voix : « Si ces messieurs s'approchent de vous encore une fois, vous avez votre bayonnette, servez-vous-en et qu'ils en subissent les conséquences. »

« L'un des Canadiens s'avança alors auprès du lieutenant Ormsby et lui déclara qu'il le tenait responsable de l'insulte qu'il venait de recevoir ainsi publiquement sur la rue. Le militaire était alors si peu soutenu que le lieutenant Ormsby se crut obligé d'accepter le défi et d'échanger quelques coups de pistolet avec le patriote canadien. Le capitaine Mayne des Royaux était son second. Nous eûmes une réunion des officiers avant la rencontre et

nous avisâmes Mayne d'avoir à retirer Ormsby du combat après le premier coup, quoiqu'il advînt, et de nous référer ensuite les adversaires s'il y avait lieu. La rencontre eut lieu et deux balles ayant été échangées sans résultat, Mayne fit comme on le lui avait commandé, sans se soucier du second de l'antagoniste d'Ormsby qui voulut l'en tenir responsable et le provoqua à son tour.

« Notre salle de mess était alors située dans une rue étroite de la ville et les quartiers généraux des rebelles se trouvaient tout à fait en face. Dans l'après-midi, les Canadiens déléguèrent l'un des leurs pour demander ce que se proposait de faire le capitaine Mayne. Les officiers répondirent qu'ils avaient convenu de ne permettre à aucun d'eux d'accepter un défi et qu'ils se contentaient de référer la question aux autorités militaires. Le tout fut rapporté à Sir John Colborne qui, bien entendu, désapprouva le duel qui venait d'avoir lieu et se contenta de dire, quant au reste, que nous avions peut-être raison. A partir de ce moment, nous ne fûmes plus dérangés. »

Sir Daniel Lysons s'est souvenu qu'un rebelle canadien fut assez osé pour défier un officier de l'armée anglaise, et que cet officier, mal protégé, se vit dans l'humiliante obligation de se commettre avec cette racaille, mais le nom même de l'audacieux personnage ne paraît pas être resté dans sa

mémoire. Il n'y a pas trop lieu d'être surpris qu'il l'ait en effet oublié, mais à cause de cela même, nous sommes un peu en droit de nous demander si, à la distance à laquelle il écrivait, il n'a pas également oublié les circonstances exactes qui ont donné lieu à la querelle dont il parle. Nous savons par ailleurs que le Canadien qui se battit avec Ormsby était Edouard Rodier. Le fait a été consigné, au moins en quelques lignes brèves, dans le *Vindicator* du 31 octobre 1837. Avocat en vue, député à l'assemblée législative, et l'un des chefs reconnus de la résistance canadienne, Rodier n'était certes pas le premier venu; il avait certainement le sens de sa responsabilité devant l'opinion et je me le représente mal pour ma part s'en prenant sans aucune raison à une innocente sentinelle et s'avisant de la chasser du poste où ses supérieurs l'avaient fixée. Le conflit a dû plutôt être provoqué par la sentinelle elle-même qui, en voyant deux Canadiens sanglés dans un habit d'étoffe du pays qui était à lui seul une provocation, s'est raidie tout de suite dans sa dignité de subalterne et a profité de ce qu'ils le frôlaient de trop près au passage pour leur intimer d'être plus respectueux et de se tenir plus au large. Alors Rodier, qui n'aimait pas à être rudoyé par un Angliche, fût-il en uniforme, aurait rouspété conformément à son tempérament.

bien connu et serait même peut-être allé jusqu'à houspiller tant soit peu l'impolie sentinelle.

A la vérité nous n'avons sur l'origine de cette querelle aucun autre témoignage contemporain que celui de sir Daniel Lysons et quoiqu'il soit sujet à caution pour toutes sortes de raisons que l'on devine, mais qui n'ont rien à voir avec son honorabilité personnelle, nous ne pouvons y opposer que des conjectures. Le *Vindicator* encore une fois se contente de nous apprendre en trois lignes qu'une affaire d'honneur a eu lieu le 31 octobre 1837 sur le champ de course de Montréal, entre E.-E. Rodier et le lieutenant Ormsby et qu'après le premier coup, Ormsby a été retiré du terrain par son second, le capitaine Mayne. Il y a bien la légende qui a survécu de ce duel dans la mémoire de quelques patriotes et qui a été accueillie sans la moindre critique par plusieurs de ceux qui ont tenté l'histoire anecdotique de la rébellion en attendant son histoire vraie qui viendra Dieu sait quand, mais cette légende est si peu sûre qu'elle a fait quelquefois Rodier se battre avec le capitaine Mayne lui-même au lieu du lieutenant Ormsby.

Notons pour terminer qu'Edouard Rodier avait pour second dans cette affaire Thomas Storrow Brown. C'est lui qui, outré de voir le capitaine Mayne arrêter le combat, le défia séance tenante. On ne saurait trop regretter pour lui que le ca-

pitaine Mayne n'ait pas obéi à son injonction et n'ait pas eu l'occasion de lui envoyer dans quelque partie non vitale une de ces bonnes petites balles qui ne font pas trop mal mais qui clouent cependant un homme sur un lit pendant quelques semaines. Ainsi alité, T.-S. Brown se serait épargné le désagrément qui lui arriva seulement six jours plus tard d'être si rudement écharpé par les énergumènes du Doric Club en pleine rue et d'en rester éborgné jusqu'à la fin de ses jours ; il se serait surtout épargné le triste renom d'avoir perdu la bataille de Saint-Charles dans les étranges circonstances que l'on sait.

Le jour même où Rodier se battait avec le lieutenant Ormsby, le bruit se répandait à Montréal qu'il venait d'être mortellement blessé au cours d'un duel avec M. John Goddard et que ce dernier s'était empressé de passer la frontière. En même temps qu'elle publiait cette rumeur, la *Montreal Gazette* la démentait en disant qu'il était vrai que M. Goddard était absent, mais que son absence était uniquement motivée par des raisons professionnelles. Comment a-t-on pu confondre le pacifique négociant Goddard avec le lieutenant des Royaux qui était au moins un tueur professionnel ? Il est évident que des deux côtés, du côté Rodier comme du côté Ormsby, l'on s'en était tenu à l'ancienne tradition qui n'admettait pas la publicité

dans les affaires d'honneur, et ce n'était la faute ni de l'un ni de l'autre si les commérages, toujours si difficiles à réprimer, s'étaient égarés dans une fausse direction.

Bien que j'aie quelques raisons de douter de l'absolue authenticité du fait, je ne crois pas pouvoir me dispenser de rappeler un autre duel qui aurait eu lieu vers le même temps entre le légendaire Rodolphe Desrivères et le Dr Jones. C'est le propre frère de Rodolphe Desrivères, le Dr Adélarde-Isidore Desrivères, qui rapporte l'incident dans ses *Mémoires* publiés dans la Patrie, au lendemain de sa mort, le 12 mars 1898. Je me réfugie pour le moment derrière sa responsabilité et je cite :

« Dans l'été de 1837, quelques mois avant la rencontre d'Edouard Rodier avec le capitaine Mayne (sic), eut lieu un autre duel entre Rodolphe Desrivères et le docteur Jones, de Montréal. Voici à quel propos :

« A cette époque, les théâtres étaient peu fréquentés par la jeunesse canadienne-française, les Anglais y assistaient toujours en plus grand nombre. Ils en profitaient pour insulter le peu de patriotes qui assistaient aux représentations.

« Un soir, Rodolphe Desrivères et quelques-uns de ses amis se trouvant ensemble, résolurent d'aller au théâtre pour voir jusqu'à quel degré d'in-

solence se porteraient Messieurs les Anglais. Tout alla bien jusqu'au moment où l'on commença à jouer « God save the Queen ». L'habitude chez les loyaux était de se découvrir lorsqu'on jouait cet air. Ils prétendaient que les patriotes étaient tenus d'en faire autant.

« Lorsque se fit entendre l'air national, les Anglais ôtèrent leurs chapeaux; les Canadiens gardèrent les leurs sur la tête. Ce fut alors des cris de « hats off » répétés à rendre sourds les spectateurs. Les patriotes tinrent bon. Ce que voyant, les loyaux se lèvent tous en même temps et menacent de leurs cannes et de leurs poings les Canadiens qui se trouvent présents. Force fut donc à ceux-ci de sortir, s'ils ne voulaient pas être assommés par ces braves adversaires.

« R. Desrivières sortit un des derniers et reçut sur la nuque un coup de poing qui fit tomber son chapeau à terre; il se retourna pour voir qui le frappait et reconnut le docteur Jones. Il se contenta de dire: « I will remember you, Dr. Jones. »

« Le lendemain, comme le docteur Jones avait l'habitude de se promener sur la rue Notre-Dame tous les jours, Rodolphe Desrivières en fit autant, mais sans rencontrer son adversaire.

« Le docteur Jones, depuis son acte de bravoure au théâtre, était devenu prudent. Pendant deux jours, il se tint enfermé chez lui. Ce ne fut que la

troisième journée qu'il se décida à sortir, non cependant sans être accompagné de trois ou quatre amis.

« Jones ne tenait pas à rencontrer Desrivières parce qu'il sentait la soupe chaude, tandis que celui-ci brûlait d'envie de lui rendre au centuple son coup de poing. Il pouvait être entre 3 et 4 heures de l'après-midi, lorsqu'il vit Jones et ses compagnons venir de l'autre côté de la rue; il était alors avec l'avocat Giard et un autre dont j'ai oublié le nom. Traversant la rue d'un pas rapide, il alla se placer en face de son ennemi et lui demanda de faire des excuses, ce que celui-ci refusa de faire. Alors Desrivières tomba à bras raccourcis sur lui. Jones, malgré ses six pieds et trois pouces et son poids de 230 livres, aurait fini par succomber si ses amis n'étaient pas intervenus et n'avaient pas séparé les combattants.

« Le lendemain, Jones envoya ses témoins à Desrivières et le duel eut lieu au pistolet, sur la montagne. Les adversaires échangèrent chacun deux balles sans résultat. Un des témoins de mon frère était Edouard Rodier. Je ne me souviens plus du nom de l'autre. Ce duel eut un grand retentissement dans le temps, et Desrivières fut pendant quelques semaines le lion du jour. »

A première vue, on pourrait difficilement désirer un plus sûr témoignage. Celui qui le rend

était le propre frère de l'un des principaux héros de l'aventure, et il avait pu, par conséquent, se renseigner à bonne source; né en 1814, il avait alors 23 ans et, comme Fils de la liberté, il était en plein dans le mouvement. Aussi aurais-je mauvaise grâce à ne pas accepter comme véridique, dans son ensemble, le récit qu'il nous fait, particulièrement celui de la rencontre à coups de poing. Longtemps avant la publication des Mémoires du docteur Desrivières, l'on connaissait cette bataille; elle était même restée célèbre dans la mémoire des patriotes, et lorsqu'on voulait parler de quelqu'un qui savait tapocher un Anglais, l'on ne manquait jamais de rappeler l'exploit de Rodolphe Desrivières. Il n'y a donc pas à barguigner là-dessus. Il y a eu une rencontre de rue entre le docteur Jones et Rodolphe Desrivières, à quelque moment de 1837, et ce dernier n'a pas été celui qui a été le plus malmené. Mais est-on vraiment obligé d'accepter les yeux fermés tout le détail que nous fait de l'affaire le bon docteur Desrivières? N'oublions pas qu'il était déjà plus qu'octogénaire lorsqu'il dictait le récit d'une rencontre qui datait de plus d'un demi-siècle et à laquelle il reconnaissait n'avoir pas personnellement assisté. Serait-il surprenant qu'il ait un peu oublié de ce qu'il en avait autrefois entendu dire et qu'il ait cherché à suppléer de lui-même aux lacunes de sa mémoire?

N'oublions pas surtout qu'il était le frère de Rodolphe Desrivères. N'est-il pas possible qu'une sorte d'orgueil fraternel l'ait induit à lui faire dans l'affaire une part plus belle encore que ne le comportait la réalité, et cela peut-être tout à fait inconsciemment?

Il y a une légende de Rodolphe Desrivères, et, comme la plupart des légendes, elle n'est très probablement pas sans fondement. Rodolphe Desrivères doit avoir largement mérité la réputation qu'on lui a faite d'une intrépidité à toute épreuve. Partout où il fallait payer de sa personne, on était assuré de le trouver, et aux jours de rixe, lorsqu'il s'agissait de taper dans le tas, il faisait chaque fois merveille.

Je crois le docteur Jones parfaitement capable d'avoir commis au théâtre, dans sa fureur loyaliste, l'acte un peu rude qu'on lui prête, et je crois Desrivères encore plus capable de l'avoir ressenti. Mais ce dernier a-t-il eu vraiment aussi beau jeu que le veut son petit frère? C'est possible, mais ce n'est pas suffisamment prouvé. Personne ne serait plus charmé que moi-même de savoir d'une façon sûre que le docteur Jones a été proprement rossé et a payé de quelques bons coups de poing sur la margoulette la goujaterie qu'il s'était permise, mais je ne peux pas oublier qu'il avait six pieds trois pouces en effet, et que, sans être obèse,

il pesait un énorme poids. Quoiqu'il fût lui-même sans aucun doute bien découplé, Desrivières avait certainement quelqu'un devant lui dont on ne jouait pas comme d'une plume.

On ne peut se défendre de penser que le docteur Desrivières est allé un peu loin et a trop forcé la note en affirmant que le docteur Jones s'était cloîtré chez lui pendant trois jours, de peur de rencontrer celui qu'il avait insulté. On a beau être patriote, il y a toujours des limites, comme on dit, pour tout avaler. Le docteur Jones pouvait être un brutal, et il était certainement un mange-canayen; mais rien n'autorise à penser qu'il fut un peureux. Nous avons des témoignages qui affirment au contraire qu'il ne détestait pas faire le coup de poing, et qu'il entraît volontiers dans la mêlée, lorsqu'on se chamaillait quelque part.

N'est-ce pas assez que Desrivières, comme il paraît bien qu'il le fit, non seulement ne craignit pas de se mesurer avec ce colosse que tant d'autres craignaient, mais lui donna même un peu plus que la monnaie de sa pièce?

Reste la question du duel au pistolet qui, d'après le docteur Desrivières, aurait suivi le duel à coups de poing plus primitif. Je ne me souviens pas d'avoir rencontré sous aucune autre plume ce détail important. La légende pourtant si vivace de la

rencontre à poings nus de Desrivières et de Jones ne laisse aucunement entendre qu'elle ait été suivie d'une autre avec armes. Comment ce duel aurait-il été aussi complètement oublié, s'il est vrai qu'il eut dans le temps un si grand retentissement, et qu'à cause de lui, Rodolphe Desrivières resta assez longtemps le lion du jour? C'est peu charitable à dire, mais je crains fort que le docteur Desrivières a cédé à la tentation d'en mettre un peu plus pendant qu'il y était, afin d'auréoler mieux encore la figure déjà légendaire d'un frère dont il était à juste titre orgueilleux.

Heureusement la mémoire de Rodolphe Desrivières n'a pas besoin de ces inutiles rapiécages. Le jeune et ardent patriote à qui le ressentiment loyaliste valut d'être un des huit glorieux exilés des Bermudes a là un meilleur titre à notre souvenir que toutes les rixes auxquelles a pu le mêler son ardeur peut-être trop combative.

CHAPITRE SEPT

Les patriotes exilés et le duel. — Ténacité rare du major Richardson. — L'affaire Warde-Sweeney ou les tragiques conséquences d'un quiproquo. — Francis Hincks, le premier, refuse un cartel par principe. — J.-G. Barthe demande à la loi de le protéger contre le sanguinaire Duvernay. — Difficultueux accommodement d'une querelle entre Guillaume Lèvesque et Georges-Etienne Cartier.

A PRÈS le cataclysme de la première rébellion, à la fin de 1837, après surtout la répression qui suivit, il n'y en eut plus beaucoup parmi les nôtres qui eurent le loisir de songer à envoyer des cartels. La plupart de ceux qui avaient eu déjà cette propension gémissaient en effet en prison, et lorsqu'ils en étaient sortis, ils se rendaient parfaitement compte que l'heure n'était pas du tout propice aux affaires d'honneur.

Mais il y avait ceux qui étaient partis et qui en passant la frontière n'étaient pas parvenus à se débarrasser de cet ancien préjugé. Dans la cor-

respondance échangée entre les malheureux réfugiés qui s'épuisaient dans l'Etat du Vermont ou dans celui de New-York, en attendant la revanche avec une obstination aussi vaine que touchante, il est assez souvent question de duel. Démoralisés par l'inaction, ballottés de déceptions en déceptions, ces pauvres gens en étaient arrivés à se déchirer les uns les autres et ils n'avaient plus guère d'autre occupation que de se quereller.

L'un des principaux fomentateurs de cette désunion paraît avoir été le trop fameux Dr Côté qui, pour favoriser ses propres plans ambitieux, n'hésitait pas à répandre toutes sortes de calomnies contre tous ceux qui l'auraient pu contrecarrer. Duvernay, à qui il donnait particulièrement sur les nerfs, songea sérieusement à lui envoyer un cartel, vers le mois d'août 1838. Edouard Rodier, l'ayant appris, crut devoir l'en dissuader comme d'une chose pour le moins inopportune. « Ta dernière lettre à Perrault, lui écrivit-il de Saint-Albans, indique que tu voudrais envoyer un cartel à Côté. Ne le fais pas; c'est tout à fait contre les usages et les mœurs de l'Etat du Vermont et cela ne pourra que nous faire du tort et te couvrir de ridicule. » Duvernay trouva l'avis sage et abandonna pour l'instant son projet, mais il fit savoir à Côté, par une lettre, que l'affaire n'était qu'ajournée et qu'aussitôt rentré au Canada, il l'ap-

pellerait en duel. Inutile d'ajouter qu'avec le temps tous les deux oublièrent qu'ils s'étaient donné rendez-vous.

Un autre avait déjà avisé Duvernay avant Rodier du peu d'encouragement que donnaient les lois du Vermont à la pratique du duel, et voici dans quelles circonstances :

Il y avait parmi les quelques Américains qui s'étaient associés aux réfugiés canadiens et qui complotaient avec eux l'invasion du Canada, un certain Charles-G. Bryant qui se donnait beaucoup d'importance et qui parut même en avoir à un certain moment. Ce remuant personnage ne se gênait pas pour gourmander les chefs patriotes et il les malmenait quelquefois fort rudement. Un jour il eut une discussion assez vive avec Ludger Duvernay qui ne voulait pas se rendre à certaines de ses suggestions. Dans la chaleur du débat, il s'oublia jusqu'à dire à son interlocuteur des paroles véritablement offensantes. Comme il repassait mentalement ce qui avait eu lieu, après avoir été laissé à ses seules réflexions, il se dit que si on lui avait servi les mêmes aménités qu'il venait de servir à Duvernay, il n'aurait pas eu de repos jusqu'à ce que celui-ci les eût rengorgées, et, avec une honnêteté rare, il pensa au précepte : « Fais aux autres comme tu voudrais que l'on fît à toi-même. » En d'autres termes, il conclut qu'il était de son

strict devoir de se mettre à la disposition de celui qu'il avait offensé au cas où il le désirerait. Voici la lettre peu banale que, sur cette inspiration, il écrivit le jour même à Ludger Duvernay :

Swanton, 11 février 1838.

Monsieur,

Je reconnais vous avoir adressé, lorsque je vous ai quitté ce soir, quelques observations qu'il faut attribuer à la vivacité de mes sentiments, mais qui n'en étaient pas moins pour vous d'un caractère offensant. Comme je suis en tout temps disposé à traiter quelque personne que ce soit à la façon d'un gentilhomme et d'une manière honorable, je vous fais savoir qu'au cas où vous penseriez que mes remarques ont été faites avec l'intention de vous personnellement offenser, je n'aurai aucune hésitation à vous donner la satisfaction que vous êtes en droit d'attendre d'un homme d'honneur, aussitôt que l'occasion favorable s'en présentera et sur la terre canadienne.

Il est absolument contraire aux lois et aux usages de mon pays de régler des affaires de ce genre autrement que par la voie des tribunaux. Aussi suis-je dans l'obligation de vous faire at-

tendre jusqu'à ce que nous soyons l'un et l'autre rentrés dans le Canada devenu enfin indépendant.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

CHARLES G. BRYANT.

Jusqu'où la chevalerie ne va-t-elle pas se nicher? Qui se serait attendu à trouver des sentiments si nobles et une gentilhommérie si scrupuleuse dans un aventurier de grand chemin venu on ne sait d'où et associé par on ne sait quelle suite de circonstances à la fortune d'une poignée de révolutionnaires canadiens, eux-mêmes assez mal en point? Je n'ai pu connaître la suite de cette affaire, mais j'imagine que Duvernay, désarmé par l'exquise courtoisie de son honorable contradicteur, ne montra pas moins de générosité et lui tendit de bonne grâce la branche d'olivier de la réconciliation.

J'ai déjà dit comment, au Canada, même pendant ce temps malheureux, les nôtres avaient assez d'autres préoccupations pour ne pas penser au duel. Temporairement abattus par la défaite, constamment observés et même traqués par l'oligarchie triomphante, ils n'avaient d'autre alternative, lorsqu'ils recevaient quelque humiliation nouvelle, que de manger silencieusement leur ronge

en attendant de meilleurs jours, et ils laissaient forcément rouiller leurs pistolets.

Mais il n'en était pas de même des Anglais qui conservaient toute liberté de se chamailler entre eux lorsque cela leur disait. Quelques-uns au moins paraissent en avoir profité. C'est ainsi qu'en juillet 1838 l'on parle d'un duel entre M. Robert Weir, l'éditeur montréalais du *Herald*, et M. Kemble, l'éditeur québécois du *Mercury*. M. Buchanan, dans *Bench and Bar*, mentionne encore un duel entre le major Richardson, le célèbre auteur de *Wacousta*, et M. Murdock Morrison, qui aurait eu lieu à la même époque sur le champ de courses de Montréal, qui occupait alors le site actuel du parc Jeanne-Mance, l'ancienne ferme Fletcher. Mais si M. Buchanan n'allait pas jusqu'à préciser le lieu du combat, je croirais qu'il a été victime d'une confusion. La major Richardson, né Canadien, avait été absent du pays 23 ans et il n'était revenu au Canada qu'au commencement de 1838. Or, en 1838, il fut près d'un duel avec le général Chichester à Montréal même, et son second dans la circonstance n'était autre que son excellent ami, Murdock Morrison, le même avec qui M. Buchanan veut qu'il se soit battu. Comment concilier cela? Richardson et Morrison seraient-ils devenus amis gros comme le bras du jour au lendemain après avoir cherché à s'entre-

tuer, ou seraient-ils devenus ennemis avec la même rapidité après s'être entendus comme deux bons camarades pour en tuer un troisième? L'un et l'autre se sont vus. Il faut dire aussi que si M. Buchanan précise le lieu du combat, il n'en précise aucunement la date. Richardson a vécu à Montréal plusieurs années après 1838, et il se peut que sa rencontre avec Morrison, si elle n'est pas imaginaire, n'ait eu lieu que beaucoup plus tard.

Sur son affaire avec le général Chichester nous sommes plus exactement et plus complètement renseignés, et par Richardson lui-même qui n'y a pas consacré moins d'une quinzaine de pages de ses *Personal Memoirs* publiés à Montréal en 1838.

La querelle datait de 1836 alors que Richardson était en garnison à Saint-Sébastien, en Espagne, comme major dans la *British Auxiliary Legion*. Un jour il eut une altercation avec un de ses frères officiers, un certain colonel Sloane, et, il finit par dire solennellement, en s'adressant à la société qui l'entourait: « Je désire qu'il soit particulièrement compris par tous ceux qui sont ici présents que je ne considère pas le colonel Sloane comme un gentleman. » C'était en pleine réunion d'un club militaire auquel il appartenait avec la plupart des autres officiers, et le scandale fut grand dans la place. Il faut croire que le malcommode major n'avait pas su se faire autant

d'amis que le colonel Sloane, car les membres du club se rangèrent presque tous contre lui et, à une séance spécialement convoquée à cette fin, le lendemain, ils allèrent jusqu'à l'expulser formellement de leurs rangs par une résolution régulièrement présentée et dûment enregistrée dans les procès verbaux de l'association. C'était assurément vexant, et Richardson ne pouvait se dispenser de demander réparation à tous et à chacun des auteurs de son humiliation. Malheureusement, il avait pour principal ennemi le général commandant lui-même, sir De Lacy Evans, et il savait que, s'il envoyait des cartels dans Saint-Sébastien même, ordre lui serait immédiatement donné de quitter la place avant la rencontre. Sa seule ressource était de quitter l'Espagne et d'aller se poster à Bayonne, sur le bord de la frontière française d'où il pourrait appeler ses insulteurs. Avant son départ, il avait eu le temps d'arranger à l'amiable son affaire avec le colonel Sloane, mais restaient le colonel Kirby et le général Chichester, les deux autres officiers supérieurs qui avaient proposé ou appuyé son expulsion du club et à qui il ne pardonnait pas. A chacun d'eux Richardson, une fois à Bayonne, adressa un cartel les invitant instamment à le venir rencontrer et à lui donner la satisfaction due par tout gentleman à celui qu'il a offensé. Pour une raison ou pour une autre, ni

Kirby ni Chichester ne purent ou ne voulurent aller à Bayonne, et le bouillant major, après avoir vainement attendu trois jours, se décida à rentrer à Londres, mais non sans s'être fait délivrer par l'agent consulaire anglais de Bayonne un certificat attestant d'une façon authentique qu'il avait réellement séjourné à l'hôtel tout le temps désigné. Pour Richardson, bien entendu, ce n'était que partie remise.

Quelques mois plus tard, en effet, il apprenait que le colonel Kirby était à Londres à son tour, et il n'eut rien de plus pressé que de lui rappeler la petite difficulté qu'il avait avec lui. Il n'y eut pas de duel cependant, car Kirby, mieux informé à la suite d'un arbitrage auquel il voulut bien se soumettre, signa volontiers une attestation qui réhabilitait le major. Il n'y avait plus que le général Chichester à amener à résipiscence. Par le plus grand des hasards, il se trouva à prendre du service à Montréal au moment où Richardson y arrivait lui-même au commencement de 1838. Il ne fut pas long à apprendre que Richardson ne l'avait pas oublié, car le 30 mai 1838 il recevait un cartel en bonne et due forme. Quoique général, Chichester ne fit aucune difficulté de donner la satisfaction désirée, et chargea le colonel Wetherall de s'entendre à ce sujet avec Murdoch Morrison, le second de Richardson. Mais encore une fois

le duel put être évité, l'esprit conciliateur du général Chichester lui ayant permis de constater que Richardson n'était pas aussi noir qu'on l'avait peint. Le major obtint de lui, comme il l'avait fait de Kirby, une lettre des plus courtoises où son honorabilité était nettement reconnue. « Ainsi, dit-il lui-même, se joua au Canada, en 1838, le dernier acte d'un des drames les plus singuliers, drame commencé en Espagne, en 1836, et continué à Londres en 1837. »

*

* *

En 1838 l'opinion dans le Bas-Canada commençait à être un peu blasée sur le duel. Lorsque le bruit se répandait qu'une nouvelle affaire d'honneur venait encore d'éclater et que M. X. avait envoyé un cartel à M. Z., les gens ne parvenaient plus à s'inquiéter; rendus sceptiques par une longue expérience, ils prévoyaient que la querelle s'épuiserait d'elle-même, sans avoir répandu autre chose qu'un peu d'encre d'imprimerie, ou se terminerait tout au plus par le traditionnel échange de deux balles sans résultat. L'on en était presque venu à oublier que le pistolet est un joujou dangereux susceptible de causer au moment

où on s'y attend le moins de désagréables surprises.

Aussi fut-ce une supéfaction doublée d'une émotion véritable que s'empara de toute la population de Montréal en apprenant, un beau matin de mai 1838, qu'une rencontre venait d'avoir lieu qui n'avait pas été pour la frime mais, au contraire, avait bel et bien causé la mort foudroyante de l'un des duellistes.

La victime était le major Henry Warde, du régiment des Royaux. Cet officier était un des plus distingués de la garnison de Montréal et fort répandu dans la société. Il venait de prendre part à la répression de la révolte patriote et l'activité qu'il avait déployée, particulièrement lors de la bataille de Saint-Charles, en avait fait une espèce de héros, du moins dans le cercle familial qui l'entourait. Jeune encore et célibataire, il tournait volontiers autour du beau sexe et ce dernier ne faisait pas faute de lui rendre ses attentions. L'on sait quel attrait irrésistible a eu de tout temps l'uniforme militaire pour l'élément féminin. Mais, de succès en succès, le brillant officier en vint à croire qu'il était véritablement la coqueluche de toutes les femmes, et ce fut cette peu modeste disposition qui l'engagea en mai 1838 dans un fâcheux quiproquo dont les conséquences devaient être fatales.

Pendant plusieurs jours de suite, vers ce temps, le major Warde recevait chaque matin, aux casernes de l'artillerie où il était alors posté, un odorant bouquet de fleurs. La femme qui l'envoyait,—car ce ne pouvait être qu'une femme,—ne disait malheureusement pas son nom et se contentait d'accompagner son gracieux envoi de quelques mots tendres et délicieusement enveloppés. Ce fut en vain que l'on pressa de questions insidieuses le jeune Mercure qui servait de messenger, il sut résister à toutes les blandices et se contenta dans un mutisme absolu. Le major avait beau se rengorger, il ne se trouvait pas encore assez heureux. Comprenant qu'il n'aurait pas de repos tant qu'il n'aurait pas levé le voile dont se couvrait obstinément la belle inconnue, il résolut d'en avoir le cœur net. Déjà, il s'était efforcé de scruter l'écriture des mystérieux billets qu'il avait reçus, et, le désir étant, on le sait, père de la pensée, il avait cru y reconnaître celle d'une certaine dame à qui il souhaitait tout particulièrement ne pas être indifférent. Mais il fallait marcher à coup sûr dans une affaire si délicate et, par comble de prudence, il eut un jour l'idée de faire suivre par son propre domestique le messenger de la belle. Peu de temps après le domestique revenait apprendre à son maître que le jeune garçon, porteur de l'amoureux message, était rentré précisément dans la maison de la dame

si ardemment soupçonnée. Pourquoi hésiter plus longtemps? Le major Warde se crut suffisamment autorisé à faire savoir à la dame en question qu'il connaissait sa flamme et qu'il la partageait. Aussitôt pensé, aussitôt fait; il attrape une feuille de ce papier couleur d'aurore qu'il réservait à sa correspondance amoureuse, y trace en hâte quelques lignes frémissantes où la passion rendue se montre sans équivoque, signe bravement de son paraphe triomphant et, après avoir cacheté ce pli d'une cire discrètement parfumée, fait porter le tout à l'adresse si heureusement découverte. Hélas! il n'avait pas prévu que le jeune garçon que son domestique avait suivi pouvait fort bien n'être pas parti pour apporter le bouquet aux casernes de l'endroit même où on l'avait vu ensuite entrer. En effet un malheureux hasard avait voulu qu'avant de regagner sa véritable destination, il arrêât dire un mot en passant à l'un de ses amis, employé comme serviteur chez la dame dont Warde se flattait d'avoir troublé la quiétude. Le fait est que l'auteur de toutes les attentions qui pleuvaient sur le major n'était autre qu'une jolie modiste qui, se jugeant un peu hardie d'aspirer à une aussi noble conquête, avait pris ce moyen détourné de l'attirer progressivement dans ses filets. Inutile de dire la tête que fit la dame très distinguée à qui Warde venait d'erronément s'adresser, en recevant à brûle-pourpoint

une telle déclaration d'amour, et en la recevant surtout comme une réponse à ses propres avances. Parfaitement assurée de n'avoir mérité ni cet excès d'honneur ni cette indignité, elle crut que l'entreprenant officier avait tout simplement perdu la tête et, en honnête femme, elle n'eut rien de plus pressé que de montrer à son mari le malencontreux billet. Et déjà la suite se devine.

C'est du moins ainsi que M. Buchanan raconte dans *Bench and Bar* l'origine romanesque du duel qui causa si tristement la mort du major Warde. La version est à peu près exacte, et l'on est d'autant plus aise de l'accepter qu'elle lave de toute imputation douteuse une personne très honorable qui a occupé par la suite, et avec beaucoup de dignité, une place éminente dans la haute société d'Angleterre. Dans la plupart des comptes rendus très brefs qui ont été donnés du duel qui suivit ce malheureux quiproquo, l'on se contente de dire que Warde a été tué par un mari mécontent des attentions trop suivies qu'il prodiguait à sa femme, et cette concision excessive a pu laisser croire que les attentions dont on parlait avaient été jusqu'à un certain point partagées. Nous avons heureusement un témoignage contemporain qui confirme dans ses parties essentielles la version rapportée par M. Buchanan. Ce témoin particulièrement autorisé n'est autre que le général John

Clitherow. Dans une lettre où il fait part du triste événement à sir John Colborne, le gouverneur d'alors, et où il laisse voir, à l'occasion de cette mort d'un de ses officiers, plus d'émotion qu'il n'en montrera quelques mois plus tard lorsque, en qualité de président de la Cour martiale, il enverra lui-même douze de nos compatriotes à une mort plus triste encore, celle de l'échafaud, il explique que le duel a eu pour origine l'envoi d'un bouquet de fleurs dont le major Warde commit l'erreur d'accuser trop chaudement réception par un billet qui n'était pas à la bonne adresse et que la destinataire fit voir immédiatement à son mari.

Le mari en question s'appelait Robert Sweeny et il se trouvait qu'il n'était pas homme à jouer placidement auprès de Mars le rôle de Vulcain. Fils d'un squire irlandais du nom de Campbell Sweeny qui était venu au Canada du nord de l'Irlande avec sa famille plusieurs années auparavant et qui mourut du choléra en 1832, il appartenait à une des meilleures familles de Montréal, mais à une famille passablement turbulente qui avait transporté au Canada l'instinct batailleur de son pays d'origine. Plus que tous autres peut-être, les Sweenys ont été mêlés, directement ou indirectement, à l'histoire du duel au Canada de 1820 à 1840. Le Dr Caldwell qui, en 1819, infligea au futur juge en chef O'Sullivan la terrible blessure qui

le mena si prématurément au tombeau, avait épousé une sœur du Robert Sweeny qui présentement nous occupe, et il n'est pas impossible qu'il ait été poussé à cette extrémité par son intraitable compagne dont le sang bouillant de l'Ulster ne coulait pas pour rien dans les veines. Un frère du même Robert Sweeny, nommé Campbell comme son père, a surtout laissé la réputation d'un enragé duelliste. Nous avons déjà vu avec quelle rigidité il s'entint au code d'honneur lorsqu'il fut chargé en 1836 de négocier, au nom de M. Neill, une rencontre avec ce pauvre M. Tompkins, de New-York. Mais il ne se contentait pas toujours de jouer le rôle de second.

Entre autres duels qu'il eut pour son propre compte, l'on en note un avec cet autre chicanier de renom que nous avons plus d'une fois rencontré au cours de ces pages, John James Scott. La tradition veut que dans cette rencontre il ait été assez douloureusement blessé à la jambe. Plus tard il se serait encore battu avec son collègue du barreau, William Walker, et cette fois ce serait lui qui aurait blessé son adversaire. S'il faut en croire R. V., qui rapporte le fait dans un de ses « Old and New » de la *Gazette*, Walker fut atteint à l'une de ses mains et en resta avec les doigts de cette main irrémédiablement fracassés. Soit dit en passant, je soupçonne R. V. de faire erreur sur les doigts

en cause dans l'occurrence. Une certaine claudication dont souffrait depuis quelque temps Walker à la fin de 1836 et à laquelle la *Minerve* fait une allusion peu charitable dans un de ses articles, m'incline à penser que la balle de Sweeny fraccassa plutôt ses doigts de pied que les doigts de sa main. Il ne faudrait cependant pas trop en vouloir à R. V. de cette inexactitude qui, on le reconnaîtra sans peine, change bien peu de chose à l'histoire du duel au Canada.

Robert Sweeny, qu'on a vu associé avec son frère Campbell dans l'affaire Neill-Tompkins, n'était pas moins que lui un fervent du pistolet. Il avait la même humeur pointilleuse et une égale propension à envoyer des cartels pour un oui ou pour un non. A plus forte raison dut-il se considérer atteint par cette offense suprême faite à son honneur conjugal. Capitaine dans les volontaires canadiens et en même temps inspecteur de la potasse, ce qui était alors un emploi plus considérable que plusieurs ne le penseraient aujourd'hui, il était un citoyen trop en vue pour souffrir qu'un individu, fût-il officier des Royaums, eût eu la simple velléité de le minotauriser et en restât impuni. De plus il était poète. Dès 1826, en effet, il avait fait imprimer un petit volume de vers intitulé *Odds and Ends*, qu'il avait dédié au capitaine Byng, plus tard amiral et l'un des proches cousins de notre

gouverneur du même nom. Il est sans aucun doute permis de croire que ces échappées poétiques vers les hauteurs de l'idéal avaient encore contribué à aviver sa sensibilité.

Pour toutes ces raisons Sweeny ne fut pas long à dépêcher des seconds au major Warde pour lui demander raison de son outrecuidante fatuité, et le pauvre major, qui ne pouvait en aucune façon se défendre sur sa bévue, dut accepter le défi. La rencontre eut lieu aux petites heures du matin, non pas sur l'ancien champ de courses, comme le dit R. V., mais sur le nouveau qui était situé à la Rivière St-Pierre, aujourd'hui Verdun. Warde avait pour seconds M. Airey, de l'artillerie, et le capitaine Mayne, des Royaux, le même qui l'année précédente avait accompagné le lieutenant Ormsby dans son duel avec Edouard Rodier. On ne nous dit pas qui Sweeny avait de son côté choisi pour second. A la première détonation, Warde fut mortellement atteint par la balle sans avoir eu le temps de décharger son arme. L'on a dit pour simplifier qu'il avait été atteint en plein cœur, mais ce n'est pas tout à fait exact. Pour l'édification des chirurgiens qui peut-être me lisent, je citerai la partie du procès verbal de l'enquête du coroner qui a trait à la cause directe de la mort.

« A. H. David, Ecr. M.D., dit qu'ayant examiné extérieurement le corps, il a découvert une bles-

sure faite par une balle de fusil ou pistolet dans le côté droit qui a fracturé la septième côte gauche et est descendue en arrière, sortant au côté gauche à peu près un pouce et demi plus bas que la blessure de l'autre côté et blessant aussi le bras gauche. Le décédé a perdu beaucoup de sang de cette blessure, mais le docteur ne peut pas dire s'il en a perdu assez pour que cela seul pût causer la mort. Le jury a alors requis le docteur d'ouvrir le corps. Le docteur continue son témoignage et dit qu'après avoir levé le sternum (la partie osseuse qui s'étend du haut en bas de la partie antérieure de la poitrine avec laquelle les côtes et les clavicules sont articulées), il a trouvé les poumons et le cœur tout à fait comprimés et une quantité de sang dans l'estomac. En examinant le lobe du poumon du côté droit, il a trouvé une ouverture correspondant à la blessure du côté droit qui s'étendait aux vertèbres. Le docteur a terminé en assurant le jury que la blessure était de nature à causer une mort immédiate. »

Le jury voulut bien croire que Warde, tombé raide sur la place après que quelqu'un eut déchargé sur lui son pistolet, était réellement mort à la suite de ce coup, mais ce qu'il ne voulut pas croire, ou plutôt feignit de ne pas croire, c'était que ce quelqu'un qui avait tenu l'arme meurtrière était Robert Sweeny. Rien ne montre mieux que cette

singulière enquête comme les peintres ont eu de tout temps raison de représenter la justice avec un bandeau. Il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, mais il n'y a pas non plus de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Dans l'espèce un jury de vingt personnes avait été choisi parmi les principaux citoyens dont je ne nommerai que quelques-uns : le négociant bien connu John Goddard, le colonel Hughes, Hippolyte Guy, Gaspard Laviolette, et Robert Weir, l'éditeur du *Herald*. Chacune de ces vingt personnes était parfaitement au fait, dès avant l'enquête, de tout ce qui s'était passé, et savait pertinemment que Robert Sweeny était l'auteur responsable et direct de la mort du major Warde. Cependant cela ne les empêcha pas de rendre d'un commun accord, et en parfaite contradiction avec les témoignages entendus, le verdict suivant :

« Que nous sommes d'opinion que le major Henry Warde est mort d'un coup de fusil ou pistolet qu'il a reçu en duel ce matin par quelque personne inconnue. »

Après avoir rapporté les divers détails de l'enquête, Etienne Parent se laissait aller aux réflexions suivantes dans son journal *Le Canadien*, quelques jours plus tard :

« Voilà dans quel esprit s'est poursuivie l'enquête du Coroner sur le corps du major Warde

et ce sera dans cet esprit que se poursuivront tous procédés judiciaires en pareil cas, tant que la législature ne sera pas changée, tant qu'aux yeux de la loi l'homicide commis en duel ne sera pas mis sur le même pied que l'assassinat commis dans un guet-apens. Tout le monde connaîtra les acteurs, mais les jurés ne pourront venir à bout de les connaître. Ceci soit dit sans vouloir jeter aucun louche sur les officiers de justice; non, c'est à la loi seule que nous en voulons, à une loi en opposition aux mœurs qui fait que la société entière conspire à la faire éluder. »

La comédie était d'autant plus cynique qu'aucun effort ne fut fait pour guider les témoignages et les faire accorder tant soit peu avec le verdict. Plusieurs témoins fournirent sur l'affaire des détails circonstanciés qui n'auraient permis aucun doute si l'on n'avait pas su d'avance que le sentiment universel exigerait de n'en tenir aucun compte. Un certain James Macdonald, laboureur, raconte que vers les cinq heures du matin, comme il s'en allait à ses écuries, il entendit un coup de fusil ou de pistolet, et, en arrivant aux écuries, il aperçut quelque chose étendue par terre et trois ou quatre personnes alentour qui paraissaient se lamenter beaucoup. L'une d'elles s'est avancée vers lui et lui a demandé d'aider à porter au « Pavillon » (hôtel tenu sur le terrain des courses) le

corps d'un homme qui venait d'être tué. Le témoin refusa disant que l'auteur de la mort de cet homme méritait d'être puni. L'individu l'ayant assuré qu'il n'avait pris lui-même aucune part dans l'affaire, le témoin, accompagné de deux autres domestiques, aida à porter le corps au Pavillon.

M. H. Laverock, meublier, qui demeurait au Pavillon, raconta à son tour que vers les cinq heures et demie du matin, il avait été réveillé par quelqu'un qui frappait à la porte. Il alla à sa fenêtre, et vit un monsieur qui lui demanda si le maître était là, ajoutant qu'il voulait avoir une chambre pour mettre un monsieur qui avait été tué dans un duel. Avant d'ouvrir la porte le témoin a regardé de l'autre côté de la maison et aperçu une personne étendue par terre et deux ou trois individus autour d'elle. Il a aussitôt ouvert et le corps a été déposé sur un baudet dans une des chambres. En levant le corps, la balle est tombée du bras gauche. Une personne qui se disait le domestique du capitaine Mayne dit alors au témoin que le décédé était le major Warde, et que deux des autres messieurs étaient le capitaine Mayne et le Dr Knox, tous du régiment des Royaux. Il ajoutait qu'il ne connaissait pas les autres, mais qu'il pensait que celui qui avait tué le major Warde demeurait près du marché à foin et s'appel-

lait Sweeny. Tous, conclut Laverock, paraissaient très fâchés de ce qui était arrivé.

On me pardonnera de citer encore le témoignage de J.-B. Lanouette qui est incontestablement le plus intéressant et le plus typique :

« Lanouette dit avoir vu, vers les cinq heures du matin, dans la champ de Ross, près de la maison des courses, quatre individus qui marchaient en long et en large. Il était alors à peu près à quatre arpents de distance, mais en les voyant s'éloigner deux à deux et se ranger comme s'ils allaient se battre, il s'approcha jusqu'à deux arpents. Les antagonistes paraissaient être à une cinquantaine de pieds l'un de l'autre. Le témoin a alors entendu les mots « Ready! Fire! » et aussitôt la détonation d'un pistolet. Il a vu l'un des combattants sauter deux ou trois pieds en l'air, puis retomber. Il est alors accouru à lui et l'a vu, presque aussitôt, rendre le dernier soupir. A ce moment l'un des messieurs présents ordonna à Lanouette de se retirer, mais, avant de le faire, Lanouette ne put s'empêcher de dire à l'individu qui avait tiré : « Vous avez bien mal commencé votre journée. » Celui-ci ne répondit rien, mais jeta loin de lui son pistolet et se mit à pleurer. Les deux autres individus s'étaient pendant ce temps jetés à genoux près du corps, paraissant bien émus et chagrins. »

Le major Warde fut inhumé le 25 mai avec les honneurs militaires et au milieu d'un grand concours d'amis. Il y a quelques années encore l'on pouvait voir dans le vieux cimetière anglais de la rue Dorchester la pierre de son tombeau qui portait cette inscription :

Lieut.-col. Henry Warde,
Royal Regiment
Died 22 May 1838.

Pourquoi est-il qualifié de lieutenant-colonel dans l'inscription funéraire, c'est ce que je ne puis expliquer. Dans les documents du temps et dans la lettre du général Clitherow lui-même, il est simplement dénommé major.

On a dit quelque part que le père du major Warde, alors qu'il servait comme officier à Montréal, vingt ou trente ans plus tôt, avait lui-même tué en duel un adversaire. Je regrette de n'avoir pu contrôler cette assertion. Ne serait-ce pas une preuve éclatante de la justice immanente des choses que le fils de celui qui avait tué fut tué à son tour?

Mais si l'on ne s'est pas trompé sur le fait même du combat fatal, l'on a dû au moins se tromper sur le lieu. Si Warde père a effectivement tué quelqu'un en duel, il est plus que probable que ce

fut en pays étranger, et non pas au Canada où beaucoup de duels sans grave résultat ont pu rester ignorés, mais rarement ceux qui comportaient mort d'homme.

L'on a encore dit, et même dans le temps, que le duel Warde-Sweeny était le premier qui eût eu un dénouement fatal, du moins au Bas-Canada. Evidemment l'on avait déjà oublié le duel Holland-Schoedde qui eut lieu précisément à Montréal en 1795, et qui, ainsi qu'on l'a vu, se termina par la mort presque immédiate du jeune Holland.

Robert Sweeny, lors même qu'il aurait prévu le verdict d'*ignoramus* que devait rendre le jury du coroner et par suite l'absence de poursuite, n'avait d'autre chose à faire après une aussi fâcheuse aventure que de passer la frontière au moins pour un temps. C'était la moindre satisfaction qu'il pouvait donner à l'opinion publique de ne pas être présent dans la même ville pendant que les suprêmes honneurs étaient rendus à sa malheureuse victime. Ce fut à Burlington, dans le Vermont, qu'il se réfugia en attendant que l'orage passât. Ce qui ne passa pas toutefois, si l'on en croit les témoignages du temps, ce fut le souvenir de cette fatale journée du 22 mai dont J.-B. Lanouette lui avait si bien dit, avec son rude bon sens de paysan canadien, qu'il « l'avait mal commencée ». L'on prétend qu'à partir de ce jour il tomba dans

une mélancolie profonde dont il ne put jamais se défaire. Comme lady Macbeth il voyait toujours sur ses mains le sang qu'il avait versé et la pensée qu'il avait tué ne cessait de hanter son cerveau. Ce qui est certain, c'est qu'il ne survécut que bien peu de temps à son duel trop fameux. Il mourut un peu plus de deux ans plus tard, le 15 décembre 1840.

Sa veuve, Charlotte Temple, qui était fille de Robert Emmett Temple et native de Rutland, dans le Vermont, épousa par la suite, le 3 juillet 1843, M. John Rose qui était alors l'un des plus brillants avocats de Montréal. Après 1860 elle suivit en Angleterre son mari qui fut peu après créé baronnet et jusqu'à sa mort en 1883 elle figura avec distinction sous le nom de lady Rose dans les cercles les plus élevés de la société anglaise.

La tragédie Warde-Sweeny causa dans Montréal et ailleurs une profonde sensation en son temps et fournit une opportune matière à réflexion à tous ceux qui pensaient depuis longtemps, intérieurement du moins, qu'il était temps d'en finir avec le duel, cette méthode barbare de redresser les torts et de réparer un honneur blessé. Elle fit même la matière d'un éloquent sermon prêché dans une des églises protestantes de Montréal. J'ai en ce moment sous les yeux la presque séculaire brochure où fut recueilli ce sermon en

1838 même par les soins des maîtres imprimeurs Campbell et Beckett. En 33 longues pages le révérend William Taylor s'y élève contre l'absurde manie du duel dont il fait autant un péché contre la société qu'un péché contre Dieu et il adjure, avec véhémence, ses concitoyens de mettre fin à un abus aussi déplorable.

Fut-ce l'effet de l'éloquence passionnée du révérend Taylor ou fut-ce simplement l'effet des réflexions que chacun fut à même de se faire à part soi, il semble bien que c'est de la tragédie Wardesweeny qu'a réellement commencé le déclin du duel au Canada.

Le vieux préjugé ne fut sans doute pas tué du coup, mais il était fortement attaqué et il branlait sur sa base. Déjà en Angleterre la réaction contre le duel avait commencé à se faire sentir et il ne s'en fallait que de quelques années encore pour qu'elle parvînt à le supprimer radicalement. Lord Cardigan s'étant battu en duel avec un sieur Tuckett en 1840 et ayant été en conséquence poursuivi pour félonie devant les tribunaux, l'inénarrable farce que fut son procès suivi d'acquittement donna un tel haut-le-cœur à toute la population sensée que l'on se décida enfin à agir en haut lieu.

En 1843 se formait une ligue contre le duel composée des principaux membres de la noblesse

et du parlement, et un an seulement plus tard, en 1844, à l'instigation du Prince consort lui-même, le ministre de la guerre modifiait de fond en comble les fameux *Articles of War* relatifs au duel et rendait les combats singuliers pratiquement impossibles dans l'armée. Et la population civile suivit sans trop de peine. Dès avant 1850 la cause du bon sens et de la raison était définitivement gagnée. Il y eut encore quelques duels par ci par là dans les colonies, mais on peut dire qu'à partir de ce moment il n'y en eut plus en Angleterre même.

*

* *

Au Canada la réaction fut plus lente. Pendant près d'un quart de siècle encore la manie du duel subsista plus ou moins à la faveur des passions politiques et il y eut encore ici et là des gens assez naïfs pour brandir leurs pistolets à la face d'un adversaire, mais de jour en jour heureusement les cartels perdaient de leur signification et l'on en arriva finalement à un temps où ce petit jeu inoffensif dut céder au ridicule.

Il y eut cependant après 1838 une période de cinq ou six ans où l'on put croire que le duel avait été pour de bon remisé. Je n'ai pu découvrir pour

ma part qu'une seule affaire d'honneur qui ait éclaté pendant ce laps de temps.

Et encore n'a-t-elle qu'une bien minime importance. C'était en 1841. Le sieur John Yule, de Chambly, croyant avoir à se plaindre de certaines paroles prononcées sur son compte, chargea le Dr Wilson d'aller trouver leur auteur, le sieur Timothée Franchère, de Saint-Mathias, et d'en exiger, à défaut de retractation, la satisfaction qu'un homme d'honneur ne peut refuser. Mais toutes sortes de difficultés se coalisèrent pour empêcher la rencontre. Léon Potel, un instituteur français, qui était le second de Franchère, refusa d'avoir affaire au Dr Wilson, et le sieur Yule de son côté ne voulut pas lâcher Wilson. Yule à la fin ayant consenti à n'attendre que quatre heures pour une réponse dernière, Franchère et Potel estimèrent ou feignirent d'estimer que ce n'était pas de jeu, et l'affaire se termina sur la publication de la correspondance échangée.

Le préjugé général cependant ne faisait que dormir. Aux alentours de 1844 on le vit se réveiller soudain grâce aux querelles de partis qui étaient alors plus aiguës que jamais, mais l'événement ne devait pas tarder à montrer que ce n'étaient que les derniers sursauts d'une bête qui agonise.

Sydney Bellingham qui, en 1836, s'étonnait si fort d'entendre Papineau nier les titres d'un Dr Robertson à une réparation, était encore en 1844 de ceux qui croyaient au duel comme au seul moyen de laver une injure. Le 13 mars 1844, on le vit adressant un cartel, par le ministère d'un certain M. Clarke, son second, à l'honorable L.-T. Drummond qui s'était permis, prétendait-il, une allusion blessante à son endroit. Ainsi que tout le monde s'y attendait l'affaire n'eut pas de suite. Drummond fournit de ses paroles une explication suffisamment plausible et Bellingham fut satisfait de publier dans le *Herald* la correspondance échangée.

Le même jour et presque à la même heure, l'honorable Francis Hincks était lui aussi convoqué à une partie de pistolet. Le féroce individu qui en voulait ainsi à sa vie n'était autre que Ogle R. Gowan, le célèbre grand-maître des Orangistes. Il mettait Hincks en demeure de lui dénoncer l'auteur d'un article paru contre lui dans le *Pilot*, faute de quoi il l'en rendrait personnellement responsable et le priait de nommer un de ses amis pour s'aboucher avec le capitaine Wheatherly et arranger une rencontre. Mais Hincks n'était pas plus disposé à livrer le nom demandé qu'à se battre, et il fit savoir tout uniment l'un et l'autre à Gowan qui se le tint pour dit et qui, au fond, ne

fut probablement pas mécontent de la réponse, au moins pour moitié. Sir Francis Hincks, parlant dans ses *Reminiscences* de l'habitude que l'on avait encore en ce temps-là de régler les disputes par les armes, prétend avoir alors pris la peine de déclarer publiquement que rien ne pourrait l'induire quant à lui à sanctionner par son exemple une aussi détestable pratique. J'avoue ne rien voir de tout à fait aussi net dans la correspondance qu'il publie, à cette occasion, mais le fait reste qu'il fut un des premiers à braver le préjugé en refusant un cartel, et il a prouvé en cela peut-être plus de courage que s'il était allé sur le terrain.

Ludger Duvernay, qui était lui aussi un dueliste impénitent, voulut vers le même temps engager J.-G. Barthe, éditeur de l'*Aurore*, à vider avec lui, les pistolets à la main, une petite querelle qu'ils avaient ensemble, mais sa démarche eut un tout autre sort que celui qu'il attendait.

Le 25 juillet 1844, il priait un ami, le notaire Abraham Desmarais, d'aller porter à Barthe, dans son bureau de l'*Aurore*, la lettre suivante :

Monsieur,

*Vos injures et vos personnalités à mon égard
sont devenues intolérables et particulièrement*

celles que contient un article publié: « Les démonstrations de la Minerve ». J'ai chargé mon ami, A. Desmarais, de s'expliquer avec vous et de vous exprimer ma détermination.

Votre, etc.,

L. DUVERNAY.

*J.-G. Barthe,
Montréal.*

Desmarais a rapporté lui-même dans un journal du lendemain comment il fut reçu par J.-G. Barthe. A l'entendre, ce dernier, après avoir pris connaissance de la lettre qui lui était adressée, l'aurait froissée dans ses deux mains et, dans une sorte de transport frénétique, se serait mis à crier à pleine voix: « Sortez!... sortez... de ma maison avec votre message! » Aux instances que crut devoir faire l'ambassadeur de Duvernay, il n'aurait fait que répondre de plus en plus fort: « Sortez! sortez! » Le notaire Desmarais se retira finalement, mais non sans avoir fait assavoir au provoqué récalcitrant, selon l'usage, qu'il n'était qu'un misérable, un lâche et un vil calomniateur.

Je voudrais pouvoir dire que J.-G. Barthe n'avait si énergiquement refusé le duel proposé que parce qu'il y était opposé en principe, mais je crains fort que la peur n'y ait été aussi pour

quelque chose. Le lendemain, en effet, il déposait au Greffe de la Paix une plainte contre les nommés Ludger Duvernay et A. Desmarais, le premier pour lui avoir envoyé un cartel et le second pour lui avoir apporté le message hostile. Dans sa plainte il disait appréhender les suites de cette affaire et « implorait la protection des lois de son pays contre les dits Ludger Duvernay et A. Desmarais, lesquels ont tous deux menacé la paix des paisibles sujets de Sa Majesté dans la personne du dit déposant. »

Et de fait, comme il l'a reconnu lui-même dans la *Minerve*, Ludger Duvernay fut obligé, ainsi que son ami Desmarais, de donner caution devant un magistrat qu'il garderait la paix pendant six mois « envers tous les sujets de Sa Majesté et particulièrement envers J.-G. Barthe, M.P.P. »

Peu de jours après Napoléon Aubin rappelait un peu cruellement dans le *Fantasque* que le nommé J.-G. Barthe qui avait pris ce moyen nouveau d'échapper à Duvernay était le même qui, deux ou trois mois auparavant, employait les plus gros caractères de son journal pour traiter de lâche l'éditeur du *Pilot*, Francis Hincks, qui avait refusé le cartel de Sydney Bellingham sans toutefois se cacher sous la robe de la Justice.

Parmi les jeunes gens d'alors qui s'obstinait toujours à copier les mœurs françaises, je ne crois

pas qu'il y en eut beaucoup qui aient été aussi sensibles sur le point d'honneur que le futur père de la Confédération, Georges-Etienne Cartier. Extrêmement irritable, il prenait la mouche facilement, mais extrêmement fier aussi, il se serait fait hacher sur place plutôt que de reculer, lorsqu'il s'était une fois avancé, avec ou sans raison. Nous connaissons au moins trois ou quatre circonstances où il envoya des cartels à des personnes qu'il prétendait l'avoir offensé, et l'on aura l'occasion de le voir au moins une fois sur le terrain.

En juin 1844, Cartier crut devoir fournir lui-même à la presse tous les détails d'une affaire d'honneur qu'il avait engagée avec le jeune Guillaume Lévesque dont la condamnation à mort en 1837 avait été commuée en celle du bannissement, et qui venait de rentrer de son long exil après avoir reçu sa grâce. Et il n'y a rien de plus caractéristique que la raison qu'il apporte pour traiter ainsi devant le public une question qui n'aurait jamais dû, disait-il lui-même, « être un sujet de publication ». Cette raison c'était qu'une version inexacte de l'affaire publiée dans un journal de Montréal, le *Times*, pouvait laisser le lecteur « sous l'impression que M. Cartier aurait pu endurer une insulte sans chercher à en obtenir satisfaction. »

Voici, d'après lui, ce qui serait exactement arrivé. Au cours d'une assemblée tenue à l'Hôtel Nel-

son, Cartier et Lévesque auraient échangé quelques aménités, et ce dernier, dans son emportement, serait allé jusqu'à lever la main sur son contradicteur sans toutefois le frapper. Une pareille conduite étant inadmissible et constituant une offense d'une particulière gravité, Cartier adressa une lettre à Lévesque où il lui demandait réparation et l'invitait à arranger avec son ami R.-A. Hubert les préliminaires que l'honneur veut en pareil cas. Lévesque demanda qu'on voulût bien attendre sa réponse jusqu'au lendemain après-midi et le délai lui fut accordé quoiqu'il parût un peu long. Le lendemain il faisait savoir à Cartier qu'il avait autant raison que lui de se plaindre, ayant été publiquement qualifié de « petit impertinent », mais qu'il était tout de même prêt à lui donner la satisfaction demandée.

Guillaume Lévesque annonçait en même temps qu'il avait choisi comme second son ami Antoine-Aimé Dorion. S'il est plaisant de voir Cartier dans son jeune âge distribuer de côté et d'autre des cartels, ne l'est-il pas peut-être plus encore de voir Dorion, cet autre futur sage de la politique canadienne, mêlé même indirectement à une affaire de duel? O Jeunesse! que voilà de tes coups!

Après avoir reçu la réponse de Lévesque, Cartier ne fit aucune difficulté d'admettre qu'il avait dit les mots: « Tu es un petit impertinent », mais

il prétendit que cette injure avait été compensée par celles qu'il avait ensuite reçues lui-même. Cette compensation faite, restait l'offense plus grave de « la violation de personne » et c'était de cette offense qu'il demandait spécialement satisfaction.

A deux reprises, l'on essaya d'en venir à un accommodement. Ce fut d'abord Dorion qui proposa aux deux parties de signer un écrit par lequel elles reconnaissaient réciproquement leur tort. Cartier n'y voulut pas consentir. Il insista sur un document où Lévesque reconnaîtrait qu'il avait été insulté, mais que néanmoins il s'était lui-même rendu coupable d'une injure plus grave à l'adresse de son adversaire, en l'assaillant, et en faisant l'apologie. A son tour Lévesque refusa de signer une semblable rétractation, et de guerre lasse, Cartier ayant fait savoir que le temps pressait, les témoins convinrent que la rencontre aurait lieu le même jour à 7 heures précises du soir.

Le duel n'eut pas lieu cependant, car au dernier moment, Guillaume Lévesque, probablement pressé par Dorion, consentit à signer une apologie que Cartier accepta. Cette apologie, laborieusement rédigée pour sauver la face de Lévesque, faisait reconnaître à Cartier qu'il avait eu tort lui aussi, mais elle maintenait l'aveu essentiel que Cartier avait toujours exigé, l'aveu d'une injure plus

grave. A nous cela paraît un peu enfantillage, mais pour Cartier il n'en était pas ainsi. Il était têtue par dessus tout, et tout ce qui lui importait c'était de n'avoir pas cédé.

CHAPITRE HUIT

Aylwin et Daly brûlent de la poudre. — Un duel en deux actes entre Cartier et Doutre. — J.-C. Coursol défie inutilement le « citoyen » Blanchet. — La Chambre des Représentants ordonne à deux de ses membres, Blake et Macdonald, de remiser leurs pistolets. — John Gleason semoncé par la même Chambre pour avoir osé adresser un cartel à un honorable député. — L'embrouillamini du duel Vidal-Fournier. — Un échevin de Montréal prétend s'être battu avec un inconnu. — Le grand coup porté aux affaires d'honneur par la ridicule rencontre Morin-Dessaulles. — La farce du « Duel à poudre ». — Le franc-maçon Beaugrand et l'ultramontain Gagnon. — Quelques autres duels problématiques de Canadiens à l'étranger. — Le rideau tombe enfin sur une trop longue comédie.

LES premiers depuis l'établissement de l'Union à pousser leur querelle jusque sur le terrain furent Thomas Cushing Aylwin, une de nos vieilles connaissances, et l'hon. Dominick Daly. Ces deux politiciens, s'étant réciproquement donné le démenti en pleine Chambre, avaient convenu de laisser

au sort des armes le soin de décider qui disait la vérité. La rencontre eut lieu le 25 mars 1845, quelques jours avant la prorogation des Chambres, à l'endroit connu encore aujourd'hui à Montréal sous le nom de Monkland. Il n'y eut que deux balles d'échangées, et comme toujours, sans résultat. Ce qui arriva de plus grave ce fut pour M. Aylwin de voir son habit gâté, la balle de M. Daly en ayant traversé un pan qui flottait. Les deux parties quittèrent le lieu du combat sans exiger une reprise et en se déclarant satisfaites. En effet le sort ne venait-il pas de prononcer qu'en disant oui, d'un côté, et non, de l'autre, ils étaient également véridiques?

Ajoutons, pour être complet, que T.-C. Aylwin, dans la circonstance, avait pour second le Dr Taché, le futur sir Etienne Pascal, tandis que l'hon. M. Daly était accompagné de M. Derbyshire. Le Dr Bouthillier, député de Saint-Hyacinthe, était sur le champ de bataille en sa qualité professionnelle.

Lorsque j'ai dit que Daly et Aylwin, qui se battirent en 1845, furent les premiers sous l'Union à ne pas jouer uniquement de la plume, mais à jouer du pistolet, je me suis peut-être trop avancé. A la vérité il est bien difficile de situer exactement certains autres duels dont on parle et sur lesquels il n'existe pour ainsi dire pas de renseignements. Ils

ont pu avoir lieu aussi bien avant qu'après 1845, et quelques-uns même, s'ils n'ont pas été inventés, ont dû avoir lieu auparavant, ceux par exemple où l'on veut qu'ait été partie l'avocat juif, Aaron P. Hart, mort en 1843. L'on ne mentionne pas moins de trois duels qu'aurait eus ce belliqueux sémite, un premier avec l'avocat Henry Driscoll, un deuxième avec Francis Godchall Johnson, un futur juge, et que l'on précise s'être déroulé dans un champ au coin des actuelles rues Université et Sherbrooke, et un troisième enfin avec B. C. A. Gogy.

De chacune de ces rencontres j'avoue ne connaître que ce qu'en dit M. Buchanan dans le chapitre extrêmement piquant mais malheureusement trop dépourvu de dates qu'il a consacré aux duels d'avocat dans son ouvrage *Bench and Bar*.

Sur le cas particulier du colonel Gogy nous possédons à la vérité quelques autres renseignements, mais on serait mal venu de s'y fier, car ils proviennent d'un placard affreusement libelleux publié contre lui, il y a quelque soixante-quinze ans, sous le titre de *A modern pious Aeneas and his Trojans*. Thomas W. Willan, que l'on prétend l'auteur du libelle, y accuse son propre beau-frère Gogy d'avoir manqué aux règles de l'honneur en ne jouant pas franc jeu dans deux de ses duels, avec Hart d'abord, à Québec, et avec Grant en-

suite, aux Trois-Rivières. Il l'accuse encore d'avoir fui honteusement devant les provocations de McCord et de Ryland. Mais encore une fois il est trop clair que Gugy, dans l'espèce, n'a pas affaire à un juge impartial, et, tout Gugy qu'il soit, il a droit à mieux encore qu'au bénéfice du doute.

M. Buchanan nous parle encore de deux avocats qui auraient eu chacun des affaires d'honneur, L.-T. Drummond et W.-H. Fleet, mais il ne daigne pas nous dire à qui ils en eurent. Il n'est pas impossible que l'affaire Drummond qu'il a en vue soit celle avec Sydney Bellingham, dont j'ai déjà parlé, et qui n'a pas dépassé, on s'en souvient, le stage préliminaire.

Je ne puis que signaler, avec les mêmes restrictions, un duel que l'on prétend avoir eu lieu vers 1848 entre deux journalistes, Robert Abraham de la *Gazette*, et William Bristow du *Pilot*. D'autres bribes de renseignements permettent presque d'affirmer que ces deux chevaliers de l'écritoire dépensèrent, à cette occasion, beaucoup d'encre, mais point du tout de poudre.

Heureusement, nous pouvons nous rattraper avec Georges-Etienne Cartier, que nous retrouvons, en cette même année 1848, sur le sentier de la guerre.

C'était au moment où le Dr Wolfred Nelson venait d'accuser Louis-Joseph Papineau de s'être

enfui de Saint-Denis, à la veille de la bataille. Jamais on ne vit pareil tapage. De part et d'autre l'on se renvoya les accusations les plus noires et les injures les plus violentes. Dans l'ensemble, il faut le reconnaître, le débat fut loin d'être propre. *L'Avenir*, qui était l'organe attitré du parti rouge fondé par Papineau, voulut naturellement payer ses adversaires de la même monnaie, et rétorqua en tentant de prouver que c'était plutôt eux qui n'avaient pas eu de courage à Saint-Denis. Il ne pouvait manquer de s'attaquer avant tous les autres à Cartier, qui était une de ses bêtes noires. Et de fait il s'y appliqua consciencieusement un beau jour, en le mettant en scène de la façon la plus désobligeante possible, comme le héros d'une petite comédie ou saynète intitulée: *La tuque bleue*. La comédie en question n'était ni aussi fine ni aussi spirituelle que l'ont prétendu quelques amis de *L'Avenir*, mais elle était méchante à souhait et savamment calculée pour blesser. On y voyait Cartier se sauvant à toutes jambes, le jour de la bataille de Saint-Charles, et ne s'arrêtant que lorsqu'il était enfin bien en sûreté, au fond d'une cachette, dans une des tours de l'église de Saint-Denis. L'auteur de cette vilénie connaissait bien celui qu'il voulait mordre. Il savait qu'il n'y avait pas d'injure qui lui entraît plus profondément dans les chairs que celle de lâche, et il avait

sans conteste choisi, pour le viser au cœur, la flèche de son carquois la plus empoisonnée. Aussi aurait-il fallu voir Cartier rugir comme un fauve et trépigner de rage, lorsqu'il lut l'infâme libelle dirigé contre lui. D'un bond, il fut rendu aux bureaux de l'*Avenir* pour en demander raison.

L'on a souvent parlé de cette grande querelle de Cartier avec l'*Avenir* et du duel qui s'ensuivit, mais la plupart du temps, sans prendre la peine d'aller aux sources. La principale autorité des chroniqueurs qui, de temps en temps, trouvent piquant de réveiller ce souvenir, paraît être un article sans signature, paru dans la *Patrie* de Beau-grand, vers 1896, et intitulé: « Pages d'hier. Le duel entre Doutre et Cartier ». L'article est amusant et, en tant que conte, il n'est pas mal, mais en tant qu'histoire, il est franchement détestable. Tout en faisant mine de parler de l'affaire d'un ton dégagé, l'auteur s'est évidemment proposé de grandir Doutre et de rapetisser Cartier.

On y lit que ce fut Doutre qui envoya de lui-même un cartel à Cartier, après la scène violente qu'avait faite celui-ci dans les bureaux de l'*Avenir*. Cela n'est pas exact. Il est vrai que Cartier, lorsqu'il se présenta pour réclamer le nom de celui qui avait signé « Campagnard » le libelle intitulé « La Tuque bleue », il n'y alla pas avec des gants blancs. Dans sa rage, il distribua à tous ceux qui

étaient présents des gros mots à sa façon, et quelques-uns se souviennent encore quelle était sa façon. Mais personne n'ignorait qu'il venait personnellement provoquer son diffamateur. Il ne pouvait apporter qu'un cartel en blanc, le coupable étant anonyme, mais le cartel n'en était pas moins déposé. Parmi les jeunes rédacteurs de l'*Avenir* qui étaient présents, il y en eut un qui, sans vouloir nommer l'auteur, qui était, paraît-il, Charles Daoust, le beau-frère de Doutre, s'offrit bravement à prendre la responsabilité de l'article. Cartier le regarda. C'était J.-B.-Eric Dorion, « l'Enfant terrible » qui, malgré son surnom, ne fut jamais qu'un misérable gringalet et un diminutif d'homme. Alors l'impétueux visiteur laissa tomber sur lui, de toute sa hauteur, ces mots méprisants : « Je ne me bats pas avec un marmouset. »

Joseph Doutre, qui était absent au moment de cette scène, résolut, lorsqu'il l'apprit, non pas de provoquer Cartier, mais d'accepter sa provocation. Afin de mettre encore mieux en valeur la beauté de ce geste, le chroniqueur de la *Patrie* a eu l'habileté de commencer ainsi son article, comme un début de conte héroïque : « Monsieur Doutre avait un peu moins de vingt ans ». En réalité, M. Doutre avait un peu plus de 23 ans. Moins de 20 ans, c'eut été assurément un peu jeune, mais 23

ans, tout en l'étant encore, l'étaient cependant beaucoup moins. On sait qu'il y a plus de distance entre 19 et 23 ans qu'il n'y en a d'ordinaire entre 30 et 40.

Maintenant est-il vrai, comme le veut le mémorialiste de la *Patrie*, que Cartier aurait d'abord refusé de rencontrer Doutre parce que plus de 24 heures se seraient écoulées avant l'acceptation du défi? On a pu discuter autour de lui cette question de délai, mais je voudrais, pour ma part, d'autres preuves avant d'admettre qu'il ait lui-même songé à se retrancher derrière une semblable formalité. Cela s'accorderait trop mal avec le tempérament qu'on lui a toujours connu et surtout avec la crainte mortelle qu'il eut toujours de paraître un peureux aux yeux de qui que ce fût.

Quoi qu'il en soit une rencontre fut définitivement arrangée entre Doutre et Cartier. Au jour dit, de bonne heure le matin, les deux adversaires se rendirent sur le lieu du combat, quelque part derrière la montagne de Montréal, accompagnés, Cartier du Dr Leprohon et de R.-A. Hubert, et Doutre du Dr Coderre et de W. Dorval. Mais l'on avait à peine mesuré le terrain, et les combattants n'avaient pas encore eu le temps de prendre leurs places, lorsque les préparatifs furent soudainement arrêtés par l'arrivée d'un détachement de police. Les gens de la loi prièrent courtoisement

les duellistes d'évacuer le terrain et de regagner leur logis, quittes à comparaître le lendemain devant le magistrat, sous l'accusation d'avoir troublé la paix publique.

Le détachement de police qui avait si inopinément empêché les deux ennemis de se fusiller, avait été amené sur les lieux par le frère de Cartier lui-même, qui ne pouvait pas ne pas avoir eu vent de l'affaire comme associé de bureau, et qui n'avait pas reculé devant ce moyen d'empêcher quelqu'un qui lui tenait de si près de commettre ce qu'il jugeait à bon droit une sottise.

Quoique personne ne pensât réellement dans son cœur que Cartier avait pu être de connivence avec son frère Damien, dans cette intervention, les jeunes de l'*Avenir* crurent cependant de bonne guerre de le dire et de le répandre. Evidemment les choses n'en pouvaient rester là et, de fait, un nouveau duel fut décidé. Cette fois, l'on procéda avec plus de prudence et surtout avec plus de secret. Les combattants purent se rendre sans encombre, mais en prenant des voies détournées, jusqu'au nouvel endroit du combat, à quelque distance de Chambly.

Le chroniqueur de la *Patrie* raconte que la balle de Cartier alla percer le chapeau de son adversaire qui était accroché à une branche d'un arbre à quelque distance, et qu'on ne put jamais

retrouver la balle de M. Doutre. Evidemment, il n'a voulu qu'être plaisant, et il ne s'est pas dissimulé que son récit purement fantaisiste serait pris comme tel.

Tout ce que l'on sait, c'est que des balles furent échangées avec l'ordinaire résultat de « sans résultat », et que les deux adversaires se convinquirent d'avoir également satisfait à l'honneur en essuyant mutuellement leur feu.

A la vérité, il n'y a de rigoureusement exact dans l'article par ailleurs fort piquant de la *Patrie* que les deux dernières lignes : « Les duellistes retournèrent en ville et restèrent de cruels ennemis comme avant ».

*

* *

Nous avons vu que, même en 1848, l'opinion n'arriva pas à prendre tout à fait au sérieux le duel entre Doutre et Cartier. L'on sentait que chez la plupart de ceux qui parlaient si haut de venger leur honneur, il y avait plus de pose que de véritable bravoure, et quant aux autres, dont la sincérité n'était pas suspectée, on commençait à les considérer au moins comme des attardés.

Parmi ces attardés qui ne voulaient pas encore comprendre, en 1848, que la manie du duel avait

fait son temps, il y avait, à côté de Cartier, Charles-Joseph Coursol. Fait pour vivre au temps des paladins, Coursol était vraiment venu trop tard dans un monde trop vieux. D'un tempérament extrêmement ardent et d'une intrépidité à toute épreuve, il eût fait un admirable chevalier dans les tournois d'antan. De la chevalerie disparue, il avait conservé deux cultes profonds, celui de la patrie et celui de l'honneur. Toujours prêt à défendre sa race lorsqu'elle était attaquée, il avait plus d'une fois payé de sa personne dans les luttes de la rue alors si fréquentes. En 1848, il crut qu'il ne devait pas moins faire pour venger son propre honneur qu'il estimait outragé et, avec la même impétuosité, il songea à se battre, non plus sur la rue, mais à la façon des paladins ses aïeux, en champ clos et les armes à la main.

Il venait d'être nommé coroner du district de Montréal, et l'un des piliers de l'*Avenir*, Pierre Blanchet, avait profité de l'occasion pour l'agonir d'injures dans un article signé: *Vox Populi*. Outré de cette attaque injustifiée et particulièrement indigné des insinuations déshonorantes dont elle était accompagnée, le nouveau coroner dépêcha sans tarder un de ses amis auprès de l'insulteur pour lui demander des excuses ou, à leur défaut, la satisfaction ordinaire. Cet ami était Louis Daval Rochon, un jeune avocat qui mourut en mer une

couple d'années plus tard, alors qu'entraîné comme tant d'autres par la fièvre de l'or, il était en route pour la trompeuse Californie. Voici la réponse qu'il reçut de Blanchet, telle que celui-ci la publia dans l'*Avenir* du 22 juillet 1848 :

Vous direz à M. Coursol que je regarde le duel comme un acte féroce et barbare qui n'appartient qu'à ceux qui, n'ayant pas la raison de leur côté, veulent recourir à la force brutale; que je suis et que j'ai toujours été opposé à la brutale manie du duel qui répugne à la raison et déshonore la société; que, par conséquent, je ne nommerai pas d'ami ou de second pour vider cette affaire; que, de plus, je me permettrai de faire remarquer combien il est étrange de voir un officier public préposé à l'exécution des lois et à la conservation de la paix et de l'ordre social, donner le premier lui-même l'exemple scandaleux de la violence et du désordre; que les lois sont là pour protéger M. Coursol si j'ai dépassé les bornes de la liberté de la presse... Mais que je méprise souverainement et récuse le moyen du duel pour arranger cette affaire.

A cette occasion, le directeur de la *Minerve*, oubliant les sages reproches qu'il avait faits à Edouard Rodier d'avoir cédé au préjugé du duel dans une semblable circonstance, quatorze

ans auparavant, avait clairement laissé entendre à Blanchet qu'il ne pourrait sans se déshonorer refuser la satisfaction exigée. Blanchet, en même temps qu'il répondait à Rochon, lui répondit comme suit :

Maintenant, une remarque sur la doctrine pernicieuse que vous venez d'établir, M. le directeur de la Minerve, savoir qu'il faut se battre en duel pour éviter de passer pour un lâche calomniateur. Cette doctrine est nouvelle, il faut l'avouer, et aurait peine à trouver un défenseur même sous le règne de la Terreur, en 1793. A Montréal, en 1848, c'est différent! Quoi! en supposant que j'aurais eu tout le tort que vous me prêtez envers M. Coursol, je me serais lavé de ce tort et j'aurais même mérité vos éloges, si, joint à ce tort prétendu, j'aurais ajouté celui de lui brûler la cervelle! Avec un pareil principe, il faut absolument mettre toute l'honnêteté de côté et ne faire consister l'honneur et la vertu que dans l'adresse d'envoyer une balle dans la tête de son adversaire. Belle conséquence, n'est-ce pas? Eh bien, je méprise, moi, cet honneur d'un nouveau genre. Je le laisse aux spadassins officiels. J'en appelle à la saine raison et à l'opinion puissante de mes compatriotes pour réprouver cette misérable doctrine du duel.

Pierre Blanchet se trompait étrangement lorsqu'il qualifiait de nouveauté la doctrine préconisée par la *Minerve*. On se demande même s'il ne feignait pas simplement d'ignorer, pour le besoin de son argument, que cette doctrine avait été celle d'à peu près tout le monde depuis près de quarante ans. Ce qui était nouveau c'était d'oser publiquement la contester. Dix ans auparavant, Blanchet aurait pu encore doctoriser sur la sottise du duel, ainsi que quelques-uns commençaient à le faire lorsqu'ils n'étaient pas eux-mêmes en cause, mais il n'aurait pu sur ce principe refuser une rencontre pour son propre compte sans un véritable dommage à sa réputation. Qu'il ait pu le faire avec un pareil éclat en 1848 et ne pas être honni par ses propres amis c'était un signe de la marche des temps.

Une pareille sagesse n'en étonne pas moins chez Pierre Blanchet. On se serait guère attendu à la rencontrer chez le plus fougueux des républicains d'alors, chez celui qui se vantait d'être le petit-fils des terroristes de 1793, et à qui ses idées exaltées avaient valu le nom de « citoyen Blanchet ».

Quoi qu'il en soit, Coursol dut en rester avec son cartel. Inutile de dire que la main ne lui en démangea que davantage. Il voulut au moins châtier son insulteur en lui administrant publiquement une de ces bonnes râclées dont il avait le se-

cret et, l'ayant rencontré le lendemain sur la rue, il se mettait en mesure de le faire, lorsque le « citoyen », craignant pour l'aristocratique lorgnon qu'il portait constamment en dépit de ses mœurs plébéiennes, s'esquiva prudemment et dut à la supériorité de ses jambes de gagner un abri avant d'être atteint. Coursol ne put que rire de l'aventure et à la fin se déclara désarmé.

On a aussi parlé d'un duel qui aurait eu lieu vers le même temps entre deux députés, John-A. Macdonald et W.-H. Blake. A la vérité le mot de duel est ici de trop, car toute l'affaire en fin de compte se résuma à l'envoi d'un cartel. L'incident cependant mérite d'être raconté, non seulement parce qu'il est une preuve de plus que le duel n'avait pas encore tout à fait cessé d'exercer son emprise jusque sur les gens réputés les plus sérieux, mais aussi à cause des personnage en cause, dont l'un n'était autre que le futur premier ministre du Canada, le célèbre Sir John-A. Macdonald, et l'autre, William Hume Blake, le père de l'hon. Edward Blake.

C'était pendant la tumultueuse session de 1849. Le parlement siégeait à Montréal et Louis-Hippolyte Lafontaine venait de proposer son fameux bill d'indemnité. On sait comme la rage de l'élément tory fut soulevée par ce projet de loi qui pourvoyait au remboursement des pertes occasion-

nées par la rébellion. Il devait finalement conduire à l'émeute et à l'incendie du Parlement par une tourbe en folie. Ces excès furent de longue main préparés par les discours violents de quelques-uns des plus fanatiques tories au sein de l'Assemblée. Parmi ces derniers, sir Allan McNab se distingua d'une façon toute particulière. A un moment de la discussion, il osa appliquer aux partisans du projet de loi qu'il détestait si fort, l'épithète de « rebelles ». William Hume Blake, qui siégeait alors avec les réformistes, releva le mot sans tarder et le renvoya comme une balle aux tories eux-mêmes. « Etre rebelle, leur cria-t-il, c'est s'opposer aux désirs légitimes de son pays, c'est donc vous qui êtes les vrais rebelles. »

Gérin-Lajoie a raconté dans *Dix ans au Canada* la scène qui s'ensuivit et dont il fut lui-même le témoin.

« A ces mots, dit-il, prononcés avec une force dont il est impossible de donner l'idée, les députés tories bondirent de rage. Les uns vociféraient et d'autres montraient le poing. Sir Allan McNab apostropha vivement M. Blake et le somma de retirer ses paroles, faute de quoi il l'en tiendrait responsable. — « Jamais ! » s'écria M. Blake.

« Alors la foule qui encombrait les galeries commença à s'agiter, les uns applaudissant et les autres sifflant. Bientôt des coups de poing et de

bâton s'échangèrent au milieu d'un tumulte indescriptible. L'Orateur ordonna de faire évacuer les galeries, malgré l'opposition de certains députés. Le sergent d'armes se mit en frais d'exécuter l'ordre de l'Orateur, mais le tumulte était à son comble. Les députés quittèrent leurs sièges et les dames qui assistaient à la séance vinrent se réfugier dans l'enceinte des délibérations. Enfin, l'ordre s'exécuta ; peu à peu la foule sortit des galeries et les vociférations ne se firent plus entendre que dans les couloirs et dans le vestibule. »

Un pareil soulèvement pour des paroles qui ridiculisaient à peine aujourd'hui la surface de l'onde parlementaire ne s'explique que par l'atmosphère toute spéciale dans laquelle on était alors baigné. Il n'en est pas moins bizarre de voir les tories s'insurger avec tant de colère lorsque leur est appliquée la même épithète de « rebelles » dont ils viennent de gratifier leurs adversaires par la bouche de sir Allan McNab.

Mais l'affaire n'en finit pas là. Le lendemain, poursuit Gérin-Lajoie, la Chambre continua de siéger, mais à huis-clos. M. Blake reprit son discours où il l'avait laissé la veille et accabla de plus belle ses adversaires sous l'invective et le sarcasme. Il n'y eut cependant pas d'autre éclat, et ce fut une surprise générale dans l'assistance lorsque, tout à coup, l'Orateur donna l'ordre de faire im-

médiatement évacuer les galeries. Qu'était-il donc arrivé? L'on venait tout simplement d'apprendre que, dans l'intervalle, le député John A. Macdonald venait d'envoyer un cartel à William Hume Blake, et la Chambre jugeait qu'elle n'avait pas une minute à perdre si elle voulait empêcher le duel d'avoir lieu.

Une première question se pose ici. Comment John A. Macdonald se trouva-t-il ainsi subitement substitué comme défenseur de l'honneur tory à sir Allan McNab qui, la veille, avait déclaré qu'il tenait Blake responsable de ses paroles et lui annonçait évidemment un cartel par le fait même? Je regrette de ne pouvoir éclaircir ce mystère.

Quoiqu'il en soit, voici à quelle ferme résolution s'arrêta sur-le-champ l'Assemblée. Je la cite telle qu'elle est consignée dans le Journal de la Chambre à la date du 16 février 1849:

« M. l'Orateur ayant informé la Chambre que, d'après des renseignements qu'il avait reçus, une rencontre hostile devait avoir lieu entre M. le solliciteur général Blake et l'honorable M. Macdonald, deux des membres de cette Chambre, en conséquence de quelques mots chaleureux prononcés dans le cours des débats de ce jour, mais auxquels il n'avait pas été fait attention sur le moment (sic); et qu'il avait inutilement envoyé un message à M. Blake lui enjoignant de compa-

raître devant le fauteuil de l'Orateur, et M. Blake et M. Macdonald ne se trouvant pas dans la Chambre,

« Le sergent d'armes, sur l'ordre de la Chambre, s'est transporté avec la masse à la résidence de M. Blake et de M. Macdonald pour leur enjoindre de comparaître immédiatement à leurs places.

« L'honorable M. Macdonald s'est rendu à sa place dans la Chambre.

« Le sergent d'armes a fait rapport qu'il n'avait pu trouver M. Blake.

« L'honorable M. Macdonald s'est soumis à la Chambre et a déclaré qu'il serait à sa place à la prochaine séance et que, dans l'intervalle, aucune collision n'aurait lieu.

« Sur motion de l'honorable procureur général Baldwin, secondé par l'hon. M. Badgley,

« Ordonné que M. l'Orateur lance son warrant au sergent d'armes, ou à son député, pour prendre sous sa garde William Hume Blake, écuyer, et qu'il soit amené à cette Chambre sous garde. »

Le lundi suivant le sergent d'armes avait réussi à mettre le grappin sur Blake qui comparut effectivement à la barre de la Chambre et dut expliquer pourquoi il ne s'était pas rendu tout d'abord à l'ordre donné. MM. Blake et Macdonald déclarèrent tour à tour qu'ils se soumettaient à l'assemblée et que rien d'autre chose n'aurait lieu.

La Chambre se déclara satisfaite des explications fournies et ordonna au sergent d'armes de libérer le repentant solliciteur général.

Je confesse n'avoir pas assez fouillé les arcanes du droit parlementaire pour me rendre un compte parfaitement exact de la juridiction que pouvait avoir l'Assemblée législative sur les actes privés de MM. Blake et Macdonald, mais je suppose qu'elle ne faisait que défendre, contre chacun d'eux et en même temps en faveur de chacun d'eux, l'un de ses privilèges les plus précieux, le privilège sacrosaint de l'inviolabilité des députés pendant le terme d'une session. C'est tout de même un épisode peu banal de l'histoire des privilèges parlementaires que ce singulier imbroglio qui conduit devant la barre de la Chambre, pour y être semoncé comme un écolier en faute, ni plus ni moins qu'un ministre de la Couronne.

L'on voudrait croire que ce fut principalement au bras ferme et puissant d'Auguste-Norbert Morin, l'Orateur du moment, que le Canada dut d'avoir arrêté son futur premier ministre, Sir John Macdonald, sur le bord d'un acte de folie qui aurait pu clore prématurément sa carrière, mais l'extrême bonne grâce et même l'alacrité avec lesquelles le jeune député de Kingston se soumit diminue considérablement ce mérite. Il est évident que John A. Mardonald, au lendemain de son car-

tel, avait une vue plus sobre de l'affaire dans laquelle il s'était étourdiment engagé.

Un peu plus tard, en 1854, nous voyons la Chambre d'Assemblée intervenir de nouveau dans une affaire de cartel. Cette fois c'était un vulgaire électeur qui avait osé s'attaquer à l'inviolable personne d'un représentant du peuple et le crime, incontestablement plus grave, ne réclamait plus aucun ménagement.

John Gleason, c'était le nom de l'audacieux mortel, avait osé adresser au député L.-N. Casault, le futur juge en chef de la province de Québec, un cartel où il lui demandait satisfaction par les armes pour certaines paroles offensantes prononcées à son intention au cours d'une séance de comité. M. Casault ne prit même pas la peine de répondre à Gleason et jugea plus à propos de communiquer à la Chambre le billet peu courtois qu'il avait reçu. L'on aurait pu se contenter d'en rire, mais l'on sait qu'une Chambre ne badine jamais avec sa dignité, même lorsqu'elle en manque. Sur une proposition qui fut présentée par Auguste-Norbert Morin, et, chose surtout amusante, appuyée par le même John-A. Macdonald que nous venons de voir aux prises avec une difficulté semblable, ordre fut immédiatement donné au sergent d'armes de prendre sous sa garde le nommé John Gleason, avocat, et de l'amener à la barre.

Le lendemain Gleason se présentait accompagné de son aviseur, Thomas-Jean-Jacques Loranger, et, tout contrit, il se recommandait à l'indulgence de Messieurs les députés, après avoir reconnu qu'il avait commis, sans y assez réfléchir, une infraction aux privilèges de la Chambre. Magnanime, la Chambre le libéra aussitôt.

Mais si l'irrespect envers l'Assemblée avait été puni, Napoléon Casault n'en restait pas moins personnellement appelé sur le terrain. Après la procédure relatée dans les Journaux de la Chambre, l'on pourrait croire que le futur magistrat, déjà austère, ne se souciait aucunement de se battre et était même un ennemi du duel. A la vérité, il subissait, comme tout le monde, l'influence du préjugé encore courant, et il ne voulut pas avoir l'air de s'être tout à fait mis sous le couvert de la Chambre d'Assemblée dans la circonstance. Nous en avons la preuve dans la lettre suivante qu'il adressait à John Gleason, le 18 décembre 1854, et dont l'original m'a été obligeamment communiqué par Mme Madeleine Huguenin, la propre fille du destinataire :

Monsieur,

Vous m'avez provoqué en duel pour une question qu'en ma qualité de président d'un comité de

l'Assemblée législative il était de mon devoir de vous poser.

L'insulte que comportait votre message ne s'adressait pas seulement à moi, mais plus particulièrement au corps auquel j'avais l'honneur d'appartenir et qui m'avait chargé de vous examiner.

C'était donc un devoir impérieux pour moi de laisser la Chambre régler la partie de cette affaire qui la regardait et d'attendre pour vous donner satisfaction que l'ajournement m'eût laissé libre.

Je le suis aujourd'hui et je me hâte de vous envoyer mon ami M. Fiset.

Votre très humble serviteur,

N. CASAULT.

Monsieur J. Gleason.

Je n'ai pu savoir cependant quelle réponse a rapportée le second de M. Casault qui était apparemment l'honorable Louis Fiset, ancien juge et alors protonotaire à Québec. Rien n'indique que l'affaire ait abouti à une rencontre. Il est assez probable que M. Gleason refusa de s'entendre avec M. Fiset, s'autorisant, avec beaucoup de raison, de ce que la démarche de son adversaire était un peu tardive, plus d'un mois s'étant déjà écoulé depuis l'envoi du cartel.

Mais croira-t-on que la passion du duel soit allée se nicher à cette époque jusque dans l'âme de nos échevins de Montréal? Le fait est pourtant vrai s'il faut en croire le *Montreal Herald* du 16 juin 1859. L'échevin en cause était M. André Auclaire, qui était en même temps de son métier maître tailleur de pierre. Ce fut lui-même qui raconta son aventure au *Herald* et il paraît n'en avoir pas été peu fier. Le lendemain d'une séance du Conseil où il s'était fendu d'un long discours sur une question qui divisait alors les esprits, Auclaire aurait été accosté sur la rue par un inconnu qui paraissait être un Français. Cet étranger lui reprocha en termes amers l'attitude qu'il avait prise et de fil en aiguille finit par le traiter de canaille. Là-dessus Auclaire aurait dit: « Vous prouverez ce que vous venez de dire, mais pas sur la rue. — Qu'à cela ne tienne, répliqua le bizarre individu. J'ai sur moi une paire de pistolets, et voici même, ajouta-t-il en désignant quelqu'un à ses côtés, un ami qui est prêt à m'accompagner. » C'était trop engageant, et il n'y avait vraiment pas moyen de refuser. Auclaire, qui n'avait pas pensé à se munir de second, et pour cause, attrapa le premier venu au passage, le décida à le suivre, et tous quatre, sautant dans un cab, partirent dans la direction de la rue Sherbrooke. L'on s'arrêta près des ruines du château McTavish, et

les deux duellistes se placèrent à une distance d'environ dix pas l'un de l'autre. Au commandement de : Feu ! les pistolets partirent. Bien que Auclaire, âgé d'une cinquantaine d'années, dût se servir de lunettes à cause de sa vue mauvaise, il ne manqua son but que de la hauteur d'un homme, ou à peu près. Au lieu d'atteindre son adversaire en plein cœur, il ne l'atteignit qu'au talon. Lui-même s'en tira indemne et n'eut même pas un poil de défrisé.

Jusqu'à quel point le conseiller Auclaire a-t-il enjolivé l'affaire, car c'est de lui seul qu'on en a pu tenir le récit, il est difficile de le dire, mais il semble bien que le fait même du duel fut accepté autour de lui comme authentique. Quelques jours après, la *Guêpe*, un journal satirique du temps, en parlait à son tour, et, tout en s'en en amusant, ne songeait aucunement à le nier. C'est tout de même une histoire assez bizarre que celle de cette rencontre. Auclaire, pendant les deux ou trois jours qu'il ne cessa ensuite de raconter à tout venant son abracadabrante aventure, persista toujours à dire qu'il ne connaissait pas du tout le nom de l'individu avec qui il s'était battu et que, même après le duel, il ne le lui avait pas demandé. Tout ce qu'il savait c'était que celui à qui il avait eu affaire de façon si imprévue était un homme de forte taille et au teint brun qui résidait dans un certain hôtel près de la rue McGill. Et n'est-ce pas

encore une autre circonstance bien étrange que l'inconnu en question, qui pouvait bien avoir l'intention de dire son fait à Auclair s'il le rencontrait, mais qui n'avait aucune raison de penser que celui-ci se battrait, ait eu la précaution d'apporter une paire de pistolets avec lui? Je commence vraiment à craindre que les conseillers et autres bonnes gens qui ont gobé le récit du sieur Auclair n'aient été un peu crédules.

En cette même année 1859 il y eut plusieurs autres rumeurs de duels, et on en trouve la trace dans les journaux du temps, mais il est significatif que, dans la plupart des cas, les personnes qui en étaient l'objet, au lieu de s'en glorifier comme Auclair, s'en formalisaient au contraire, comme si elles eussent compris que le duel était enfin devenu ridicule. C'est ainsi que nous voyons par exemple Eraste d'Odet d'Orsonnens protester avec véhémence dans la presse contre la rumeur malveillante qui voulait absolument qu'il eût eu une rencontre avec M. Desrivières, capitaine de cavalerie.

J'en viens enfin à un duel resté fameux sans avoir peut-être mérité autant que cela de l'être, celui entre Michel Vidal et Téléphore Fournier. Quoique cette rencontre continue de nos jours à défrayer de temps en temps la chronique, il n'y en a peut-être pas dont les circonstances soient

plus mystérieuses et plus difficiles à débrouiller. Il est plus que probable que la presse du temps en a rapporté le détail ou y a du moins fait quelque allusion, mais, faute de points de repère, j'avoue ne pas avoir encore réussi à en découvrir un compte rendu contemporain quelconque qui permette de contrôler ce qu'on en a dit depuis. Les récits que j'en ai vus sont tous postérieurs à l'événement par plus de quarante ans, et il sont on ne peut plus contradictoires. Il est évident qu'aucun de leurs auteurs ne s'est donné la peine d'aller aux sources, surtout n'a hésité à suppléer par la fantaisie à la notoire insuffisance des renseignements. La comparaison entre ces divers témoignages n'est certes pas rassurante et montre que, moins encore peut-être que celles de la grande histoire, il convient d'accepter les yeux fermés les données de la petite histoire. M. Thomas Côté s'est avisé le premier, je crois, de raconter l'incident dans un article qu'il publia en 1890 dans le *Glaneur* de Lévis, et qu'il recueillit ensuite dans un brochure intitulée: *Trois Etudes*. En 1899, M. Philéas Huot reprenait le sujet à son tour dans le *Monde Illustré* et nous aurons l'occasion de voir tout à l'heure avec quelles divergences. Enfin, en 1933, un jeune journaliste s'est amusé, — c'est vraiment le mot, — à paraphraser dans un journal du dimanche les deux articles précédents, en

faisant mine d'y ajouter quelque chose qui pouvait paraître nouveau.

Pour commencer, aucun de ces trois récits ne s'accorde sur la date du fameux duel. Le *Glaneur* le place une quarantaine d'années plus tôt, c'est-à-dire vers 1850, le *Monde Illustré* le place vers 1856, le journal du dimanche enfin le place en 1851. D'après la version unanimement acceptée, la querelle ayant été occasionnée par une attaque du *Journal* de Québec contre la *National*, ce ne peut être ni en 1850 ni en 1851, parce que le *National* a été fondé à Québec en 1855 précisément par les trois compères qui figurent dans le duel en question, Pierre-Gabriel Huot, Marc-Aurèle Plamondon et Téléphore Fournier, et avant la fin de 1859 il était déjà disparu. C'est M. Huot qui, du moins sur ce point, se rapproche le plus de la vérité en plaçant la rencontre en l'année 1856. Mais, dans ce cas, comment M. Thomas Côté a-t-il pu dire que Michel Vidal, quoiqu'il dirigeât le *Journal* de Qubec, était à peine sorti des murs du collège? Vidal qui, soit dit en passant, ne dirigeait pas le *Journal* de Québec, laissant ce soin à M. Cauchon, était né en 1828 et avait par conséquent, en 1856, 28 ans sonnés. A moins d'avoir commencé ses études très tard, il devait avoir quitté les bancs du collège depuis un temps assez long.

Mais l'on ne paraît pas mieux s'entendre sur la cause du duel. D'après une version, celle de M. Thomas Côté, ce serait un article de Michel Vidal lui-même dans le *Journal* de Québec qui aurait mis le feu aux poudres et provoqué un cartel des trois rédacteurs du *National* à la fois, Huot, Plamondon et Fournier. D'après l'autre version, celle de M. Philéas Huot, ce serait au contraire Vidal qui se serait senti piqué par un article du *National* et qui aurait envoyé un cartel à l'auteur, et cet auteur se serait trouvé être, pour les besoins du moment et après tirage au sort, Téléphore Fournier.

Des deux versions celle de M. Huot est encore une fois la plus vraisemblable. Quoique, personnellement et avec mon ordinaire scepticisme, je conserve des doutes sur l'authenticité de cette mise en scène qui nous montre Huot, Plamondon et Fournier tirant au sort pour savoir qui, qui, qui sera mangé, comme dans la chanson du petit navire, je conçois assez bien que, Vidal ayant adressé un cartel, non pas à une personne nommément désignée, mais à celui qui prendrait la responsabilité de l'article incriminé, les membres de la rédaction du *National* aient débattu lequel d'entre eux accepterait le défi. Le mieux eût été pour le véritable auteur du libelle d'y aller carrément et de répondre lui-même, puisqu'il croyait au duel,

mais il n'y aurait pas eu de mal à ce que l'on s'entendît pour que le plus célibataire ou le moins père se sacrifiât de préférence. Cependant le tirage au sort a pu paraître plus romantique aux jeunes fous du *National* et je n'ai pas pour ma part d'objection vraiment sérieuse à l'accepter comme authentique.

Ce que je conçois moins bien c'est que, ainsi que le veut M. Côté, Michel Vidal se soit trouvé sur le terrain en face de trois adversaires et n'ait connu que là celui des trois avec qui il devait définitivement se battre. C'est la même histoire du tirage au sort, mais cette fois-ci, au lieu de se faire avant l'envoi du cartel, le tirage se fait après son acceptation formelle, et au moment même du combat. M. Thomas Côté n'a évidemment pas réfléchi qu'il allait un peu fort. Le duel qu'il rapporte est assez ridicule par ailleurs sans l'augmenter de cette impossible surcharge.

Le chroniqueur du journal dominical dont j'ai déjà parlé est tombé dans une autre méprise non moins singulière, lorsqu'il a cru qu'au moment du duel Marc-Aurèle Plamondon et Téléphore Fournier étaient déjà juges. Et, naturellement, il a trouvé extrêmement plaisant de voir « deux juges chargés de renforcer la loi contre les duellistes, demander eux-mêmes réparation par les armes ». Le trait tombe malheureusement à faux, car Pla-

mondon ne monta sur le banc que 17 ans après en 1873, et Fournier, plus tard encore, en 1875.

Que le cartel vint de Vidal ou qu'il vint de Fournier, une rencontre ne fut pas moins décidée entre les champions. Les détails de la rencontre furent réglés au nom de Vidal par le capitaine Kirth (d'autres disent Kirke et même Kirbe), un militaire en retraite devenu rédacteur au *Mercury*, et au nom de Fournier, par M. Campbell Wilson (M. Huot dit Nelson). Il fut entendu que les deux rivaux se battraient quelque part dans les environs de Sherbrooke.

J'ai déjà eu l'occasion de dire combien nos compatriotes étaient loin d'égaliser la discrétion de leurs concitoyens anglais et surtout des officiers de l'armée dans les affaires de duel. Il ne fallut en effet que quelques heures pour que la population entière de Québec fût au courant de la querelle Vidal-Fournier.

A en croire Philéas Huot, la nouvelle fut littéralement accueillie à l'égal de celle d'une catastrophe. Entendons-le plutôt :

« Dire l'émotion créée par ce défi est impossible. L'inquiétude était à son comble. Dans les salons, les clubs, les salles de conférences, à l'Institut canadien, dans les couloirs du Palais et jusqu'au sein de la classe ouvrière, à Saint-Roch, on causait de l'affaire. Quelque chose de macabre flottait par-

tout, plus lourd que l'air, et les heures s'écoulaient, mélancoliques, dans l'attente du tragique événement.

« Fournier, l'orateur populaire, le jurisconsulte éminent, le politique sans peur et sans reproche, allait-il succomber dans l'arène?

« Et chacun de plus songeait aux familles des deux duellistes.

« Foyers remplis d'allégresse, hier, désormais silencieux et mornes comme la tombe qui demain peut-être s'ouvrira! Horizons sans bornes de désespoir, épouvantements de l'aïeule à cheveux blancs, douleurs sans nom des fils désolés, frêles berceaux où reposent de petits êtres roses, sans crainte de la fatalité blême qui plane à leurs rideaux de lin!

« Chambre nuptiale de l'épouse, si lumineuse et si belle autrefois dans la rectitude des serments prêtés, et maintenant sans ordre, sans couleur et sans voix! »

N'est-ce pas que j'aurais eu grand tort de ne pas citer cette page de littérature, ce morceau de bravoure? C'est incontestablement le triomphe du pathos. Il est évident aux yeux de tous que M. Huot ne sait absolument rien de la façon dont fut réellement accueillie dans Québec la nouvelle du duel et qu'il écrit uniquement pour écrire..., pour la beauté de la chose. Je parierais même qu'avant

de figoler sa strophe sur la chambre nuptiale, il n'a pas pris la peine de s'assurer si Vidal et Fournier étaient à ce moment-là mariés.

Personne ne croira que la population de Québec ait été à ce point abattue par la seule pensée de perdre même Téléphore Fournier. D'ailleurs, après tout ce que l'on savait des duels et de leur caractère presque toujours inoffensif, pouvait-on croire ce pauvre Fournier si sérieusement en danger? Et pourquoi n'y en aurait-il eu que pour celui-ci dans toute cette émotion?

La seule conséquence que paraît avoir eue cette divulgation d'une rencontre prochaine fut d'alerter la police et de la mettre sur la piste des combattants lorsqu'ils partirent pour leur destination.

Sur cet aventureux voyage aux lointaines régions de Sherbrooke, M. Philéas Huot donne un luxe de détails véritablement étonnant. L'on dirait vraiment qu'il y était lui-même. Contentons-nous cependant de savoir qu'à peine arrivés à Sherbrooke, après trois jours de voiture, les deux duellistes et leurs témoins furent cueillis à l'hôtel même où ils se reposaient de leur fatigue avant la rencontre fatale par deux limiers dépêchés exprès de Québec. Ramenés dans la capitale, ils fournirent caution devant le magistrat et promirent sur l'honneur de ne plus se battre dans les limites du Canada.

Mais s'ils ne pouvaient plus se battre en Canada, ne le pouvaient-ils pas dans les Etats-Unis? Ils le crurent et prirent leurs mesures en conséquence, sans s'inquiéter plus que la première fois du deuil qu'ils pouvaient jeter sur Québec. Cette fois ils se seraient rendus près de Rouses' Point, dans l'état de New-York, et à cet endroit la rencontre aurait effectivement eu lieu, Mais sur le reste, nous restons toujours dans l'ombre. Encore une fois, nos auteurs ne s'accordent pas. M. Côté veut que lorsque les duellistes tirèrent, ils aient été à une distance de quinze pas, mais M. Huot, lui, précise douze pas. Au fond, ils n'en savent rien ni l'un ni l'autre.

M. Côté dit encore qu'au commandement de : feu ! les deux coups partirent simultanément et que personne ne fut blessé. Il l'a dit, parce qu'il savait que cela se passait ordinairement ainsi. Mais Philéas Huot n'a pas été aussi réservé. Il a voulu quelque chose de plus dramatique.

« Vidal, dit-il, embrassant d'un regard impassible et froid la poitrine de Fournier, fit feu instantanément. Le projectile siffla aux oreilles de Fournier, mais ne le toucha pas. Alors Fournier qui avait réservé son feu, ferme et calme, droit comme une statue sur son socle, braqua son pistolet, visa de son œil noir et vif Michel Vidal pendant dix secondes et relevant ensuite son arme,

tira en l'air, broyant une branche de chêne qui tomba à ses pieds, comme pour marquer la grandeur de son âme, la justesse de son coup d'œil et la fermeté de son bras ! Cet acte magnanime étonna son adversaire qui s'avança pour lui serrer les mains dans une effusion amicale. »

Après cela je tire l'échelle et je laisse Philéas Huot tout à son admiration. Le pauvre homme ! Il lui sera beaucoup pardonné parce qu'il a beaucoup aimé Téléphore Fournier.

En 1861, ce sont deux gros personnages politiques que nous rencontrons aux prises, d'une part l'hon. Louis-Siméon Morin, le jeune solliciteur général du Bas-Canada qui était alors au plus haut de sa brillante carrière de météore, et d'autre part, L.-A. Dessaulles, membre du Parlement et correspondant du journal le *Pays*. Quoique les adversaires se fussent rendus jusque sur le terrain, la rencontre n'aboutit cependant pas par suite de circonstances vraiment extraordinaires. Rien ne fit peut-être autant que ce duel funambulesque pour achever la déconsidération d'une institution déjà surannée, mais qui conservait tout de même quelques tenants.

L.-A. Dessaulles, mécontent et même fâché de certaines attaques de la *Minerve*, se résolut un beau jour à envoyer un cartel à Siméon Morin qu'il prétendait l'inspireur de ces écrits. Morin

releva le défi et choisit pour second Thomas Kennedy Ramsay, alors secrétaire de la Commission de la codification des lois, et depuis juge de la Cour supérieure. M. Dessaulles, de son côté, était représenté par l'honorable M. Kierskowski. Il fut entendu que la rencontre aurait lieu à Island Pond et les adversaires s'y rendirent en effet un beau matin de mai.

Que s'est-il passé exactement sur le terrain? Il n'existe pas de témoin véritablement impartial qui pourrait nous l'apprendre. Chaque journal a vu l'affaire avec les lunettes de son parti, rouges ou bleues, et aucun compte rendu que je connaisse ne saurait être accepté comme parfaitement véridique.

Ce qui paraît incontestable, c'est que, si tout ne fut pas arrangé pour provoquer un fiasco, les combattants ont véritablement joué de malheur en aboutissant au même résultat.

Une première anicroche se produisit lorsque T.-K. Ramsay, le second de Siméon Morin, qui avait été spécialement chargé des armes, dût avouer au moment du combat qu'il n'avait pu se procurer de balles à Québec avant le départ. Le *Pays* est plus net et affirme qu'il confessa les avoir oubliées. Dans l'un ou l'autre cas, c'était un assez mauvais point pour T.-K. Ramsay qui devait cependant avoir quelque expérience du

duel, ayant passé pour s'être battu lui-même avec Labrèche-Viger. Il aurait dû penser que pas plus qu'on ne fait une omelette sans œufs, on ne fait un duel sans balles.

Tout n'était pas perdu cependant, et comme il fallait absolument ne pas avoir l'air de s'être rendu si loin pour rien, l'on se mit à fondre des balles sur le terrain même avec ce que l'on put trouver de vieilles cuillers de plomb et d'autres ingrédients. Au bout de quelques minutes l'on avait préparé quelques-uns de ces projectiles qu'il est indispensable de perdre au moins dans l'air pour satisfaire un honneur outragé.

Mais au moment où les duellistes étaient encore une fois à leur poste de combat, à quinze pas l'un de l'autre, une deuxième anicroche survint qui acheva de gâter toute l'affaire. L'on s'aperçut tout à coup que l'un des pistolets ne fonctionnait pas, la cheminée en étant trop grosse pour l'adaptation du chien. A lire le *Pays* le lendemain, l'on croirait que le pistolet hors de service était celui que Ramsay avait attribué à Dessaulles lui-même, et le second de Morin est même clairement accusé par ce journal d'avoir tramé un complot qui, s'il eut réussi, aurait équivalu à un meurtre prémédité. Mais chacun sait assez à quoi s'en tenir sur la modération du *Pays* pour ne prendre cette assertion que *cum grano salis*. D'ailleurs,

un autre journal qui, sans être rouge, n'était pas davantage ami de Morin, dit expressément que ce fut Ramsay lui-même qui signala l'imperfection du pistolet, et pour protéger son principal. Ramsay n'était certes pas capable d'une action aussi noire que celle que lui prête le *Pays*, mais le moins qu'on peut dire c'est qu'il n'a rien épargné pour que le duel dont il s'était si obligeamment chargé tournât en queue de poisson.

On peut dire que ce jour-là le glas du duel fut sonné. Après cette ridicule aventure qui mettait le comble à tant d'autres du même genre, les gens étaient littéralement écœurés d'une pratique qui n'était plus qu'une farce. L'on signale bien encore après cela, en 1868, une affaire qui éclata à Québec entre un nommé Lemesurier et un capitaine Elmhurst, du 53e régiment, et où l'un au moins des disputants fit mine de vouloir à tout prix un duel, mais l'opinion ne s'en émut guère en dehors d'un cercle d'intimes et n'en fut pas le moins du monde changée. Je ne signale même cette provocation, quoiqu'elle ait avorté, que parce qu'elle me paraît bien avoir été la dernière en date dans notre province. A partir de ce moment, non seulement je n'ai pu découvrir pour ma part aucun duel, mais même aucune provocation dans le sens du mot. Personne ne voulut plus se donner le

ridicule de brandir un pistolet à la face d'un adversaire.

Cela n'empêche pas certaines histoires de courir sur certains duels qui auraient encore eu lieu entre 1870 et 1880, mais ce ne sont apparemment que des histoires en l'air. Ainsi l'on a parlé d'un duel en 1873 entre F.-X. Archambault, avocat, et J.-A. Mousseau, le futur premier ministre de notre province. Si l'on va aux sources l'on constate tout simplement que F.-X. Archambault s'étant avisé de tirer le nez à J.-A. Mousseau au cours d'une discussion sur la rue, celui-ci qui aurait pu l'écraser du poids de sa corpulente personne, se contenta de le citer devant le magistrat et de le faire condamner à \$20.00 d'amende.

L'on a encore parlé d'un duel qui aurait eu lieu ou qui aurait été près d'avoir lieu en 1880, entre MM. Globensky et Mathieu, deux dentistes s'il vous plaît, mais le père de cette nouvelle n'est autre que Hector Berthelot et la caution de cet humoriste est, on le sait, peu sûre.

L'on ne trouvait rien de mieux lorsqu'on voulait faire une bonne blague à quelqu'un que de lui fabriquer un duel, ou plutôt un simulacre de duel qui le ridiculisait à souhait. Alors qu'autrefois, même en condamnant le duel, l'on ne pouvait s'empêcher de trouver un petit air de héros à ceux qui s'en payaient le luxe, l'on s'esclaffait

au contraire, après 1870, à la pensée qu'il pouvait rester encore quelques faux chevaliers du pistolet. C'est sans doute ainsi qu'il faut prendre la nouvelle lancée en septembre 1886, par la *Justice* de Québec et d'après laquelle Joseph-Israël Tarte, alors propriétaire du *Canadien*, serait entré en tempête dans le bureau de Louis-Philippe Pelletier, le pistolet à la main, et l'aurait sommé de lui donner immédiatement satisfaction. Il est évident que le récit qu'a fait L.-P. Pelletier de la visite de M. Tarte n'est qu'une charge, et le peu scrupuleux journaliste ne s'est pas gêné de grossir l'incident au delà même des limites permises, jugeant sans doute que c'était de bonne guerre avec un ennemi politique. Chose significative, M. Tarte ne prit pas même la peine de démentir, encore moins de rectifier, le lendemain, dans son propre journal, le récit évidemment trop fantaisiste de la *Justice*. C'était peut-être la meilleure réponse que ce méprisant silence.

Parmi les facteurs qui ont contribué à discréditer progressivement le duel, il convient peut-être de faire une petite place ici à la comédie de Raphaël Fontaine: *Un duel à poudre*. Cette petite comédie en 3 actes a été représentée pour la première fois à Saint-Hyacinthe, le 31 octobre 1868. En voici le sujet brièvement résumé. Deux jeunes gens qui représentaient chacun deux classes de la

société de Saint-Hyacinthe séparées par une animosité irréductible décident de régler le différend en champ clos. Mais il se trouve que le duel n'est qu'un piège tendu à l'un des combattants, un noble Canadien dont l'identité n'est pas connue et appelé pour la circonstance Jacob Pelo de Patauville. Un groupe d'amis a arrangé les choses de façon que les pistolets ne soient chargés qu'à poudre et qu'au bruit de la détonation, l'avocat Daignault, beau-frère de M. Michel-Esdras Bernier et l'adversaire de Patauville, tombe sur le pré couvert d'un sang sorti au même moment d'un boyau qui est enroulé autour de son cou. « Daignault est mort ! s'écrie un témoin, sauve-toi, Patauville, sauve-toi ! » Et Patauville de s'enfuir à toutes jambes.

Ceux qui lisent cette pièce aujourd'hui, n'arrivent pas à la trouver aussi spirituelle qu'on le disait autrefois. Elle est bouffonne, et l'esprit n'y est pas de la meilleure qualité. Elle eut cependant un succès immense en son temps, parce qu'on la prétendait basée sur un incident vrai. Mais là encore Raphaël Fontaine avait surtout pour objet de ridiculiser un adversaire politique, et c'est assez dire qu'il ne s'est aucunement soucié de respecter la vérité.

Mais peu importe. Le théâtre a, dit-on, pour objet de corriger les mœurs en riant. *Castigat ri-*

dendo mores. Dans une certaine mesure, le *Duel à poudre* a rempli cet objet.

Cependant, si, à partir de 1870 ou environ, l'on avait heureusement cessé de se battre en Canada parce que la mode en était définitivement passée, l'on voudrait que quelques-uns des nôtres eussent tâté du duel, même après cette date, à l'étranger. J'avoue que pour ma part j'accorde peu de créance aux racontars de ce genre. A beau mentir qui vient de loin.

Dans ses *Souvenirs* et *Biographies*, le sénateur L.-O. David raconte avec force détails que Louis-Honoré Fréchette aurait eu un duel à la Nouvelle-Orléans avec un Allemand, peu après la guerre de 1870. Notre poète national se serait battu à l'épée avec un ancien officier prussien, à la suite d'une querelle à l'Opéra, et, malgré qu'il n'eût jamais pris une leçon d'escrime, il aurait bravement ferraillé pendant plusieurs minutes avant d'être blessé légèrement à la cuisse.

Le bon sénateur, qui est évidemment de bonne foi lorsqu'il enregistre ce souvenir, ne se tient pas d'admiration pour la bravoure chevaleresque de son ami Fréchette. Qu'il nous permette d'être un peu moins crédule. Cette histoire à la M. de Crac ne vient certainement pas de Fréchette lui-même qui n'en a jamais soufflé mot dans ses *Mémoires intimes*, et qui, lorsqu'il a parlé du duel, a nette-

ment déclaré que pour sa part il ne croyait qu'à l'efficacité d'une bonne tripotée canadienne pour laver une injure.

J'ai un peu moins d'hésitation à croire à la véracité d'une autre histoire d'après laquelle Honoré Beaugrand, le futur fondateur de la *Patrie*, aurait eu au moins le velléité de se battre en duel aux Etats-Unis, en 1875.

C'était à Fall River, Beaugrand y publiait alors la *République*, et il était en polémique continuelle avec Ferdinand Gagnon, qui publiait de son côté le *Travailleur*, de Worcester. Beaugrand traitait Gagnon d'ultramontain et Gagnon ripostait en traitant Beaugrand de franc-maçon. Un beau jour, le journaliste républicain jugea que la coupe était pleine et, se fâchant pour de bon, il adressa dans sa feuille ce cartel à peine déguisé à l'adresse de Gagnon qui, on le sait, était d'une corpulence énorme.

« Dieu vous a fait infirme. La nature vous a fait cadeau d'un physique qui, au besoin, pourrait servir de cible pour l'exercice de tir d'un régiment d'infanterie à 1,000 mètres. Cependant s'il vous prenait envie d'assumer le rôle d'homme de cœur, ne serait-ce que pour un seul jour, je serais alors heureux, très heureux d'avoir de vos nouvelles. »

Voici comment Ferdinand Gagnon accueillit le lendemain cette invitation :

« Arrêtez, spadassin ! Nous avons trop de cœur, trop de courage, nous ne sommes pas assez lâches pour exposer notre vie sous les coups de votre lame de Tolède. Nous sommes nécessaires à notre famille, nous avons des enfants, M. Beaugrand, et ils sont baptisés. Ces enfants ont besoin de nous. Nous ne vous ferons jamais l'honneur de descendre en champ clos avec vous. Nous nous respectons trop pour cela. »

Et l'incident fut clos.

Pour la curiosité de la chose, je signalerai encore un fait divers que j'ai recueilli par hasard dans la *Patrie* du 15 janvier 1888, et que ce journal paraît avoir lui-même emprunté au *Pioneer Press* de Saint-Paul, Minnesota.

« Une rencontre à l'épée a eu lieu près de Saint-Paul, entre un officier de l'armée française, récemment arrivé aux Etats-Unis, le capitaine Pierre, dit-on, et un Canadien-Français, M. Jean Saint-Hilaire. Ce dernier aurait été grièvement blessé.

« M. Saint-Hilaire et le capitaine Pierre s'étant trouvés dans une réunion de jeunes gens, se sont pris de querelle à propos d'une jeune Canadienne-Française que l'on dit être des plus honorable. Le lendemain, au lever du jour, les deux adversaires,

leurs témoins et un médecin de Saint-Paul, tous Français ou Canadiens-Français, se rencontrèrent dans un endroit isolé entre Saint-Paul et Fort Snelling.

« Le capitaine Pierre a été légèrement blessé le premier au bras droit, près du coude, mais les témoins ne jugèrent pas la blessure assez grave pour faire cesser le combat. Finalement, Saint-Hilaire reçut un coup d'épée en pleine poitrine et tomba en versant des flots de sang. La blessure, quoique grave et douloureuse, n'est cependant pas considérée mortelle. Ce duel, disent les dépêches, a causé beaucoup d'émotions à Saint-Paul. »

Je n'ai pu découvrir si le M. Saint-Hilaire en question était bien un Canadien-Français, et j'ai encore moins pu m'assurer si la nouvelle de ce duel sanglant n'est pas tout simplement un canard.

Ce qui est au moins sûr, c'est que, au Canada même, le duel a cessé d'exister depuis longtemps. *E finita la commedia!* Notre société est guérie pour de bon de cette véritable plaie sociale et rien ne fait prévoir qu'elle ait jamais à en souffrir de nouveau. Nous ne pouvons que souhaiter aux peuples qu'elle défigure encore la même heureuse délivrance.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I. — (1646-1760). Le duel introduit au Canada en 1646. M. Dollier de Casson se jette entre les épées de deux ferrailleurs. Le gouverneur Perrot aux prises avec Lemoyne de Ste-Hélène. Un neveu ou cousin de Porthos tué par un spadassin. La querelle de Lorimier-Noyan. Procès faits aux cadavres de duellistes. Des lettres de grâce lavent le sang versé par d'Ailleboust d'Argenteuil et par Renaud Dubuisson. Le nommé Corollaire devenu bourreau à la suite d'une affaire d'honneur. A la Nouvelle-Orléans et à Louisbourg. M. de Montcalm et sa tolérance de duel

7

CHAPITRE II. — (1760-1817). Comment le pistolet remplaça l'épée avec l'arrivée de l'armée anglaise. Les hâbleries du sieur Laterrière. Les premiers duels sous le nouveau régime. Sir James Lemoyne et son conte du duel de Mlle Neville. Fin tragique du jeune Holland aux mains du lieutenant Shoedde. Comment Salaberry expédie ad patres un butor allemand, s'il faut en croire M. de Gaspé. Deux rencontres fatales dans le Haut-Canada. Entre voyageurs sur la côte du Pacifique

49

CHAPITRE III. — (1817-1833). Deux tabellions de tempéraments contraires. La frousse d'un jeune seigneur guérie par un baillif. Une balle reçue en duel prend vingt ans à tuer le juge en chef O'Sul-

livan. Un marchand d'Halifax doit à son propre second de perdre la vie. Le mot « bêta » est-il une injure à laver dans le sang? La triste affaire Wilson-Lyon où, contrairement à l'usage, ce fut le mouton qui mangea le loup. 87

CHAPITRE IV. — (1834). Thomas-Storrow Brown inaugure le duel par correspondance. Pierre-Edouard Leclerc essuie le feu de son ami Rodier mais refuse de tirer sur lui. Comment firent long feu les pétards de Siméon Neysmith. Un gouverneur général du Canada appelé sur le terrain. Les tours de passe-passe du beau Rambau 117

CHAPITRE V. — (1835-1836). Les sensations d'un débutant ou récit détaillé du premier duel de Charles-Ovide Perrault par lui-même. Ludger Duvernay se fait endommager la cuisse par Sabrevois de Bleury. Un Dr Robertson cherche inutilement à tirer du sang de Louis-Joseph Papineau. L'affaire Roebuck-Black ou un duel presque canadien en Angleterre..... 154

CHAPITRE VI. — L'aversion du Suisse Girod pour les cartels. Comment M. Tompkins fut découragé de se battre par les excessives formalités du code de l'honneur. Les prudents calculs du métèque Leblanc de Marconnay. Deux avocats conduits sur le terrain par un mémoire de frais. Le duel Bouchette-Aylwin, ou plus de boue que de sang. Un patriote en étoffe du pays en face d'un habit rouge. La légende de Rodolphe Desrivères. 189

CHAPITRE VII. — Les patriotes exilés et le duel. Ténacité rare du major Richardson. L'affaire Warde-Sweeney ou les tragiques conséquences d'un quiproquo. Francis Hincks, le premier, refuse un cartel par principe. J.-G. Barthe demande à la loi de le protéger contre le sanguinaire Duvernay. Difficultueux accommodement d'une

querelle entre Guillaume Lévesque et Georges-Étienne Cartier..... 232

CHAPITRE VIII. — Aylwin et Daly brûlent de la poudre. Un duel en deux actes entre Cartier et Doutre. J.-C. Coursol défie inutilement le « citoyen » Blanchet. La Chambre des Représentants ordonne à deux de ses membres, Blake et Macdonald, de remiser leurs pistolets. John Gleason semoncé par la même Chambre pour avoir osé adresser un cartel à un honorable député. L'embrouillamini du duel Vidal-Fournier. Un échevin de Montréal prétend s'être battu avec un inconnu. Le grand coup porté aux affaires l'honneur par la ridicule rencontre Morin-Dessaulles. La farce du « Duel à poudre ». Le franc-maçon Beaugrand et l'ultramontain Gagnon. Quelques autres duels problématiques de Canadiens à l'étranger. Le rideau tombe enfin sur une trop longue comédie..... 269

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE TRENTIÈME JOUR DE NOVEMBRE
MIL NEUF CENT TRENTE-QUATRE
POUR LES
ÉDITIONS DU ZODIAQUE
LIBRAIRIE DÉOM FRÈRES
1247 RUE SAINT-DENIS
À MONTRÉAL
PAR LES SOINS DE L'IMPRIMEUR
M. P.-E. RIOUX
DRUMMONDVILLE (QUÉBEC).

Le Zodiaque "35"

EUGÈNE ACHARD	<i>Les Northmans en Amérique.</i>
MARIUS BARBEAU	<i>Au cœur de Québec (paru).</i>
JEAN CHAUVEN	<i>Montréal.</i>
ROBERT CHOQUETTE	<i>Promenades en Nouvelle-France.</i>
ÆGIDIUS FAUTEUX	<i>Le duel au Canada (paru).</i>
DONATIEN FRÉMONT	<i>Mgr Provencher et son temps.</i>
MARIE LE FRANÇOIS	<i>Vivages de Montréal (sous presse).</i>
ARMAND LAYERGNE	<i>Trente ans de vie nationale.</i>
M. OLIVIER MAURAND, P.S.C.	<i>Pierres d'attente.</i>
DR LÉO PARISEAU	<i>Mon frère l'Ours et ma sœur l'Anguille.</i>
ROBERT RUMILLY	<i>Chefs de File (paru).</i>
L'ABBÉ ALBERT TESSIER	<i>Sur les traces du père Butera.</i>

PRIX : 50 75

LA PAROLE D'ARTISTE
Dramaturgie, P. 10